

MIC. # 9329

ADMINISTRATION DU TEMPLE
ISRAELITE: REGISTRE DES
PROCEX VERBAUX, 1851-55

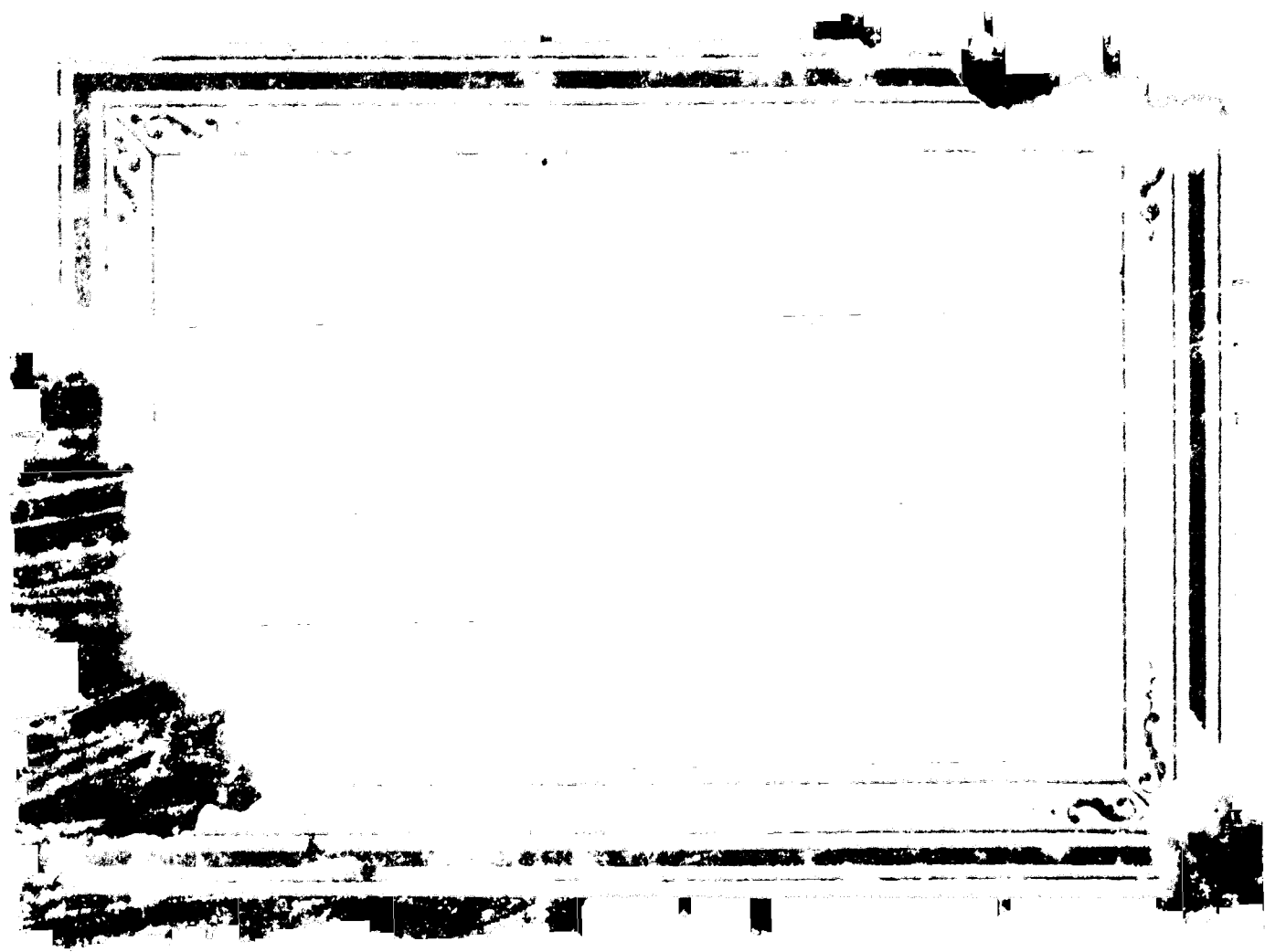
PARIS, FRANCE: [185-]
ROMAN SCRIPT

These images are from the collection of the Library of the Jewish Theological Seminary (JTS). JTS holds the copyrights to these images. The images may be downloaded or printed by individuals for personal use only, but may not be quoted or reproduced in any publication without the prior permission of JTS.

הועתק והוכנס לאינטרנט
www.hebrewbooks.org
ע"י היים תש"ע

Administration
du Temple Israélite

Registre des procès
verbaux n. 1



1
Séance du 12 Aout 1881

Présidence de M^r B. Allegri

Sont présents; M^r Allegri, Montcaury, Astruc
J. Millaud; absents pour cause de voyage,
M^r Sange & Barry.

M^r Allegri déclare la séance ouverte
M^r Millaud donne lecture du Procès Verbal
de la réunion ordinaire de la Com^m, séance
du 4 aout, lequel procès verbal termine les réunions
hebdomadaires de la Com^m qui ne doit plus
être convoquée qu'extraordinairement pour tout
ce qui concerne le bâtiment du Temple. Il
est décidé que ce procès verbal sera joint aux
autres, et que tous ceux de la Com^m devront
être signés par tous les membres. M^r Astruc
est désigné pour veiller à l'exécution de cette
décision. Il est également chargé par
l'Administ^r de s'occuper de faire mettre le
nom de chaque propriétaire de place sur une
petite plaque en cuivre. M^r Allegri croit
que l'Administ^r doit s'occuper de faire
charger les banquettes du 1^{er} rang dans les
galeries de côté; il est chargé de s'entendre
avec M^r Petit pour cela. Il doit aussi
s'entendre avec l'entrepreneur pour donner
de l'air aux galeries vers d'ans p.

L'Admin^m décide aussi que des
tiroirs devront être mis à chaque place, et
que cela sera l'objet d'une délibération qui
sera lue au Temple. Il est décidé que les
personnes qui ne seront pas faites de tiroirs
ne devront laisser au Temple aucun objet
servant à la prière.

M^r Millaud et Allegri sont
chargés de voir s'il n'est pas possible de
mettre le banc de l'Admin^m dans un endroit plus

convenable. Il est aussi décidé qu'une lettre
sera adressée à M^{rs} Montcaux père, Silveyra
& Léon pour les remercier et leur exprimer
les regrets qu'éprouve l'Administration de ne pas
les compter parmi ses membres.

L'Administration invite aussi
M^r M^{rs} Montcaux à se joindre à M^r Léon
pour se rendre dans les différentes maisons
qui n'ont pas encore été visitées afin de
recevoir les dons et offrandes.

L'Administration rend ensuite une
délibération dont l'extrait sera lu au Temple,
relativement à la nomination du second trésorier,
une 2^{me} délibération est décidée sur le
partage des offrandes aux officiants.

Il est 10 heures, la séance est levée.
Séance du 20 août

Présidence de M^r B. Allegri

Sont présents: M^{rs} Allegri, Montcaux,
Astruc, & Willaud. En voyage M^r D
Morry & Lange.

Le dernier procès verbal est lu &
adopté. M^r M^{rs} Montcaux fait observer
que dans la dernière réunion plusieurs mesures
ont été prises concernant l'édifice du Temple,
il croit que l'Administration sort de la légalité
en s'occupant de cela en dehors de la Com^m.
Il est décidé qu'à l'avenir on ne s'occupera
plus de changement à faire sans appeler la
Commission.

M^r Willaud rend compte
de l'entretien qu'il eut avec M^r Daynal,
qui lui avoit que M^r Mayer vouloit se

Chargés de donner l'air nécessaire aux tribunes
des dames; M. Astruc répond que des ouvertures
ont été faites, qu'elles seront essayées vendredi
soir prochain, que du reste M. Moilland est chargé
de voir M. Mayer pour lui demander un plan
du travail qu'il veut faire. Pour la question
des tiroirs et vers lieux d'aïance, il est convenu
que la Commission sera convoquée pour lundi sou-
rain & videra ce qu'il y a de mieux à faire.

Il est donné lecture d'une lettre de M.
Lourdis qui donne sa démission de fonctions
de 2^m M. Haram. On lit une lettre de M.
Alexandre Jacob qui réclame que sa fille se
marie au Temple le 31 et. Il envoie le
certificat de M. Sidore, qui constate le
mariage civil; accordé.

M. Jonat est introduit; il demande
à l'autorisation de l'autoriser à introduire
des aïcs nouveaux dans les prières du samedi,
au moment où M. Allegri président
va prendre la parole pour lui répondre,
M. Astruc s'en empare & répond à M. Jonat
que la Communauté veut conserver le rite
traditionnel, que c'est un engagement pris
par la Commission avec les donateurs au Templ.
mais que cependant l'administration permettra
quelques changements dans les aïcs peu à peu, et
seulement quand on s'y sera habitué. M.
Jonat se retire. M. Astruc repose entre
les mains de M. Allegri en sa qualité de président
tout les papiers concernant le Temple, & M.
Allegri en fera faire l'inventaire et donnera
une décharge à M. Astruc.

Il est 10 heures, la séance est levée.

1
Séance du 2 août

Présidence de Mr B. Allégre

Sont présents : Mr. Allégre, Montcaux,
Castre & Willaud; en voyage Mr. Lang &
Perry. Mr. Léon & Silveira assistent à
la séance, mais n'ont pas voix délibérative.

Il est donné lecture d'une lettre
de l'Administration du Temple Consistorial
qui demande à emprunter le pupitre destiné
au Ministre officiant (Chéba), lequel
était à l'ancien Temple de la rue neuve St.
Sauvent; cette demande est accordée, mais
seulement pour quelques mois.

Mr Willaud lit une lettre de
Mr P. Castro, qui désire que sa nomination
de chef de jeunes lévites soit lue au Temple.
L'Administration décide qu'il lui sera répondu
que sa nomination n'ayant aucun rapport avec
la majorité des Israélites, elle sera seulement
lue aux jeunes lévites. Quant au règlement
qu'il a adressé à l'Administration, il sera
envoyé à une Commission qui fera son rapport.

Il est ensuite donné lecture d'une
lettre de Mr Carrance père qui demande
la place de 2^e Zakam; cette place lui est
accordée; mais sur l'observation de Mr Allégre
il prendra seulement le titre d'aide Zakam.

Il est ensuite décidé qu'une
lettre sera adressée à Mr Silva Ministre
officiant pour lui faire connaître la
délibération de l'Administration relative
au partage des offrandes faites aux officiants
& il est convenu que cette lettre mentionnera
que Mr Silva ait à s'y conformer, ou que

Son refus sera considéré comme une démission
& que dès lors l'administration pourvoira
à son remplacement.

Il est ensuite procédé à la nomination
des Commissaires; l'administration nomme
M^{rs} Silva, S. Cerf, M. Wolf, Dreyfus,
Mendes filz & Ch^{rs} Rodriguez. Une lettre
leur sera adressée, & dès qu'ils auront envoyé
leur adhésion, ce sera l'objet d'une délibération
qui sera lue au Temple.

Il est 10 heures $\frac{1}{2}$, la séance est levée
per q'bre

Présidence de M^r B. Allegri

Sont présent: M^{rs} Allegri, Murray,
Montaus & Moilland.

Le procès verbal de la d. réunion
est lu & approuvé.

L'ordre du jour étant épuisé
chargé, M^r Allegri invite les membres à
procéder avec le plus de promptitude.

M^r Moilland prend la parole pour
rappeler aux administrateurs que les discussions
ne peuvent avoir lieu qu'avec beaucoup de
modération et de calme; il engage les membres
à écarter tout sujet personnel & voir dans la
proposition de chacun l'intérêt du culte qui le
guide tout.

M^r Allegri annonce à l'om^{ms}
qu'il n'a pas signé la lettre au Ministre
officiant parce qu'il n'en approuve pas la
redaction; il est donné lecture de cette lettre,
& en effet elle paraît trop forte aux membres
présent; la discussion sur cet article est
ajournée à cause de l'absence de M^r Astruc.

M^r Moilland propose de nommer

M^r Montcaup père administrateur honoraire,
L'Administration décide que le Consistoire seul
peut faire cette nomination; il sera donc écrit
une lettre au Consistoire pour en faire la demande.
M^r Allegri décide aussi que l'on fasse connaître
au Consistoire la délibération concernant le bureau
de l'Administration; cette proposition est adoptée.

M^r Astruc entre en séance; la proposition
relative au Ministre officiant est de nouveau
renvoyée à l'ordre du jour; il est convenu que
la délibération de l'Administration lui sera
adressée. Il est donné lecture d'une lettre
de M^r P. Castro choriste, lequel donne sa
permission qui est acceptée.

L'Administration décide ensuite
que la souscription faite au Temple sous le
titre de Madaba le jour du g. jeune sera
supprimée. M^r Morry est chargé de
s'entendre avec M^r Petit pour faire avancer
le banc de l'Administration & poser une
planche pour les livres de prière.

M^{rs} Willaud & Morry devront
s'entendre avec M^r Léon pour le rideau
intérieur blanc des prochaines fêtes.

Il est 10 heures, la séance est levée.
La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la
prochaine réunion.

Présidence de M^r B. Allegri

Sont présents: M^{rs} Allegri, Morry,
Astruc, Montcaup & Willaud.

Le procès verbal de la dernière séance est
lu & adopté après de légères modifications.

Il est donné lecture d'une lettre du
Consistoire qui annonce à l'Administration

4

qu'elle a nommé deux de ses membres pour
l'entendre avec elle.

Une lettre de la Com^{on} de construction
du Temple allemand venant de la Com^{on},
si elle désire être comprise dans la souscrip-
tion du banquet qui sera donné à l'occasion
de l'inauguration; il est décidé que chaque
membre qui le désirera souscrira individuellement.

M^r Millaud annonce qu'il a vu le
Ministre officiant & qu'il lui a fait connaître
la décision de l'Administration à son égard;
le Ministre doit répondre à l'Administration.
M^r Worry est étonné que ce soit verbalement
que cela se soit fait, l'Administration ayant
décidé qu'une lettre serait adressée à M^r Silva.
M^r Millaud répond qu'il a craint que dans
une lettre on ne prît à l'ouïe les termes de la
décision, & il a dès lors jugé plus convenable
de s'adresser directement à M^r Silva; mais
il reconnaît que M^r Worry a raison, mais il
faut alors beaucoup de temps pour écrire toutes
les lettres que l'Administration décide, et avec
la meilleure volonté du monde, M^r Millaud
annonce qu'il ne peut plus se charger d'être
le secrétaire de l'Administration; il donne
donc sa démission. M^r Montauz fait
espérer que M^r Cesáreo voudra bien accepter
cette mission, & en attendant M^r Worry s'en
charge, à l'exception du procès verbal de la
séance que M^r Millaud fera encore.

Il est donné lecture d'une lettre
de M^r León P. relative à une souscription
qui a servi à libérer une personne détenue.
L'adm^{on} décide que M^r Worry répondra à
M^r León. M^r Silva Ministre officiant
écrit à l'administ^{on} pour annoncer qu'il se

conforme à la décision; il demande en même temps
une avance. L'administration décide qu'une
somme de 300^{fr} sera donnée aux officiers
après Kippour, mais qu'en attendant M.
Astruc fera les avances qu'il jugera convenables.
L'ordre du jour appelle l'attention
de l'administration sur la prière qui précède
la sortie vers le vers de la Loi du Tabernacle.
Il est décidé que la première partie du nouvel
air de M. Sonat sera exécutée, & qu'ensuite
on reprendra l'ancien chant. Il est 10 h. 1/2.
La suite de la discussion sur l'ordre du jour
est renvoyée à la prochaine séance, & l'ordre
de l'ordre du jour est placé la décision à prendre
sur l'orgue pour les jours de doofchana et de
Kippour. La séance est levée.

2 octobre

Présidence de M. M. B. Collegi.

Ses Présents M. M. Collegi, Nery, Montcaux et Millaud
M. M. Millaud propose que si Michaberob qui
jusqu'à ce jour se fait en langue Espagnole, s'en
faisse en français. M. M. Nery et Montcaux déclarent
qu'ils s'en font en français. Sur les observations de
M. le Président, la question est ajournée.

L'administration décide qu'à l'avenir les maneges de 4^{me}
Classe seront célébrés avec accompagnement d'orgue, et qu'il
sera perçu un droit de 10^{fr} en plus du prix déjà fixé au tarif.

M. Millaud demande qu'il soit décidé par quel moyen et dans
quel temps on devra annoncer par qui seront faits les maneges.

M. M. Montcaux voudrait que l'un des choristes fut chargé
de prévenir personnellement celui qui aurait à remplir un honneur
religieux. Deux membres combattent la proposition qui est rejetée.

M. Nery propose que les personnes qui auront à remplir des
honneurs religieux soient prévenues publiquement par le sergent
du temple. Le dernier moyen n'est pas approuvé.

L'administration adopte la formule d'adjudication ainsi conçue
au Nom de Messrs X. Messieurs N. aura. (tel honneur désigne)
Messieurs S. aura telle somme de

Les noms des personnes qui auront acquis des honneurs seront publiés à la Chebah par le secrétaire au temple.

M. Nory soumet la rédaction de l'avis qui doit être lu au temple. Les prochains fêtes pour prieres que les hommes religieux ne soient plus vendus aux enchères; les femmes en sont adossés.

Monsieur Jonas appelle à donner à l'administration des renseignements sur l'organisation des enfants de cœur, et du traitement qui leur serait dû, Monsieur Jonas donne des explications satisfaisantes.

M. Millaux Répondant qu'il s'est fait une acquisition de Caps ordinaires que servirait pour les fêtes des Samedi seulement. Cette mesure lui paraissant utile et nécessaire à la Conservation des Caps que couvrent actuellement les Septuagies. à la suite de quelques observations de M. Le Président. La proposition est approuvée.

M. M. Moreaux et Millaux administrateurs, sont désignés pour procéder à la vérification des Comptes que seront soumis par Monsieur G. Carue, Trésorier démissionnaire, en retirant les pièces et documents appartenant au temple, et en étant déchargés.

M. Nory. Déclare aux Contrats un engagement envers Mr Dupot, qui moyennant une rétribution de Quarante francs couvrent à leurs familles des ateliers le jour de Riquet.

Un des Membres d'office qu'un Samar se tiennent Condamner sur le banc de l'administration. La veille et le jour du grand jeûne. La proposition est adoptée.

L'administration décide que cette année il ne sera point fait de Cabane pour les fêtes de Suco, à l'exception de l'exigence du local.

à 11 heures la séance est levée

8 octobre

Présidence de M. B. Allegri

Sont présents M. M. Allegri, Moreaux, et Millaux.

Sur la proposition qui en est faite par M. le Président l'administration décide qu'à l'avenir les minutes officielles ne doivent sur aucun point de fait des recherches ni qu'elles

10)
Pour aucune circonstance religieuse soit au temple soit
à domicile.

Copie de cette décision sera envoyée aux Ministres officants.
Mr Le Président décide que l'administration former
à l'acquiescement d'un nouvel orgue, celui qui fonctionnera actuellement
au temple ne remplissant pas les conditions. Vu les : qu'un
nouvel orgue que quelques membres de l'administration pourraient
avoir en vue. sur lequel par M. J. J. et H. et
au besoin par deux autres personnes compétentes.

Mr M. M. est d'avis que la question devrait être
ajournée et qu'il faudrait préalablement s'occuper du Budget
des recettes et dépenses.

Mr J. est introduit. Celui-ci forme à
l'administration l'urgence de l'acquiescement d'un nouvel orgue.
Les motifs allégués par M. J. par rapport à l'admⁿ
décide que M. A. H. et J. J. soient chargés de
surveiller et l'implantation d'un nouvel orgue.

Il est 10 heures. La séance est levée.

Administration du Temple
Séance du 13 Septembre 1857
Résidence de M. S. Allégri

Sont présents M. S. Allégri, Norry, Astruc, M. G. Allégri, M. Angelo Fedosco présente et M. S. Allégri
Norry occupe la place de Secrétaire de la Commission

Sur la demande de Monsieur Jonas Chef des Choeurs
d'accorder une distribution de pain ou toute autre grati-
fication aux enfants de Choeurs surnuméraires on lui
répond que la Commission lui fera connaître sa délibération
elle s'engage en attendant de compléter le nombre
des chanteurs pour les prochaines fêtes et suppléer au manq-
ués pour les enfants.

Monsieur L'Archevêque Secrétaire du Temple présente les
observations qui lui ont été faites de la part des locataires
des places au temple et fait connaître le projet des
demandes pour les places à tout en l'Administration
donne des dispositions pour placer des sièges provisoires
qu'on pourra se priver pour faciliter l'entrée du Temple
et mettre les places à la portée de toutes les bourses
Le dit Secrétaire expose une liste des personnes qui
refusent de payer la location ou qui ne se sont
pas engagés jusqu'à ce moment. L'Administration
transmet au Secrétaire les instructions relatives à ce
sujet et explique les difficultés soulevées par les
locataires. Cette question étant entièrement épuisée
M. L'Archevêque se retire.

Monsieur Allégri donne lecture du rapport fait de la dernière
séance. Une question est soulevée par M. S. Allégri, au sujet
de l'initiative de la Commission du Temple Allégri pour
adresser à un banquet qui aura lieu par souscription à
l'occasion de l'inauguration du Temple. M. Norry pense
qu'il n'est pas convenable d'y inviter aucune corps et

proposé d'y intervenir chacun de son côté, comme
des simples particuliers. Les autres membres combattent et
avis, et succèdent de la majorité au passage outre.

Le procès verbal se trouve ainsi entièrement approuvé.

L'ordre du jour rappelle la question :

Si l'on doit fêter de l'orgue les jours du Rosciasciana

Monsieur Astor dépose une pétition en forme de
lettre signée par 4^h Individus qui demandent qu'on ne
fête pas à l'orgue les fêtes de Rosciasciana & Chiper
M^r Milliam propose de ne pas en prendre lecture,
le contenu étant connu par la Commission et de
passer à l'ordre du jour.

M^r Montreau en relance lecture, les autres
membres appuient cette demande pour être mieux
éclairés sur la question.

Le Secrétaire donne lecture de la lettre et appelle les
noms des Signataires.

M^r Morry observe que parmi les souscripteurs il
y en a plusieurs qui fréquentent le temple. Ce
sont-dit-il, des signatures de complaisance, des
autres ont signé sans savoir précisément de quoi
il s'agissait.

M^r Astor déclare que les signatures sont en
grande partie fort sérieuses et qu'on ne peut pas
présumer qu'elles ignoreraient le but de la lettre
protocole et précisée dans la forme et ses termes.

M^r Milliam avoue qu'en face des signatures
aussi respectables, son opinion se modifie et qu'on
ne peut plus - (après en avoir pris l'absence) que
prendre pleine justice aux demandants.

M^r Morry s'étonne qu'après avoir vu cette question
soutenue par M^r Milliam, elle se trouve affaiblie
par lui.

M^r Milliam défend son opinion. - Avant la
lecture de cette lettre Di-til-j'avais vu les yeux fermés

contre la proposition, d'après l'importance des signatures
et leur nombre il se trouve ébranlé, et n'a plus la force de
la soutenir.

Monsieur Norry analyse de nouveau les
signatures pour contester leur importance et déplore les
moyens dont on s'est servi pour les obtenir.

Monsieur Astruc en défend la valeur, tout
en protestant qu'il s'est abstenu de les requérir.

Monsieur Norry demande que la question
soit renvoyée à huitaine et il se fait fort de présenter
une Contre-pétition bien plus forte et imposante.

Monsieur Montcau observe que ce serait
diviser la petite communauté en deux partis et que
les résultats en seraient déplorables.

M. Allegri & M. Astruc déclarent que le
temps presse & qu'il faut se décider au plus vite
l'un parce qu'il y a beaucoup d'autres questions
à traiter, l'autre parce qu'il faut du temps pour
s'occuper de la musique.

M. Milliard observe, qu'il n'y a pas
de nouveaux motifs pour ces pièces et qu'il n'y
a pas le temps matériel pour les noter.

M. Norry répond que les nouveaux
existants et qu'on peut les faire noter dans un
bref délai. Il invoque le témoignage de
M. Tedesco, qu'il croit compétent et qui a une
voix de libérateur.

Sur l'invitation de M. le Président M.
Tedesco répond, qu'il ne faut pas plus de 24 heures
pour noter ces airs.

M. Milliard répète que M. Jonas, Chef
des Chœurs lui déclara que les Airs de Rossi avaient
ne pouvaient pas être notés.

M. Tedesco répond, qu'il faut qu'on les
ait bien mal chantés devant M. Jonas pour lui
faire émettre une telle opinion et qu'il se chargerait

volontiers de le faire changer d'avis

Mr Milliam a signifié que les morceaux chantants se réduisent à deux ou trois et qu'en face des difficultés surdies sur cette question il vaut mieux l'écarter pour cette année sauf à y revenir l'année prochaine

Mr Norry déclare que cette conception faiblirait la Commission

Mr Montcaux prétend qu'elle lui donnerait une nouvelle force pour soutenir dans d'autres arguments les questions du progrès

Mr Norry indique que ce sera un mauvais précédent qu'on invoquera à d'autres circonstances

Mr Astruc demande la délibération défendant l'intégrité et la liberté de pouvoir de la Commission à laquelle s'adressent les pétitionnaires pour obtenir leur but

Mr Milliam propose de délibérer sur un ordre du jour clairement motivé, que la Commission se délibère sous aucune influence

Mr Astruc insiste qu'on y insère la prise en considération de la lettre et des signatures attachées

Mr Le Président et les autres membres combattent cette motion

Mr Montcaux fait observer à Mr Astruc, qu'en y renonçant, on fait acte de conciliation

Mr Milliam se réserve de produire l'ordre du jour motivé à la prochaine séance qui reste fixée à lundi 15 Sept

Mr Allegri défendait le principe que si l'on peut jouer de l'orgue le dimanche, on le peut également toute autre fête, se basant sur la profession de foi de Mr Le Grand Rabin, sur l'usage qu'on fait de cet instrument dans des autres communautés, avoue qu'il y a un obstacle réel

dans le manque de musique notée, chanteurs
capables, et temps de les instruire, conclut que la
majorité ne cède point à une pression mais
sous la nécessité des circonstances, que son
Général est entièrement au concert surtout par
l'ordre du jour bien développé.

La suite de la discussion sur l'ordre du jour
est renvoyée à lundi 15 Sept

M. Nory présente une lettre de Mr Lefranc
Rabbin, dont le secrétaire est invité de donner lecture

1) Une modification sur le Candelabre,
Menora, dont la forme faite à l'instar du Temple
de Salomon nous est défendue après sa destruction.

2) Quelques changements dans les dispositions
matérielles adoptées pour la célébration des mariages.
Après quelques réflexions des membres de la Commission
Mr Tedesco explique l'origine de la défense du Chandelier
à 7 branches.

D'accord à faire droit aux demandes Mr Lefranc
Rabbin, on lui répond qu'on ne s'occupe jamais d'adopter
des modifications réclamées par lui.

Sur la proposition de Mr Allegri, Mr Monteau
reste chargé d'habillement pour le Fochéague
et d'autres petites cuillettes pour la dignité du Temple.

Il est dix heures

La séance est levée.

Séance 15 Septembre

Présidence Monsieur B. Allegri

Présents Mr Allegri, Monteau & Milliau

Mr Tedesco, Secrétaire provisoire

Mr Silva, Ministre officiant introduit à sa
demande expose que ses besoins le forcent à demander
une avance de la part de l'Administration sur ses
engagements et affaires.

La Commission lui répond par l'organe de

Mr le Président qu'elle s'occupera de cette demande
mais elle l'engage à mettre de l'ordre dans ses affaires
afin de pouvoir se soutenir avec dignité dans sa
position.

Mr Silva se retire après avoir promis que c'est
la dernière fois qu'il aura recours à ses bontés

Mr Millaud prend la parole et s'expose que vu
la position du ministre, la commission doit par
humanité venir à son secours, mais quelle
doit le faire d'une manière complète de façon à le
fortir de tout embarras, ou l'abandonner entièrement
Monsieur Millaud fait ressortir que le Ministre
ne pourrait pas prêter avec dévotion et ferveur, inquiet
sur sa position et aux conséquences de ses engagements
pécuniaires.

Mr Allegri propose d'acquitter ses dettes et
de se rembourser en lui retenant vingt francs par
mois sur ses appointements.

Mr Monteaux pense qu'il ne faut pas perdre
de délibération dans l'absence des autres, mais
de la commission et qu'en tout cas il vaudrait
mieux ne lui donner que peu à la fois, au
fur et à mesure de ses besoins les plus pressants

Mr Millaud persiste sur l'urgence et
qu'il faut le tirer entièrement d'affaires en
songer à un autre ministre

Mr Allegri est d'avis de lui avancer
quatre cents francs, en prélevant 20fr par mois
sur son traitement à commencer par le 1^{er} Jan 52

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.
Le secrétaire donne lecture du procès verbal de
la dernière séance.

Mr Millaud fait connaître qu'il n'a pas eu
l'intention de dire qu'il n'y avait le temps de noter
la musique nécessaire d'ici au jour de Roscianna
mais bien de l'apprendre.

4
Mr Allegri propose l'ordre du jour suivant
(Ordre du jour)

Mr Montcaux s'oppose à ce qu'on y engage
l'avenir.

Mr Tedesco propose de changer les mots finales.
"L'orgue ne sera pas joué pour cette année
seulement" - par cette phrase

"L'orgue ne sera pas joué cette année à
Rosciana".

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté
sans autres obstacles, à l'unanimité de cette
assemblée.

Considérant que l'orgue qui accompagne
les chants religieux, invite au silence et au recueillement.

Considérant que les chants religieux sont
plus d'harmonie, et s'élèvent vers le Créateur
avec plus de pompe et d'ovation,

qu'il ne faut rien négliger pour que la
prière soit faite avec sainteté et respect que
depuis que l'orgue se fait entendre dans les
cérémonies du culte, l'ordre le plus parfait
régne dans le temple et que les offices sont très
servis,

Considérant que les cérémonies où
l'orgue n'accompagne pas la prière, ne peuvent
réunir même le nombre de fidèles nécessaires
et ordonné par les prescriptions rabbiniques.

Considérant en outre que le psalme
150 récite pour les samedis et les jours de fêtes
les plus solennelles, dit que l'on doit louer Dieu
sur une foule d'instruments et proscrire les jours
où l'orgue est usé, un des instruments les plus
religieux.

Considérant en outre que Mr Le Grand
Rabbin Emeri, dans sa circulaire aux électeurs
a déclaré qu'il représenterait aux Rabbins et

au Consistoire placés sous sa direction que
l'adoption de cette mesure (l'introduction de l'orgue)
était propre à produire par l'âme une religieuse
sensations, et comme un moyen d'obtenir le
recueillement que l'on doit tant désirer de voir
présider au service divin.

Considérant que cette opinion est corroborée
par celle de Mr le Grand Rabin Isidore, formellement
énoncée dans une lettre adressée à Mr le Grand
Rabin Emergy

déclare que l'orgue sera entendue toutes
les fêtes sans exception,

Mais comme pour cette année les processions
de prières des jours du nouvel an et de Kippour
ne sont pas notés & appris

"L'orgue ne sera pas jouée cette année
en Rosch'asciana"

Mr Allegri refuse des réclamations à
l'égard du lever de Rideaux de l'Égal pendant
la prière de l'Égal et fait ressortir ce qu'il y a
de gênant pour les personnes jurisées à un
pareil office qui n'offre rien de majestueux

Il propose de rapporter la dernière délibération
prise à cet égard

Mr Montcaux s'y oppose

Mr Milliard soutient la motion
mise aux voix, la question est adoptée à la
majorité de deux voix contre une

Mr Milliard demande s'il sera permis aux
hommes d'entrer dans la galerie des Dames
pour recevoir ou donner la bénédiction pendant
les prières de Rosch'asciana & Kippour à l'heure de
la Cira, Koanin ou de celle de M. Cajan

Mr Allegri en fait ressortir tous les inconvénients
La communion se reconnaît l'importance

10 (29)

Considérant le désordre qui entraîne la sortie
et rentrée du Temple des hommes et enfants
qui se portent au moment de la Bénédiction
donnée par le Hagan et Coanim dans les jours
des fêtes, à la Galerie des Dames.

Considérant l'exigence de l'emplacement surdit
Considérant que cela nuit au recueillement des
fidèles.

Considérant respectueusement la défense
formelle qui fut faite dans le temps par Mr de
Calogues, Grand Rabin, lorsqu'il était membre
de la Commission du Temple portugais,

On eut à la nécessité, d'inviter ses collèges
oumaires à s'abstenir de monter à la Galerie des
Dames pour donner ou recevoir la bénédiction
pendant qu'on récite le Brcat Coanim, le Brciat
ciauar Kipour ordonne que la présente délibération sera
lue au Temple le 20 Oct

qu'une copie sera affichée à l'entrée de la
Galerie des Dames;

Que les schiamassins sont autorisés à
la rappeler aux récalcitrants.

Cette proclamation est agréée à l'unanimité
Monsieur Milliand annonce que

Mems David Rodriguez Henriques
Isaac Caf;

Mendes fils

Monte Wolf

Aristide Silva

qu'acceptent leurs provisions de Commissionaires du
Temple pendant les jours de Roschassana & Kipour

Mr Milliand annonce qu'on a annoncé cette
délibération au Temple & qu'on invite les Portugais
dans l'intérêt de l'ordre & de l'unité & d'inviter ceux
demandés de s'en tenir à la Commission & de répondre à
leurs résolutions. Mr Milliand propose qu'on s'occupe

120
d'un programme pour la célébration des mariages
l'ordre du jour

M. Allegri propose qu'on ouvre l'église même pour
les mariages de 4^e classe.

M. Melland propose qu'il soit publié au temple
de l'écart des absentes ou on envoie avant les
fêtes un note des noms obtinues

M. Allegri donne communication d'une lettre
de M. Morry qui donne la description de menus de la
Commission. M. Melland remercie que cette
lettre soit arrivée au moment actuel

M. Moncaux s'y oppose. M. Allegri est d'avis
que la Commission adresse une lettre au président
d'empressement & le remercie des services rendus à
la cause du temple et le prie de vouloir bien cette
communication.

Après quelques explications à ce sujet la Commission
delibère deux fois consécutives.

La Commission décide avant de se séparer,
que sa première séance aura lieu 23 et

La séance est levée.

Séance du 13 octobre 1851

Présidence de Mr B. Allegri

Sur Présence M. Allegri, Morry & Melland

Mr le Président déclare la séance ouverte et prie l'assemblée
de s'en tenir à l'ordre relatif aux circonscriptions Majorité religieuse,
& civil.

Mr Melland donne que il ne faut en rien décider
à Crigang, si ce n'est d'abord qu'on a présent prendre
des renseignements au Secrétaire du temple Central pour
l'édifier sur les lieux établis dans ce des lieux.

Mr Morry se rangeant de l'avis de Mr Melland. L'admission
Charge Mr Silva Secrétaire de se procurer les renseignements

Les procès-
Verbaux des 247 et
Sous procès-verbaux
8. 9 et 10

et documents nécessaires en cet effet.

Sur la proposition de Mr. Morry. Le secrétaire du temple, aura à titre d'indemnité un traitement de trois pour cent sur le montant de la recette relative à la location du placard.

Il sera aussi alloué aux deux Samaritains, trois pour cent sur l'incasement des produits des Mirolets pour la recette de cette année faite par ces deux derniers.

M^{rs}. Morry & Mellauy demeurant qui en l'anvier s'admettent d'entendre directement avec les enfants de l'œuvre pour le règlement de leurs émoluments... et qu'il soit permis aux mêmes de prendre pour obtenir en ce dernier leur exécution aux heures des offices.

M^{rs}. Mellauy projette de payer les choristes pour des jetons de service qui leur seront remis et qui il sera constaté de leur service au temple; chaque jeton portera pour le prix qui sera fixé par l'administration.

Les propositions de M^{rs}. Morry & Mellauy n'opposent rien d'opposées pour adopter.

¶ M^{rs}. Jones est introduit. M^{rs}. de Crivier lui fait part de la réunion qui s'en va être prise à l'égard des choristes. M^{rs}. demande s'il lui serait possible que l'organiste sur autre payé par l'administration. M^{rs}. Jones répond qu'il n'y a aucune difficulté. En conséquence il reste convenu qu'à partir du 1^{er} Novembre prochain l'administration s'entendra avec les choristes et l'organiste.

À Comptes du même jour 1^{er} Novembre. M^{rs}. Jones reçoit un traitement qui est fixé à l'ancien de M^{rs}. Mellauy par an à 9 1/2 La semaine en Lini.

Seance du 22 octobre

Présidence de M^{rs}. B. Allégri, Morry, Mellauy.

Les Procès Verbaux des 2. 8. et 15 octobre sont lus et adoptés, après quelques légères modifications.

Après quelques observations sur les propositions de la semaine en Lini à 9 heures.

Séance du 27 octobre 1851

Présidence de Mr Balleguin

Ses parents MM. Balleguin, Nory, Montcaux & Millau

et l'ouverture de la séance Mr Le Grandier donne des
mémoires qui lui ont été remis par quelques fournisseurs, et engage
l'Admin à prendre des mesures pour l'amortissement de cette dette

Mr Millau présente un projet dont l'exécution aurait
pour résultat d'augmenter la largeur du temple en rénovant la
partie retranchée à l'exercice du service journalier.

Sur la suite des observations présentées par quelques membres la proposition
est prise en considération & MM. Nory & Millau demandent se
rendre sur les lieux pour étudier la question et en faire leur rapport
dans un prochain séance

Mr. Millau demande que la Echebah & l'Echal soient
illuminés les samedis et jours fériés à l'heure des offices.

Cette proposition est ajournée

Monsieur Jénaux est introduit. Mr Le Grandier lui fait
part du mécontentement qui se manifeste chez un grand nombre
de fidèles qui se plaignent que les services dont les musiciens sont
chargés par les choristes sans intelligibilité. Les services n'ont
pas toujours assez distinctement, le Kacal ne peut ni les suivre
ni les comprendre. Qu'il est de la plus grande nécessité
d'arriver immédiatement à ne plus donner lieu à d'aussi fâcheux
motifs de plaintes.

En conséquence Mr Jénaux est
prié de ne plus faire exécuter aucun chœur dont les paroles ne
pourraient être rigoureusement entendues par tous les choristes sans
exception

Cette proposition qui ne pourra être remplie
si ces conditions ne seront plus faire partie du Code.

Mr Jénaux s'engage à se conformer aux décisions de l'Admin
et se retire

Sur la proposition de l'un des membres l'Admin
décide que l'Annuaire de service journalier sera cité dans l'enceinte
du temple

Mr Millau expose entre les mains de Mr Le Grandier les
Règlements du temple Consistorial

Il est 10 heures la séance est levée

Séance du 10 Novembre

Présidence de M. Perron. B. Allégri

Sont présents M. Allégri, Lange, Millau, Horry. Millau

Le Procès Verbal de la séance du 27 octobre, est lu et adopté.

L'administration décide qu'elle écrira dans le plus bref délai au Comte de Silve pour lui demander la révocation de M. Silve, ministre.

Il sera aussi adressé une lettre à Messrs de Labrie de Berdeaux pour le prier de donner des renseignements sur la moralité et capacités de M. M. Mendez copulard ministre à Berdeaux.

une discussion s'élève sur les termes de la lettre ci écrite au Comitee Concernant la demande en revocation du ministre officieux.

La résolution suivante est adoptée

à Messrs les Membres du Comitee pratique

Nous venons à votre grand regret vous exprimer l'indignation que nous ressentons de la conduite de votre ministre officieux, M. Silve.

De nouvelles fautes graves que il vient de commettre nous mettent dans la plus vive inquiétude de nous adresser à M. le Ministre des Cultes de le révoquer de ses fonctions.

Veuillez agréer &c.

La séance est levée et renvoyée à demain

Séance du 11 nov.

Présidence de M. S. Allégri

Sont présents: M. Allégri, Lange, Millau, Horry. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président communique une lettre des Membres du Comitee Consistorial qui accuse réception des quêtes & offrandes faites au Temple de N. arrond. de St. Levant n° 339. 184 & réclame le versement dans la Caisse du produit des quêtes qui ont eu lieu récemment à l'occasion de plusieurs mariages & ainsi que des offrandes qui auraient pu être faites au profit de la C. de bienfaisance.

Le Président désire qu'il y soit répondu
immédiatement.

M^r Moray déclare avoir reçu
130 frs produit des d^{es} quater ~~de l'année~~
& demande si cette somme doit être envoyée
intégralement au comité de bienfaisance ou bien
en partie seulement.

L'adm^e décide qu'elle en enverra
la moitié soit 65 frs, l'autre moitié
devant avoir une autre destination.

M^r Silva Ministre officiant
est introduit; appelé à donner à l'adm^e des
explications sur les plaintes qui lui ont été
adressées, il cherche à se justifier de tout
qui lui sont reprochés; après avoir été
entendu, le Président lui fait part que
l'adm^e va se consulter sans tarder, qu'il
lui sera donné connaissance de la décision
qui aura été prise à son égard. M^r Silva
se retire.

Après en avoir délibéré
L'adm^e considérant que les explications
données par M^r Silva ne peuvent atténuer
les fautes qu'il a commises;

Considérant qu'elle ne peut, sans s'exposer à
compromettre la dignité du culte, conserver
plus longtemps le Ministre officiant, décide
que la lettre à l'adresse du Consistoire —
demandant sa révocation, sera envoyée dans
le plus bref délai.

M^r Moray est chargé de se
concerter avec M^r Galphen délégué par le
Consistoire départemental, au sujet des
dépenses à l'occasion de la construction du
Temple.

Le Président lit une lettre
de M^r F. Deblinger, Capisier qui réclame

1661. 9) Pour diverses fournitures faites
 au Temple & desiré qu'il lui soit remis
 un à etc. L'adm^{on} décide qu'il lui sera
 envoyé 800 f à valoir.
 Il est 10 h. La séance est levée.

Séance du 28 Nov^{bre} 1852

Présidence de M^r Allégri
 Sont présents: M^s Allégri, Narry,
 Montaux & Moillan

M^r Allégri desiré que par une
 lettre l'adm^{on} prie le Consistoire de faire
 les démarches nécessaires pour la rentrée
 du Legs de Babas, cette somme étant indispen-
 sible à l'état des finances.

M^s des membres propose qu'il
 soit fait un état de la position & qu'on prie
 les membres du Consistoire d'envoyer des
 mandataires afin de prendre connaissance
 de la situation.

Sur la demande de l'un des
 adm^{on} les séances s'ouvriront à l'avenir
 à 9 heures du soir.

M^r Sonat chef de musique
 vient prier l'adm^{on} de lui remettre le traité
 de son engagement. Il est convenu qu'il
 sera échangé une lettre entre M^r Sonat et
 l'adm^{on} dans laquelle seront relatés les
 conditions qui ont été arrêtées & acceptées
 de part & d'autre.

M^s des membres propose que
 l'adm^{on} adresse au Consistoire un état de la
 position financière & réclame son concours
 pour l'aider à faire face à ses engagements.

M^r Moillan est d'avis qu'il
 faut réclamer auprès du Consistoire ce qu'il

mental & au besoin au Consistoire Central.
L'adm. décide que la marche
indiquée par l'un de ses membres sera
suivie dans le plus bref délai.

Il sera fait un état des
mémoires qui sont dus à l'occasion de la
construction du temple, afin de les soumettre
aux délégués du Consistoire.

Un membre appelle l'attention
de l'adm. sur la position de M. Silva
ministre démissionnaire & demande qu'il soit
pris immédiatement une décision à son égard.

L'adm. décide qu'elle écrira
au Consistoire pour lui présenter M.
de M. Carrance en qualité de ministre
officiant provisoire.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Séance du 6 Mars 1851

Présidence de M. D. Allegri
Sont présents: M. Allegri, Lange, Morry,
Millard & Montcaup.

L'adoption des procès verbaux
est renvoyée à la prochaine séance.

Le président donne lecture
d'une lettre adressée à l'adm. par le
Consistoire, en date du 30 g^{hier}, laquelle
a pour objet la réception de la démission de M. Silva.
M. Sciana, membre du Consistoire, a aussi
adressé une lettre le 11 M^à l'adm. pour
l'engager à présenter M. Carrance en
qualité de ministre officiant provisoire.

Le président observe qu'une
lettre avait été rédigée pour désigner au
Consistoire la personne qui devait remplacer
M. Silva, mais il lui paraît convenable

qu'une nouvelle rédaction soit adoptée séance tenante.

L'adm^{on} décide que Mr le préfet verra Mr. Siama pour lui observer que l'adm^{on} ne peut encore de quelques jours désigner la personne qui doit remplacer Mr. Silva, & quelle sera au plutôt à Mr. Dacosta de Bord & qui demande à venir officier pour le prier de se faire entendre à Paris.

Il est donné lecture d'une lettre du Dabbir de Bord. qui répond aux informations qu'on lui avait demandées sur Mr. Mendez aspirant. L'adm^{on} ne prend quant à présent aucune décision à ce sujet.

Mr Norry prévient l'adm^{on} que Mr. Chabrier lui a déclaré que s'il ne lui était pas donné un à Ct^e, il enverrait une signification par huissier. Mr Norry prie l'adm^{on} de prendre des mesures en conséquence.

Un des membres prévient l'adm^{on} que Mr Lotier demande aussi à être payé de son mémoire.

Mr Norry trésorier prévient l'adm^{on} qu'il reste à payer par Ct^e de Mr Silva Ministre un billet de 700 qui échoira fin Ct^e & demande s'il faut lui retenir les 500 qui lui reviennent sur son mois. L'adm^{on} décide qu'il ne lui sera point fait de retenue.

Le 2^{me} Ministre officiant & les enfant de chœur demandent une augment^{on} de salaire. Ces questions seront décidées dans une prochaine séance.

En date du 24 9^{bre}, le Consistoire

Sollicite de l'adm^{on} l'autorisation de faire
célébrer les mariages dans le Temple du
N^o arrond^{is}. L'adm^{on} décide quelle répondra
au Consistoire quelle adhère à la demande
qui lui est faite, à la condition que les
cérémonies seront célébrées par notre ministre
officiant, & qu'on se conformera à notre tarif.

En date du 26 9 br^{el} le Consistoire
présient l'adm^{on} que la Chéba qui lui
a été prêtée appartenant au Temple portugais,
vient d'être mise à sa disposition & prie de
la faire retirer.

Le président donne lecture
d'une lettre de M^r. Silva Secrétaire qui
prie l'adm^{on} de vouloir accepter la démission,
laquelle est acceptée.

M^r. Deblesson a écrit à
l'adm^{on} pour réclamer le paiement du
solde qui lui est dû. L'adm^{on} prendra des
mesures pour satisfaire cette demande.

à l'égard de la question financière
Le président fera établir un relevé de la
position qui sera envoyé au Consistoire,
en le priant d'intervenir au paiement intégral
de notre déficit, & de vouloir bien réclamer
pour l'entrée du Leyt Aaba.

M^r. Lange voudrait que l'on
rétablisse la vente aux enchères des effets,
La proposition est rejetée.

L'adm^{on} décide qu'à l'avenir
les Jeûnes commenceront à 7 h^{es} ou soir.
Il est 11 h^{es} la séance est levée.

Séance du 29 D^{éc} 1851
Présidence de M^r. Allegri. Sont présents;
M^r. Allegri, Lange & Willaury.

Les procès verbaux des 11, 28 nov. & 16
Dec. sont lus & adoptés sauf quelques légères
modifications.

Le président prend la parole
au sujet de M^{rs} Deblinpon & Gallandouze
qui désirent qu'on acquitte leur C^{te} de fourniture
faites par le Temple; après un court débat,
l'admⁿ décide qu'il leur sera donné à chacun
un à C^{te}.

M^r. Millaud donne lecture d'une
lettre du Consistoire qui demande que le
Temple de la Rue Samartine ne soit plus
dénommé sur les lettres Temple du 2^m
arrond^t. après une assez vive discussion
sur ce sujet, M^r Allegri donne connaissance
d'un mode de lettre qu'il a rédigé pour
répondre à cette demande; les membres présents
n'approuvent pas entièrement les intentions
du président à cet égard, & M^r Montcaux
qui vient d'entrer en séance, déclare que
cette demande de la part du Consistoire lui
paraît très étrange; M^r Allegri qui ne
partage point cette opinion, croit qu'on peut
sans aucun inconvénient, adhérer au désir du
Consistoire; M^{rs} Lange & Millaud reconnaî-
sant ce qu'il peut y avoir de fondé dans la
pensée de M^r Montcaux, il est décidé
qu'on ne répondra pas quant à présent à
la lettre du Consistoire.

M^r Millaud propose de s'adjointre
un 6^e collègue afin que les réunions
soient plus complètes & puissent avoir
lieu plus régulièrement. Cette demande sera
prise en considération lorsque tout les
membres seront réunis.

M^r Allegri fait connaître à

L'adm^{on} que M^{lle} Cahen doit se
marier au Temple le mercredi 7 Janvier
& il donne lecture d'une lettre par laquelle
M^r Cahen desire qu'il lui soit accordé la
faveur de faire entrer dans le Temple les
parents de l'épouse. Les membres présents
font observer qu'il ne peut être fait une
exception unique dans cette circonstance, mais
qu'à l'avenir pour tous les mariages, on
pourra réserver la tribune de face aux
personnes de la famille des époux; cette
proposition est adoptée à l'unanimité,
& sera appliquée pour le mariage en
question qui est de 3^e classe & pour lequel on
fera venir 6 enfant de chœur.

Le président propose de faire
chanter un Te Deum à l'occasion de l'élection
de Louis Napoléon; M^r Willard qui
approuve cette idée, voudrait qu'on en fit l'objet
d'une double solennité qui aurait aussi
pour but de remercier la Providence d'avoir
échappé au danger des événements qui ont eu
lieu; après un court délibéré, il est résolu
qu'on attendra que les autres Temples aient
pris l'initiative.

M^r Willard soumet
une réclamation qui lui a été faite par le
concierge du Temple qui n'a encore reçu
aucun salaire pour les petits services qu'il
est à même de rendre; il est décidé qu'il lui
sera alloué 100 f par an & 20 f d'étrennes,
& qu'on fera prochainement imprimer dans la
Cour les mots: Concierge du Temple.

Le Jamar Pardo est introduit
le président lui adresse quelques reproches
sur le peu de zèle que lui & son collègue

16

L'arrance apportent dans le service du Temple. Il promet d'y mettre plus de sollicitude à l'avenir & l'adm. décide à cet égard que tout deux feront alternativement le service pendant une semaine.

L'adm. décide ensuite qu'il sera écrit le lendemain aux docteurs de Bord. & St. Esprit au sujet des deux harangues qui se sont offerts pour le concours.

Mr Allegri propose qu'il soit soumis à l'adm. un tarif pour toutes les cérémonies religieuses; cette question est importante & mérite toute l'attention des membres qui sont présents.

L'adm. propose qu'il soit écrit au Consistoire pour l'informer qu'il n'est pas possible encore de lui envoyer l'état de la situation financière; cette proposition est adoptée.

Il est décidé ensuite qu'on écrira au Secrétaire du Temple pour avoir le montant des places reçues jusqu'à ce jour.

Le président fait connaître son intention d'aller le lendemain chez M. Silveyra afin d'avoir les états de construct.

Il est décidé ensuite qu'on écrira le 10 h. 1/2 la séance est levée.

Séance du 8 Janvier 1852

Présidence de Mr. Allegri.

Sont présents Mr. Allegri, Millau, Morry & Montaur.

Le procès verbal de la séance est lu & adopté; toutefois le paragraphe relatif au mariage de Melle Cahon donne lieu à une réclamation de la part

de Mr Worry qui s'étonne que l'on fasse
venir à cette occasion 6 enfants de chœur. Il
fait remarquer, que cette exception au tarif
deviendra onéreuse pour le Temple, les
prix de ces cérémonies étant déjà fréquemment
absorbés par les dépenses. Mr. Allegri prend
la parole pour faire connaître à Mr Worry
que cette faveur a été promise à Mr Cohen
comme Redacteur des Archives Israélites, que
dès lors, pour cette fois seulement, on dérogera
au tarif. Les autres membres appuyant le
langage du président, cette décision est maintenue.
Mr. Da Costa, proposé comme nouveau
Chazan, se présente: avant de lui donner
audience, l'adm^{on} croit devoir délibérer à son
sujet. Mr. Willauid est d'avis qu'on écrive
à toutes les personnes qui ont des places afin
qu'elles viennent assister vendredi soir et
samedi matin à la prière qui sera faite par
Mr. Da Costa, lequel étant agréé par le Kahal,
sera présenté ensuite au G^d Rabbin qui lui
fera subir un examen. Cette proposition
étant de l'avis des autres membres, Mr. Da Costa
est introduit. Il lui est adressé diverses
questions au sujet de la nouvelle position qu'il
est sur le point d'occuper, & les explications
qu'il donne paraissent satisfaisantes à
l'adm^{on}, elle lui témoigne les dispositions
les plus bienveillantes en faveur de son admission,
afin de s'assurer complètement qu'il est
parfaitement apte à remplir les fonctions de
Chazan, un membre propose de lui faire réciter
séance tenante un passage de la prière, ce qui
est adopté. Cette formalité s'exécute de manière
à confirmer pleinement la bonne opinion connue
en sa faveur par tous les membres présents:

Mr Dacosta se retire.

La question de l'adjonction d'un nouveau collègue est de nouveau remise à l'ordre du jour; il est convenu qu'à cet effet on tâchera d'être au complet à la prochaine séance afin de pouvoir la résoudre.

Il est donné lecture d'une lettre de Mr. Silva Ministre d'émigration qui demande à l'adm^{on} le moyen de pouvoir quitter Paris; une nouvelle position lui étant offerte dans une autre ville; Mr. P. Morry & Montcaux prennent chacun la parole à ce sujet pour déclarer qu'il est du devoir de l'adm^{on} de ne point adhérer à cette nouvelle demande, après les nombreux services qui lui ont déjà été rendus; Mr. Moilland répond à ces 2 Mr^s qu'il croit au contraire convenable de satisfaire une d^e fois, afin de se débarrasser entièrement de ses importunités, qui pourront se renouveler fréquemment. Il ne quitte point la Capitale. Le résumé de cette question est remis à huitaine.

Avant de se séparer, l'adm^{on} décide qu'on enverra le lendemain à tout les Israélites occupant une place au Temple, une lettre p^r les informer qu'un nouveau baran sera entendu vendredi soir & samedi matin, en les invitant à vouloir bien assister à la cérémonie.

Il est 10 h, la séance est levée.

Séance du 12 Janvier
présidence de Mr Allégri.
Sont présents: Mr^s Allégri, Lange, Morry, Montcaux & Moilland.

Le procès verbal de la d^e séance est lu & adopté.

Mr Dacosta qui vient de se

présenter, est prié de vouloir bien s'abstenir
de quers instants afin que l'adm^{or} puisse délibérer
à son égard. Un membre propose que les conditions
suivantes lui soient offertes: 1500 \$ fixes par
an, le logement 200 \$ pour la Madabah, à quoi
il faut ajouter les offrandes & ce qui lui sera
acquis dans diverses cérémonies, telles que
mariages, circoncisions, &c; de plus quers leont
qu'il pourra donner, ce qui, tout compris, s'élèvera
à env^{or} 2000 ou 2200 \$; cette proposition est
par un avis d'un autre membre, relativement
au chiffre de l'indolument qu'il croit convenable
de porter à 1800 \$ fixes, afin dit-il qu'un M^{or}
Ministre officiant ait un revenu suffisant pour
Vivre, & puisse remplir honoralement son emploi;
cette objection est vivement repoussée par un 3^e
membre qui appuie la proposition, dit M^{or},
reconnaisant que les avantages offerts sont très
raisonnables, & doivent satisfaire pleinement M^{or}
Bacosta. Le Président partageant cet avis,
le futur Ministre est introduit & après avoir
entendu les conditions mentionnées plus haut,
déclare les accepter entièrement & écrira à cet effet
à l'adm^{or} une lettre d'adhésion. Il lui est
recommandé ensuite, lorsque ses occupations le
lui permettront, de donner quers leont aux
enfant de chœur & de s'entendre pour cela avec le
second Haram; d'attester aussi avec exactitude
aux prières & surveiller comme chef les formalités
religieuses; il lui est demandé également de
vouloir bien s'habiller tout les jours, et d'appren-
dre au chœur les prières qui se récitent aux
cérémonies d'enterrement. après avoir promis de
se rendre digne en tout points de la confiance
de l'adm^{or}, il lui prie de vouloir bien
l'indemniser de ses frais de voyage, qu'il

évalué à 180 f tout compris; La demande lui est accordée, le Trésorier lui compte sur son Reçu, séance tenante la somme précitée. Il annonce son départ pour le lendemain ou sur le lendemain au plus tard, & s'engage à être de retour pour le d. J. samedi du mois Et.

Un des Administrateurs prend la parole pour déclarer que tous les membres doivent indispensablement, lorsqu'ils sont de service se conformer entièrement aux usages établis & se soumettre au règlement qui doit exister; à défaut encourir une amende; après avoir développé chaleureusement les motifs de la proposition il en demande l'urgence, qui n'est point prise en considération, mais le Président tout en reconnaissant ce qu'il peut y avoir de fonde dans les observations du préopinant, fait remarquer que dans certaines cérémonies, comme le mariage par exemple, il est assez difficile de remplir les formalités établies, le service intérieur n'étant déjà point fait convenablement par la négligence des J. assistants & le défaut de Commissaires. Un membre propose alors que pour les mariages il y ait un municipal à la porte & deux Comm. convoqués; cette demande est prise en considération & adoptée.

M. Allopi fait remarquer que la J. faite dans le Temple a été très productive, ayant été opérée par les J. de deux Com. allemand; une assez vive discussion s'engage à ce sujet, & deux ou trois membres proposent de rédiger séance tenante une délibération pour que cette dérogation aux usages ne se renouvelle plus; en conséquence voici la proposition soumise; si à l'avenir le Comité de bienfaisance délègue deux de ses

membres pour surveiller la quête, l'adm^{eur}.
de service respectera formellement leur concours;
cette proposition donne lieu à un amendement
ainsi conçu: Les d'un mariage, nul ne
pourra faire de quête, ni s'y initier, que les
délègues seuls de l'adm^{on}.

Cet amendement étant repoussé
à une majorité de deux voix, un membre
formule la délibération suivante qui est unanime-
ment adoptée: Les personnes étrangères à
l'administration, ne pourront sous aucun prétexte
s'occuper de, dont, quêtes ou offrandes dans
l'intérieur du Temple.

À l'occasion d'un mariage qui
doit se célébrer dimanche 18 Et, M^r Allépi
Président l'administration, que les parents de l'époux
désirent qu'il soit introduit dans la prière
un morceau composé par M. Lavy & qui sera
chanté par le Ministre allemand M. Lombour,
il est d'avis qu'on adhère à cette demande.
Un membre s'élève avec force contre cette
proposition, qu'il déclare inadmissible comme
étant tout à fait contraire aux usages d'usage
portugais; un autre administrateur soutient
également cette opinion, qui est vivement combattue
par le Président, après un débat très
animé dans lequel un des membres fait ressortir
tous les abus qui peuvent résulter d'une
telle dérogation, l'administration consent
cependant & uniquement par déférence pour son
Président, à l'autoriser pour cette fois
seulement, & sans aucun préjudice d'usage
usuel.

Il est donné lecture d'une lettre
de M. Carrance Secrétaire du Temple qui
demande la place de Secrétaire de l'adm^{on},

il lui fera répondre que cette place n'est plus en disponibilité.

L'adm. on. décide qu'il sera alloué à M^r Carrance une indemnité de 500 f par an pour les petits soins qu'elle rend aux Dames qui occupent les tribunes.

Un membre propose qu'on délègue deux administrateurs auprès du Consistoire pour lui soumettre la position; après un court débat à ce sujet, il est décidé qu'on ira d'abord pour demander une audience, qu'on s'occupera en attendant d'établir la situation; à cet effet M^r Morey trésorier s'en entendra jeudi soir 15 et avec le Président.

M^r les administrateurs conviennent ensuite de verser chacun 500 f dans la C^{te} pour faire face aux paiements les plus urgents. Il est convenu qu'un reçu signé par le Président & le Trésorier leur sera remis en échange de cette somme & relatera que le remboursement s'en opérera sur les ^{10^{tes}} fonds disponibles.

Il est 10 h^{1/2} la séance est levée.
Séance du 19 ^{Mars}

Présidence de M^r Allegre, Range, Millaud, Morey & Montaurp.

Le procès verbal de la d^{te} séance est lu & adopté.

Il est donné lecture d'une nouvelle lettre de M^r Carrance père rappelant la demande qu'il a adressée à l'administration au sujet d'une augmentation de salaire; après un court débat, il est décidé que le péculum, dont on portera à 400 f, sans préjudice du produit de la Nédabah.

L'adm. on. propose ensuite de

remercier les 3 choristes qui sont paies, &
dont le concours n'est point utile aux cérémonies,
cette question sera résolue dès qu'on aura vu
M^r Bonat avec lequel on s'en entendra.

Le secrétaire donne lecture d'une
lettre de M^r Silva Ministre démissionnaire
qui demande à officier encore pendant le
trimestre A. P., sa révocation n'ayant pas été
déclarée officiellement, une vive discussion
s'engage à ce sujet, & l'un des membres prend
la parole pour déclarer qu'on ne peut conve-
nablement adhérer à la demande de M^r Silva,
le Président croit au contraire qu'il est
utile au service des cérémonies & de lui
accorder, le nouveau Ministre n'étant point
encore parfaitement au courant de la prière, &
surtout de celles qui se célèbrent pour les
mariages, & il ne voit en résumé dans cette
condescendance aux vœux de M^r Silva rien
qui puisse préjudicier la décision déjà prise
à son égard. Un des administrateurs réfute
les observations du Président en faisant remarquer
que le 2^m Zakam qui est paie par l'admⁿ
doit pouvoir remplacer pour toutes les prières
le M^r Ministre, soit pour cause d'absence,
ou de toute autre nature, il se joint donc à ses
collègues pour déclarer que sous tous les
rapports la demande de M^r Silva est inadmissible.
Il est décidé en conséquence qu'il lui sera
répondu dans ce sens, & qu'on écrira à M^r
Léboulon Hoff de vouloir bien réitérer jamais
la section du Pantateuque.

L'admⁿ décide ensuite qu'il
sera écrit à M^r le G^d Rabbin du Consistoire
de St. Esprit pour le remercier des renseignements
transmis sur le J^r Moreau, & lui faire

20

connaître l'impossibilité d'accepter les offres
d'après l'engagement pris avec M^r Daosta.
M^r Moray trésorier met sous les
yeux de ses collègues la situation financière
qu'il a établie & l'appui de laquelle il
présente les comptes de construction ainsi que
ceux des dépenses & recettes jusqu'à ce jour
il entre dans ce sujet dans des explications
détaillées, & prie l'adm^{on} de prendre une
décision au sujet de l'arriéré constaté par
le résultat de son travail; à cet effet il
termine en exprimant sa pensée qu'une
émission de 30 actions à 500 fr dont on n'en
n'en place que la moitié, couvrirait le
déficit en question; cette proposition est
généralement adoptée, mais avant de lui
donner suite, l'adm^{on} décide qu'il sera écrit
le plutôt possible au Consistoire pour lui
demander une audience, dans laquelle, après
lui avoir exposé la situation, on le priera
de vouloir bien faire une démarche auprès
du Ministre pour obtenir la rentrée du legs
Nabal, ce legs devant venir en déduction
du chiffre de l'arriéré, pour lequel on se
réserve encore de demander à la ville le
remboursement de la location du Temple.
Il est 10 h. la séance est levée.
Séance du 26 Janvier.

Présidence de M^r Allegri. Sont présents
M^r Allegri, Millaud, Moray & Montcaup.
Le procès verbal de la 2^e séance
est lu & adopté sauf quelques légères modifications.
M^r Millaud fait connaître à l'adm^{on}
qu'il a prie M^r Tonat de venir donner quelques
explications au sujet de la dérogation
au tarif des mariages, en ce qui concerne

le nombre des enfants de chœur, qui ne doit
pas être de 10 pour la seconde classe comme
il l'est pour la 1^{re}, M^r Bonas se présente
en effet d'abord instant après, & un débat s'ensuit
vif s'engage sur cette question. Le chef du
choeur, reconnaissant fonder ses observations
qui lui sont faites, promet de se conformer
à l'avenir aux prescriptions du tarif, mais
l'Administration veut bien consentir encore
& pour cette fois seulement, à admettre dix
enfants & deux surnuméraires au mariage de
2^e classe qui doit être célébré le 28 N^o.
La question des 3 choristes pairs est ensuite
discutée avec M^r Bonas qui fait remarquer
à l'Adm^o que ces M^{rs} sont très exacts à
assister aux cérémonies & qu'on peut toujours
compter sur leur concours, ce qui n'a pas lieu
pour leurs collègues non rétribués. Un des
membres, tout en convenant de la justesse de
cette observation, met aussi en avant le peu
de connaissances que les M^{rs} paraissent avoir
de la langue hébraïque qu'ils ne prononcent
point parfaitement, & il désire à cet égard
qu'ils soient appelés à la prochaine réunion, afin
que l'Administration puisse constater ce
qu'il y a de fondé dans cette observation; il est
décidé en conséquence que le secrétaire les
invitera, par une lettre à venir à la réunion
de lundi 2^e février.

Il est donné lecture d'une
lettre de M^r Stumenthal qui demande pour
son neveu un mariage de 1^{re} classe dimanche
prochain 1^{er} février; il lui sera répondu que
la cérémonie s'accomplira selon ses desirs.
M^r Morry prend la parole
pour faire remarquer que le 2^e procès verbal

21

n'a point mentionné la décision, qui avait été prise au sujet du Consistoire, & il demande dès lors quelle soit relatée dans le présent: En voici conséquemment la teneur.

"Dès que l'audience demandée au Consistoire aura été accordée, le président & le trésorier de l'administ^{on} se borneront à le prier de faire une démarche près de l'autorité compétente pour obtenir le paiement annuel du loyer ainsi que la rentrée du legs Babau; ayant trouvé dans le concours de ses collaborateurs les moyens de faire face au reste de ses arriérés.

L'administration décide ensuite qu'il sera alloué à M. Silva Ministre démissionnaire une somme de 150 \$ à titre de secours.

Il est 10 h^{1/2} la séance est levée.
Séance du 2 février

Présidence de M. Allegri
Sont présents: M. Allegri, Lange, Moray,
& Montcaup.

Le procès verbal de la séance est lu & adopté.

M. Sonat qui a été invité par le président à venir donner quelques explications est introduit. L'adm^{on} lui fait des observations relativement aux nouveaux airs qui ont été chantés pendant la célébration du mariage de M. Stumenthal & désirerait qu'à l'avenir avant de les faire exécuter, il lui en fournit l'audition, car on a eu occasion de remarquer que quelques uns de ces airs chantés pour la 1^{re} fois dans une pareille cérémonie, n'étaient point encore parfaitement connus par le Raal ainsi que par le nouveau Haram; M. Sonat reconnaissant ce qu'il y a de

fondé dans les observations qui lui sont faites,
promet de se conformer à l'avenir aux intentions
de l'Adm^{on}.

La question des 3 choristes
rétribués est de nouveau discutée avec M. Jonas,
qui informe l'Adm^{on} que ces M^{rs} ne pourront
se présenter à cette réunion, ainsi qu'ils y avaient
été invités; après quelques explications, il est décidé
que par une lettre adressée à ces M^{rs}, l'Adm^{on}
leur priera de se mettre le plutôt possible au
cours des prières du rite portugais, afin qu'il
y ait ensemble avec les autres parties du chœur,
se proposant à cet égard de leur faire passer
un examen dans un mois.

M^{rs} des membres adresse des
reproches à M. Jonas sur la présence au
chœur de M. Silva ex Ministre pendant la
cérémonie du mariage de M. Stumenthal,
ce qu'il n'aurait point dû tolérer comme chef
des choristes; M. Jonas répond que M.
Silva y était autorisé par l'administrateur
de service qui avait dû le remarquer, &
il promet de s'opposer à l'avenir à ce que
cela ait lieu.

M. Jonas informe ensuite
l'Administration qu'il a composé & mis en
répétition un nouvel hymne dont l'air sera
plus approprié à la voix du nouveau Ministre
officiant; l'Administration désire l'entendre
avant d'autoriser M. Jonas à le faire chanter,
& à cet effet on décide qu'il sera exécuté
devant les administrateurs après l'office de
Vendredi soir 6 Et. M. Jonas se retire.

Il est donné lecture d'une lettre
de M. J. Carrance Secrétaire du Temple,
qui demande que ses appointements soient

élevés à 500 \$ en raison du surcroît de
 travail dont il est chargé; Mr Narry
 trésorier est d'avis qu'on les lui accorde, car
 il a été souvent à même d'apprécier la justice
 de cette réclamation; un des membres désirerait,
 s'il en est autrement, qu'il lui soit donné un
 costume convenable pour monter à la Chéba,
 lorsqu'il est à même de remplir ses fonctions,
 un autre administrateur voudrait qu'il eût
 dans le Temple une place distincte et
 réservée, afin de pouvoir plus facilement
 le trouver lorsque ses ~~services~~ services sont
 utiles; ces deux propositions ne sont point
 prises en considération, mais l'adm. décide
 que le chiffre de 500 \$ lui est alloué, et le
 secrétaire l'en avisera.

Il est ensuite question d'établir
 un tarif général pour les cérémonies religieuses,
 telles que circoncisions, majorités & décès;
 une commission de deux membres composée de
 Mrs Narry & Millard est nommée à cet
 effet & fera son rapport sur cet objet ainsi
 que sur un règlement pour le Temple dans
 une semaine de jours.

Mr Administrateur propose
 que l'assemblée demandée au Consistoire
 aura eu lieu, le Kaal soit convoqué afin
 de mettre sous les yeux les états généraux
 de recettes & dépenses, & le prier de prendre
 des actions pour couvrir le chiffre de l'année
 cette proposition est unanimement adoptée, & il
 y sera donné suite aussitôt que possible.

Un membre désirerait qu'on fût
 célébrer une cérémonie pour la naissance des
 filles, l'adm. partage à cet égard son intention,
 mais décide qu'elle ne prendra point l'initiative.

Sur cette question qui est ajournée.

Les administrateurs voudraient qu'il fut possible d'établir à nos deux cimetières une porte d'entrée plus convenable que celle qui existe & qui, par son peu d'élargissement présente souvent de l'embaras, en même tems qu'elle peut occasionner un accident; cette question est prise en considération & il est décidé qu'elle sera soumise à l'appréciation du Consistoire dans la prochaine audience qui lui a été demandée.

Il est 10 heures la séance est levée.

Séance 10 fév.

Présidence de M^r. Allegri
Sont présents: M^r. Allegri, Lange, Milland, Morry & Montaux.

Le procès verbal de la dernière séance est lu & adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M^r. Carrance servant du Temple qui demande une augmentation de salaire l'admⁿ reconnaissant qu'il est déjà suffisamment rétribué, décide qu'elle n'aura point égard à cette demande.

M^r. Morry fait connaître le résultat de l'audience accordée par le Consistoire, & après les explications qui ont eu lieu dans cette séance, il déclare reconnaître la nécessité d'établir un budget de recettes & de dépenses pour le soumettre à l'autorité compétente, afin d'obtenir plus facilement le secours annuel du loyer à elle demandé; cette opinion est soutenue par les autres membres, mais une légère discussion s'engage sur la question de réduction des ét^s du budget, & il est décidé

qui après les avoir établis, le Trésorier & Mr Moilland verront Mr Cremier avocat pour le consulter à ce sujet ainsi que pour l'émission des actions qui doivent être créés.

Un des membres croit devoir informer l'adm^{on} qu'une personne qui est en rapport avec le Consistoire, a compris d'ant un entretien avec lui qu'il désirerait opérer plus tard une fusion; à cet égard l'adm^{on} est unanimement d'accord pour déclarer qu'elle repoussera complètement cette proposition si elle lui est faite.

Mr Morry qui a été chargé avec Mr Moilland d'établir un tarif général pour les cérémonies religieuses, soumet à l'adm^{on} le résumé de son travail, lequel donne lieu pour quelques articles, à des observations qui étant reconnues fondées, nécessitent de légères modifications dans le dit tarif, il est ensuite adopté à l'unanimité & sera inscrit au registre des délibérations, avec un article additionnel relatif aux frais suivants & ainsi conçu :

« Si à la naissance d'un enfant la famille veut faire la cérémonie de la circoncision sans s'adresser à l'adm^{on}, et échapper ainsi au tarif établi, l'enfant ne pourra ensuite être présenté devant le Tabernacle qu'après avoir versé pour offrande entre les mains de l'adm^{eur} Trésorier une somme de 50 f. »

Un membre désire que l'adm^{on} établisse aussi un règlement pour les chantres; cette proposition est adoptée & les deux administrateurs chargés déjà du règlement

pour le Temple, feront un rapport à ce
sujet dans la prochaine séance.

Nulle autre question, n'étant
à l'ordre du jour, la séance est levée à
10 heures.

28 février

présidence de M^r Allépi
sont présents M^{rs} Allépi, Montcaux, Vange,
Moray & Willaud.

Le procès verbal de la d^{re} séance
est lu & adopté.

M^r Willaud donne lecture du
projet de règlement pour le Temple, qu'il
a rédigé de concert avec l'adm^r & le trésorier;
la communication de ce projet donne lieu à des
observations en ce qui concerne les souvenirs
invocés à l'occasion de chaque fête & la
nature de leur origine. Plusieurs membres
tout en appréciant la sagesse de cette idée
& le style parfait dans lequel elle est développée,
pensent qu'il ne doit point en être question
dans un règlement dont l'unique but est
d'assurer pendant les cérémonies l'ordre & le
recueillement, & reconnaissent que c'est au
g^d & au Cabbim seulement qu'il appartient
d'identifier les cérémonies avec la nature
de la cérémonie qui se célèbre, ce qui a
toujours lieu à cette occasion. En conséquence
il est décidé que le règlement précité sera
modifié dans ce sens, & après quelques autres
rectifications sur divers articles, l'adm^r en
adopté complètement. L'acteneur, qui sera
mentionné sur le registre des délibérations.

Un membre rappelle à l'adm^r que la fête de Pourim est le 5 Mars prochain
& demande à quelle heure devront commencer

les prières de ce jour; l'adm. décide que celle du soir aura lieu à 8 h. & celle du matin à 8 h. Un autre membre propose qu'il soit fait ce jour là une quête dans le Temple, cette proposition n'est point adoptée, mais l'adm. décide qu'il sera placé le plutôt possible à la porte du Temple un tronc pour les indigents, & qu'il y aura le jour de Pourim pendant les cérémonies, deux municipaux de service pour éviter les demandes de secours dans le Temple.

Un administrateur demande qu'à la même occasion la cérémonie des deux sœurs soit célébrée; cette question sera décidée dans la prochaine séance.

Un membre renouvelle la proposition qui a déjà été faite de retirer de chez le Jarnas tous les principaux objets servant aux cérémonies, & les déposer chez le 1^{er} Ministre officiant; cette proposition est généralement adoptée, & il est décidé à cet effet qu'on écrira à M. Dacosta pour le prier de remplir l'intention de l'administ.

Il est donné lecture d'une lettre de Mr. Pottier qui demande le paiement de son compte de fournitures; le Président lui répondra que M. Petit & l'entrepreneur alloué une somme de 2500 fr. qui doit s'expliquer en grande partie au membre dont il réclame le montant.

Il est également donné connaissance d'une lettre du Consistoire qui fait remarquer que le nouveau Ministre officiant n'a encore que 24 ans, & ne peut dès lors, aux termes de la loi, remplir les fonctions qui lui sont attribuées; il pense donc

qu'il doit être demandé en sa faveur une
dispense, & l'adm^{on} étant de cet avis, lui
répondra de vouloir bien faire les démarches
nécessaires pour l'obtenir le plutôt possible.
Un des membres croit devoir
rappeler qu'il avait été convenu qu'on
établirait le plutôt possible les états de
recettes & dépenses, & qu'immédiatement après
les fidèles seraient convoqués pour en prendre
connaissance & venir en aide aux besoins du
Temple; qu'il leur serait proposé à cet effet
de prendre des actions qu'on créerait, cette
question, dont l'urgence est reconnue par
l'Administration, ne peut être résolue, ainsi
qu'il a été dit déjà, qu'après que le Curé
& Mr. Millard en auront conféré avec Mr.
Cremieux avocat qu'il ne leur a pas encore
été possible de voir, ils se proposent de faire
une nouvelle démarche dans ce but au 1^{er}
jour & l'adm^{on} remet de plus à la prochaine
séance le résumé de cette importante question.

Un des membres informe ses
collègues qu'ayant vu la majeure partie
des contribuables et connaissant leurs
dispositions, il serait possible, par le
recouvrement du montant des places pour
cette année, d'obtenir une somme assez
importante qui couvrirait en grande partie
le déficit actuel; cette proposition n'est
point prise en considération.

Un des administrateurs est d'avis
que les anciens membres de la Commission
soient convoqués afin de leur donner connaissance
de la position & les consulter sur les mesures
qu'il serait convenable de prendre pour
faire face à l'arrière; cette proposition

n'est point adoptée, & Mr Silveira sera
sera invité à venir à la prochaine séance
pour donner en même temps des explications
sur les états présentés par Mr Petit &
Pottier.

Il est donné lecture d'une
lettre de Mr Noble Tailleur qui réclame
90 fr pour le 2^{me} paiement solvant une
créance qui lui est due par Mr Silva le
Ministre officiant pour fournitures d'habil-
lemens. L'Administration décide qu'elle ne
fera point droit à cette demande, n'ayant
pris à l'égard de Mr Noble aucun enga-
gement & Mr Silva n'étant plus aujourd'hui
Ministre officiant.

Il est 11 h 1/2, la séance est levée.
4 Mars 1852

Présidence de Mr Allégri
Sont présents: Mr Allégri, Lange
Montcaux, Villard & Moray.

La lecture du procès verbal est
renvoyée à la prochaine séance.

Mr Silveira qui a été invité
par l'Administration à venir lui donner
des explications sur les états de construction
assisté également à la séance. Après avoir
entendu les observations présentées par Mr
Silveira sur chacun des mémoires en
question, le Président, au nom de ses
collègues, lui témoigne combien l'Administ^{on}
est surprise du chiffre élevé auquel
s'élève particulièrement le ct. de Mr Petit.
Il demande en conséquence à Mr Silveira
de vouloir bien éclairer l'Admin^{on} sur ce
point, à cet effet il est convenu qu'il
s'adjoindra Mr Allégri & Lange auxquels

il fera apprécier la valeur réelle des
travaux entrepris par M^r Petit, en
entrant à cet égard dans un examen sévère
& consciencieux. Le jour où devra avoir lieu
cette enquête, sera fixé dans la prochaine
séance. Il est donné lecture d'une lettre
de M^r Suppot qui propose à l'adm^{on} de lui
céder le reste de son bail, moyennant une
indemnité de 2000 ff; cette demande n'est
point tout à fait accueillie favorablement
du son chiffre trop élevé & attendu la
situation financière de l'Administration;
il est donc décidé qu'il lui sera offert
la somme de 1000 ff, & que s'il ne
l'accepte pas, les choses demeureront
dans le même état.

À propos de cette dernière question,
un membre croit devoir rappeler combien
il est urgent de s'occuper des ressources
pouvant améliorer l'état des finances;
L'adm^{on} partage son sentiment & en délibé-
rera dans la prochaine séance; toutefois le Pré-
sident croit devoir tranquilliser ses collègues sur
ce sujet, en leur donnant connaissance qu'avec
les revenus journaliers du Temple, le
service du personnel peut toujours être
rétribué.

Un des membres informe
l'adm^{on} que M^r Chabrier consent à
attendre encore pour le paiement de son
mémoire, mais à condition qu'il lui sera
tenu 4% des intérêts à partir du 1^{er} 1804.
Cette proposition est admise & le taux du dit
intérêt lui sera bonifié à raison de 4%.
Le secrétaire fait une
réclamation relative à la place de sa

femme qui lui a été accordée gratuitement
pour cette année ainsi que la femme; on
lui a présenté, dit-il, la quittance de cette
père, le Préférer lui fait observer que c'est
pour une époque antérieure à l'année courante
comme cet arriéré est très peu important,
étant que d'un mois environ, l'adm. on consent
à en libérer entièrement son secrétaire qui en
exprime sa vive reconnaissance.

Plusieurs membres désirant se
réunir à leur famille, à l'occasion du soir de
Pâques, la séance est levée à 8 heures.

Séance du 8 Mars 1852

Présidence de M^r Allegri.
Sont présents: M^rs Allegri, Montcaup, Gery
Lange. La lecture des deux procès
verbaux est renvoyée à la prochaine séance.
Le Président donne connaissance
d'un mode de lettre qu'il a rédigé pour M^r
Chabrier; son contenu étant approuvé par
les membres présents, il est décidé qu'elle lui
sera immédiatement adressée.

M^r Allegri fait ensuite remarquer
combien il est fâché que l'administration
ne soit pas toujours au complet, attendu
l'importance de ces questions à l'ordre du jour
lesquelles, s'il en était ainsi, seraient
résolues d'une manière définitive; les autres
membres reconnaissant cette observation fondée,
il est décidé que les lettres de convocation
pour la prochaine séance mentionneront l'ordre
du jour détaillé, & inviteront les administrateurs
à vouloir bien être plus exacts à l'avenir.

Le Président donne lecture
d'une lettre de M^r Masson qui désire
marier sa fille au Temple le 14 Et, &

Demande une cérémonie de 2^e classe, il a joint conséquemment à sa lettre un mandat de 200 \$ ainsi qu'un certificat constatant que le mariage civil a eu lieu. Le nouveau tarif pour ces cérémonies n'ayant point été encore adopté ni conséquemment publié, l'adm^{on} consent à cette demande basée sur l'ancien tarif & on informera Mr. Morrison que ses intentions seront remplies; il sera prié en même temps de vouloir bien écrire & quers mot à Mr. Josat pour inviter le chœur.

Un des membres croit devoir rappeler la question financière qui est très importante, & propose qu'on s'en occupe d'une manière définitive à la prochaine séance; un de ses collègues lui fait observer qu'il ne peut être pris de décision à cet égard, qu'après le résultat de la démarche que doivent faire auprès de Mr. Grémier, Mr. Morry & Millaud; ils seront donc priés de vouloir bien l'effectuer le plutôt possible.

Un des administrateurs propose de prendre une mesure d'urgence afin d'éviter les interruptions qui ont lieu pendant la prière & en troublent le recueillement; il fait valoir à cet effet la nécessité de rappeler les termes du règlement avant la lecture du cantateuque, & de prévenir les fidèles que toute personne qui reprendra le Ministre officiant, encourra la peine d'un procès verbal qui sera adressé par l'adm^{on} à l'autorité judiciaire & constatera qu'on a troublé le service religieux, article prévu par le Code. Cette proposition étant appuyée par les

autres membres, est adoptée, & à l'avenir
l'avis précité sera lu dans le Temple,
avant la prière.

Il est 10 h. la séance est levée
séance des 2 Mars

présidence de M^r Allégri
sont présents. M^r Allégri, Montcaup,
Lang, Millaud & Morry.

Les procès verbaux des 3^{es} des
séances sont lus & adoptés après quelques
légers modifications.

Un des membres propose de
faire célébrer lundi saint la cérémonie de
l'Intégration, deux des témoins, le président,
voudrait qu'on la renvoyât à l'année
craignant qu'il n'y ait point assez de temps
pour préparer tout ce qui sera nécessaire
à cette cérémonie, sur l'observation qui
lui est faite par deux ou trois membres
que cette époque serait alors trop rapprochée
de la fête de Paques, il est décidé qu'elle
aura lieu lundi 22 Et à 8 h. du soir, &
toutes les dispositions seront prises à cet effet.
à l'égard de la quête qui sera faite à cette
occasion, un des administrateurs propose qu'elle
soit établie à l'entrée du Temple, cette
idée étant approuvée par la plupart des
membres, est adoptée; il y aura également
4 commissaires de plus pour cette solennité.

Un léger débat s'engage ensuite
relativement à la prière qui sera chantée
au commencement de la cérémonie; cette question
ne pouvant se résoudre, l'admⁿ fait venir
le 1^{er} Ministre officiant afin de le consulter
à cet égard. Il est d'avis qu'on doit d'abord
chanter le psalme abba, ce qui n'empêcherait

par de chanter également le *Veilal*; après
quelques observations de part & d'autre, cette
décision est adoptée.

Un des membres fait connaître
à l'adm^{on} que les enfants de chœur ainsi
que les 3 choristes païers, demandent à être
rémunérés pour chacun des deux mariages
qui ont eu lieu dimanche 14 et 15 adm^{on}.
Reconnaissant cette demande fondée, charge
M^r le Trésorier de faire droit.

La question des nouveaux tarifs
pour les diverses cérémonies, est rappelée par
un des membres qui désire que ces tarifs
soient mis en vigueur le plutôt possible;
l'Administration reconnaissant l'urgence
de cette question, décide qu'on s'occupera
immédiatement de les faire imprimer & publier.

La situation financière est de
nouveau discutée, & à ce sujet un des administra-
teurs fait remarquer qu'il convient d'appliquer
les recettes courantes au paiement du service
du Temple, & non à acquitter les mémoires
des fournisseurs, rappelant à cet égard la
détermination qui a été prise d'établir un
c^{te} général des dépenses pour le soumettre
au *Maal*, en lui faisant prendre des actions,
qu'on créerait, & dont le produit serait destiné
à éteindre les 15000 f d'arrière. L'adminis-
tration approuvant cette mesure, il est décidé
qu'elle sera mise à exécution, mais toutefois
après avoir pris conseil de M^r Crémieux.

L'Administration décide ensuite
qu'il sera adressé une invitation particulière
pour la cérémonie du 28 Et. à M^r Sidore
Grand Rabbin, ainsi qu'à M^r Linnery, pour
toutes les autres lettres d'invitation, ainsi

que pour arreter & régler le cérémonial de la solennité précitée, M^r Millaud et Allegri conviennent de se réunir le lendemain avec M^r Dacofta & Fonar.

M^r Morry s'entendra pour le même objet avec M^r Bellouart Décorateur.

Un des membres Jume & ses collègues une observation au sujet des honneurs qui, selon les termes de la loi, sont presque toujours réservés aux Cohanim, il fait comprendre que cette préférence est souvent nuisible aux intérêts du Temple & qu'on pourrait y apporter une modification tout en ayant égard aux préceptes religieux, après une légère discussion à ce sujet l'Administration décide qu'elle consultera M^r le G^d Rabbin.

Le secrétaire est chargé par un des membres Secrétaire à M^r Filoceyra p^r qu'il fasse ombler les Dix Commandements à l'occasion de la solennité du 18 El.

Le Président donne lecture d'une lettre du Consistoire qui réclame le montant des dîmes quotidiennes qui ont eu lieu le 18 El. Répondra à cette demande.

Il est ensuite donné connaissance d'une lettre de l'Administration du Temple Consistorial qui désire qu'on lui prête quelques objets d'ornement pour la cérémonie d'inauguration; il lui fera réponse de vouloir bien déléguer un de ses membres auprès de M^r Millaud pour lui désigner les objets à sa convenance.

L'Administration écrira aussi à M^r Olivette de vouloir bien lui prêter les bannières pour la cérémonie du 18 El.

Il est donné lecture d'une lettre
de M. Carrance père, 2^m Ministre
officiant qui demande une indemnité pour
leurs joirs qu'il donne à l'instruction des
enfants de chœur; l'administration reconnaissant
sans les progrès qu'ils ont fait, décide
qu'il lui sera alloué une somme de 100 fr.
que le Trésorier est chargé de lui compter.

Un des membres communique
à l'administration le désir de M. Dacosta
qu'il soit établi promptement des armoires pour
déposer les vêtements sacerdotaux; cette
demande est prise en considération, M. P.
Montcaup est chargé de s'en occuper.

Il est donné connaissance
d'une lettre de M. Alexandre père qui
réclame de nouveau le règlement de sa facture.
Il lui sera répondu qu'on l'a remise à
M. Filocypsa qui le priera de passer chez
lui dans quelques jours.

Un des membres rappelle la
décision qui a déjà été prise pour l'établis-
sement d'un tronc à l'entrée du temple,
demande quelle soit promptement exécutée;
M. Montcaup se charge de faire faire
immédiatement ce travail.

Un des administrateurs informe
ses collègues que les chœurs non priés
désirent recevoir au moins une invitation, lorsque
la célébration d'un mariage doit avoir lieu,
car leur concours à cette occasion est un acte
d'obligeance; l'administration appréciant
cette observation, décide qu'il sera adressé
par les époux une lettre à M. Sonat p.
inviter le chœur, & une autre à l'adminis-
trateur de service; ces deux lettres

imprimées seront envoyées aux époux qui
devront les signer & les faire parvenir
à leur destination.

Un membre propose qu'il
soit établi un registre pour inscrire
les mariages qui ont lieu; cette demande
n'est point prise en considération.

Il est 11 heures moins un
quart, la séance est levée & renvoyée à
lundi 22 et.

Séance Du 29 Mars

Présidence de M^r Allégri
Sont présents: M^{rs} Allégri, Lange
Millard & Montaur.

Le procès verbal de la
séance est lu & adopté.

M^r Morry écrit au président
pour lui faire connaître qu'il lui est
impossible d'assister à la séance. Il envoie
en même temps une lettre de M^r Suppot par
laquelle ce dernier déclare accepter la propo-
sition qui lui a été faite de toucher 1200 fr
s'il quitte son local au mois de Juillet,
ou 1000 fr seulement, s'il ne déménage qu'en
octobre prochain.

M^r Morry adresse aussi
à l'administration un exemplaire de
tarifs de misvots, en ajoutant qu'il ne
croit pas nécessaire d'y apporter de modification
à l'occasion des fêtes de Pâques; cette
observation est approuvée.

Le Trésorier fait connaître
également à l'administration le chiffre produit
par les d^{rs} quêtes à l'occasion des
mariages, lequel s'élève à 580 fr, & demande
si on doit, comme toujours, en envoyer la

moitié au Comité, considérant alors ce partage comme une obligation & non comme un don volontaire; il crut devoir demander une explication à ce sujet, la somme lui paraissant importante; après un court délibéré, l'adm^{on} décide que cette question sera résolue dans la prochaine séance.

M^r. Dacosta 1^{er} Ministre officiant se présente. Il vient dire, de voir M^r. Sonat qui a composé de nouveaux airs pour les fêtes de Paques & qui déjà en a prévenu le Président en le priant de vouloir bien informer ses collègues qu'il les leur soumettrait après la prière de vendredi saint, M^r. Dacosta fait remarquer à l'administration qu'il y aura bien peu de temps avant la fête précitée pour pouvoir faire répéter par le chœur les morceaux en question, & il crut qu'il serait plus convenable alors de maintenir pour cette solennité les anciens airs qui seront mieux chantés. Un des membres approuve cette observation qui n'est point appuyée par ses collègues; après quelques explications, le Président envoie chercher M^r. Sonat, & il est convenu avec lui que les nouveaux chants seront entendus par l'administration, vendredi saint avant la prière, mais qu'à l'avenir il voudra bien les faire entendre & approuver huit à dix jours à l'avance.

La question des nouveaux tarifs pour les diverses cérémonies religieuses est ensuite rappelée & un des membres fait remarquer qu'il serait important d'en donner connaissance le plutôt possible; après une légère discussion sur le mode de publication des dits tarifs, il est décidé qu'ils seront affichés dans le

Temple, où les fidèles pourront à l'occasion en prendre connaissance; le secrétaire de l'Administration est chargé de faire opérer ce travail qui devra être terminé avant la fête de Paques.

La concession à perpétuité pour feu Cagnard est proposée par un des membres, & il demande que la souscription qui a été ouverte à cet effet soit continuée & que quelqu'en soit le résultat, la dite concession soit accordée, l'Administration devant se charger de compléter la somme nécessaire pour cet objet; cette proposition est généralement adoptée.

La question des places pendant les cérémonies extraordinaires est ensuite discutée & il est décidé à cet égard que les Dames seulement auront toujours le droit en pareille circonstance d'occuper leur place, qui leur sera réservée; la surveillante sera chargée de veiller à l'exécution de cette mesure.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Lion qui prie l'Administration de lui prêter le petit heral; il lui sera répondu de vouloir bien s'en entendre avec le secrétaire de l'Administration qui lui remettra l'autorisation nécessaire pour l'obtenir.

Un des membres informe ses collègues qu'un des servants du Temple demande un habillement, l'Administration décide de le lui donner, mais à la condition qu'il n'en fera usage que pour le service religieux; il lui sera adressé à cette occasion quelques plaintes sur sa négligence habituelle & il devra en toute circonstance suivre les ordres de l'Administrateur de service auquel

il en sera référé pour toutes les questions.
Il est ensuite donné lecture d'une
lettre d'invitation adressée par les administrat^{rs}
du Temple Consistorial pour la solennité
d'inauguration qui aura lieu le 1^{er}
avril; il leur sera répondu qu'on accepte
cette invitation & qu'on les en remercie.
L'admⁿ décide en conséquence qu'elle s'y
rendra en corps & accompagnée de ses
Ministres officians ainsi que de ses servans.
M^r Dacosta qui est encore présent
croit devoir informer l'administration qu'il
n'a pu obtenir jusqu'à ce moment la remise
complète par M^r Carrance de son objet
qu'il a été chargé de lui réclamer; il
désirerait qu'il lui soit conféré par une
lettre tous les pouvoirs nécessaires à cet effet
ainsi que pour tout les ordres qu'il croirait
en l'absence des administrateurs, devoir donner
dans l'intérêt du Temple; l'administratⁿ
appréciant la sagesse de cette demande, décide
que cette lettre lui sera remise & autorise
à en faire usage au besoin.

La question des Cohanim
qui a déjà été discutée dans la précédente
séance, est rappelée par un des membres.
L'administration consultera à ce sujet M^r
le g^d Rabbin conformément à la ~~demande~~
décision prise dans la dernière réunion.
Il est 10 h. 1/2 la séance est levée.
séance du 6 avril

Présidence de M^r Allégré
Sont présents: M^{rs} Allégré, Lange,
Moray, Montauré & Willand
Le procès verbal de la d^{icte} séance
est lu & adopté.

Un des membres croit devoir soumettre
une observation sur le vêtement sacerdotal
qui n'a pas la longueur convenable; les
collègues ayant fait la même remarque,
l'administration décide qu'à l'avenir, la
Robe des Cohanim devra être plus longue
au sujet de la Bénédiction des
Cohanim pour la suppression de laquelle
il avait été décidé que le G^d Rabbin
ferait consulter, un des administrateurs
prend la parole pour déclarer qu'il croit
convenable, avant de faire cette démarche,
d'écrire à Mr le G^d Rabbin de Bord. p^r.
connaître les motifs qui ont pu l'autoriser
à suspendre cette bénédiction; après avoir
reçu la réponse, on verrait toujours Mr
Isidore auprès duquel, s'il était nécessaire
on ferait valoir les dits motifs sur
lesquels on s'appuyerait pour obtenir
la même autorisation; cette proposition
est alors vivement combattue par le
Président qui voit dit-il, dans cette manière
d'agir, un manque de procédé à l'égard
de Mr Isidore, lequel doit d'abord être
consulté, ainsi que l'a constaté le ^{ver} procès
verbal. Il lui est répondu que cette
nouvelle mesure ne préjudicie nullement,
la décision prise qui aura plus tard
son effet & dont l'exécution sera plus
facile & le but plus assuré, lorsqu'on
connaîtra les raisons qui ont pu déterminer
Mr le G^d Rabbin de Bord. à agir
ainsi; après de nouvelles objections de la
part du Président, on propose de mettre
la question aux voix; ce qui a lieu, quatre
membres sur cinq votant affirmativement,

L'Administration décide quelle écrira à M^r.
Ward dans le sens précité.

Au sujet de la concession à
perpétuité pour feu Cagnard, laquelle a
été accordée dans la précédente séance, un
des membres informe ses collègues qu'il
a vu dans les archives une souscription ouverte
à cet effet dont le chiffre est déjà de 298 fr.
il demande que l'Administration prenne
l'initiative pour l'emploi de cette somme
& fasse continuer la souscription par deux
commissaires; la proposition est accueillie
& M^{rs} Ch. Rodriguez & Cers sont
désignés pour cette pieuse mission; il leur
sera écrit à ce sujet de venir d'abord s'en
entendre avec M^r. Allegri.

Un des administrateurs demande
ensuite que le Secrétaire du Temple soit
revêtu pendant les cérémonies d'une marque
distinctive de ses fonctions; cette proposition
est adoptée & il lui sera écrit de vouloir
bien s'y conformer.

Un membre fait connaître
à l'Administration les plaintes continuelles
du propriétaire de la maison où est le
Temple, à l'égard d'un enfant d'un des
servants qui font beaucoup de bruit & causent
de l'embaras aux locataires; il manifeste
la crainte que cet état de choses ne devienne
plus tard un motif de congé, & il prie
l'Administration de voir s'il y aurait moyen
de s'y remédier, dans l'intérêt du Temple.
Un des administrateurs propose alors de
pourvoir au remplacement de deux famassins
sur le service desquels s'il y a eu de l'égale-
ment & presque toujours des plaintes à élever,

un autre membre demande que le loyer ne soit plus accordé, sauf à en indemniser celui qui l'occupe; mais sur l'observation qui lui est faite, que les Joins du Temple nécessitent qu'un serf servant y demeure la proposition est repoussée, & M. Lange est autorisé à chercher deux Samassins pour remplacer ceux qui sont en fonctions.

Un administrateur présente quelques observations sur la garniture peu convenable de deux Sœurs pour les fêtes de Paques. Il demande que le 1^{er} Ministre officiant soit blâmé de son défaut de surveillance à cet égard, afin que le fait ne se renouvelle point. A cette occasion les pouvoirs que doit déléguer l'Administration à M. Dacoste sont rappelés, & une lettre lui sera adressée à cet effet. M. P. Montcaux & Lange conviennent aussi de se trouver ensemble au Temple jeudi 8 Et. à 7 h. P. du matin pour signifier à M. Carrance l'ordre de déchoir sans plus de retard au 1^{er} Ministre officiant tous les objets garnissant le Temple.

Dans ce moment M. Sonas se présente pour déclarer à l'Administration que d'après lui, les prières du Temple n'atteignent point leur but avec l'instrument qui existe actuellement; il demande donc qu'il soit fait le plus promptement possible l'acquisition d'un orgue qui réponde aux intentions de l'Administration; à cet effet il renouvelle la proposition déjà faite d'en commander un pour le paiement duquel le fournisseur accordera la faculté de donner de 20 à 25, toutefois en lui bonifiant l'intérêt du prix d'achat à raison de 5/10; l'Administration

accueille avec favorablement. Cette proposition
& un des membres demande qu'il soit
nommé une commission qui sera chargée
d'examiner l'orgue & d'en constater son
mérite sur lequel elle fera son rapport
ce qui est adopté; en conséquence M^r.
allegri, Rosenheim, Halévy, Sonat
& Labauche & M^r. M^r. sont désignés pour
remplir cette mission; & l'Administration
décide de faire confectonner un orgue de
prix de 3000 f avec la facilité de se libérer
par à etc; le dit instrument devra être
posé dans le Temple le 1^{er} Juillet au plus
tard.

Il est ensuite adressé à M^r.
Sonat quelques observations sur les morceaux
que chantent les enfants de chœur & qu'ils
prononcent comme s'ils étaient écrit en
allemand; le chef des choristes déclare le
contraire sur ce dernier fait, & promet
qu'il veillera à ce qu'un tel reproche ne
puisse se renouveler. Il reçoit aussi
un léger blâme pour avoir quitté le Temple
avant la fin de la prière le 1^{er} jour de Pâques.
Il s'en excuse en alléguant les autres devoirs
qu'il avait à remplir ce jour là, mais assure
qu'à l'avenir le même fait ne se reproduira
plus. Il se retire.

Le Président donne
connaissance d'une nouvelle lettre qu'il
a reçu de M^r. Pottier qui réclame toujours
le paiement de son mémoire; un des adminis-
trateurs fait remarquer que ce mémoire doit
faire double emploi avec celui de M^r. Petit,
& demande qu'un vérificateur soit chargé de
examiner tous les devoirs & fasse son rapport

en fixant le chiffre du rachat, qui
aura lieu d'être établi; cette proposition n'est
point prise en considération. Au sujet de
l'arrière, le Trésorier croit devoir entrer
dans quelques explications sur la position
actuelle. Il déclare d'abord qu'à la fin
de ce mois il restera en caisse, loyer payé,
2 à 300 f qui suffiront pour les dépenses
du courant; ensuite les quittances des
places pour l'année qui va commencer
au mois de Juin pourront être mises en
recouvrement dans le mois pair, & l'Admin.
fera dès lors en mesure de disposer en Juillet
au plus tard d'une somme d'environ 8000 f
avec laquelle elle pourra améliorer sa
situation, en donnant des avances à ses
fournisseurs, se réservant toutefois la
question des actions à créer, s'il en était
besoin. A ce sujet un des membres
fait remarquer à l'administration la difficulté
qui peut exister d'employer ce moyen, &
les embarras qu'il causerait en admettant
son exécution; pour l'éviter, il prend alors
l'initiative & propose de faire une nouvelle
avance de 1000 f; les autres administrateurs
adoptent cette idée, en déclarant que cette
avance sera appliquée avec le produit des
places, à étendre les dettes du Temple,
& que la créance de chaque administrateur
sera constatée officiellement après qu'il
soient intégralement payés lorsque la
position le permettra. Cette question
est décidée affirmativement & à l'unanimité.
En conséquence M^r Allégri est chargé
de demander à M^r Filveyrat la remise des
C^{tes}, & après les avoir reçus, il fera

Venir les entrepreneurs pour leur donner un
fort à etc.

La question d'un b. administrat^r
est ensuite rappelée, & un des membres propose
que ces fonctions soient offertes à M. S. Lopez
Diaz; l'adm. on. adopte cette idée & décide
que M. Willaud le verra à ce sujet.

Un des administrateurs demande
que les fidèles soient invités à attendre
la fin de la prière pour plier leur talet
dans le Temple, car au contraire il résulte
une confusion & un désordre qui troublent
le recueillement que chacun doit observer.
Cette proposition est unanimement adoptée
& le secrétaire du Temple engage les
assistants à s'y conformer.

Un des membres désirerait
que le service des commissaires fut l'objet
d'un règlement auquel ils seraient tenus
de se soumettre & qui déterminerait
ainsi leurs véritables fonctions. L'adminis-
tration approuve cette demande, & M. Montcaup
veut bien se charger de faire un rapport
sur cette question à la prochaine réunion.

Il est 10 h. 30 p. la séance est
levée & renvoyée à lundi 12 p. H.

Séance du 20 avril

Présidence de M. Allégué
sont présents: M. Allégué, Willaud,
Lange, Noorry & ~~Montcaup~~ Montcaup.

Le procès verbal de la
séance est lu & adopté.

Un des membres fait une
observation au sujet du traité qui doit
être passé avec M. Cavalier pour la
fourniture d'un orgue; ce fabricant à qui

54

il avait été proposé une somme de 1000 fr
comptant, demande 1500 fr que l'admini-
-stration ne croit pas devoir accorder; en
conséquence elle maintient le ^{er} chiffre.
Le président informe ses collègues
que M. Silva ex Ministre officiant
écrit à l'administration pour lui demander
aide dans la position où il se trouve, et en
sur le point de se rendre à Londres pour
y remplir les mêmes fonctions, & n'ayant
pas les moyens d'accomplir son voyage,
l'administration prend une fois encore
cette demande en considération & décide
qu'elle écrira à M. Péreire pour qu'il
veuille bien accorder le passage gratuit
jusqu'à Calais à M. Silva.

Un des membres prie ses collègues
de vouloir bien délibérer immédiatement
sur les mesures qu'il est urgent de prendre
pour éviter que le scandale qui a eu lieu
samedi der. pendant la prière, ne se
renouvelle; il propose à cet égard d'agir
sévérement contre les interrupteurs, et
demande qu'il soit fait d'abord une démarche
auprès du Commissaire de police pour qu'ils
soient appelés près de ce magistrat & invités
par lui à ne point troubler le recueillement
des fidèles; cette proposition est adoptée, & le
Président veut bien se charger de faire la
démarche en question; le Commissaire sera
prie également de se trouver vendredi soir
au Temple pendant la prière & se placera
au banc de l'administration revêtu de son
écharpe; s'il ne peut venir, un officier de
justice le remplacera; le secrétaire du
Temple rappellera alors aux assistants les

termes du règlement, en les invitant à
vouloir bien s'y conformer.

Un des administrateurs propose
ensuite de nommer M. Jander Legam,
pendant les prières, persuadé que ces fonctions
ne pourraient être mieux remplies que par lui,
cette proposition est adoptée, & il lui sera
adressé une lettre pour le prier de les accepter.

Il est soumis au président une
observation sur le service des administrateurs
qui serait rendu plus facile s'il n'était
pour chacun que d'une semaine & non d'un
mois; cette demande est prise en considération
& il est décidé à l'unanimité qu'à l'avenir
chaque administrateur à tour de rôle, sera
de service pendant une quinzaine seulement,
le secrétaire dressera à cet effet un tableau
qui leur sera remis.

La question du legs Naba
est ensuite rappelée & un des membres fait
envisager à ses collègues l'importance qu'elle
a puisqu'il s'agit de faire rentrer une somme
qui améliorera la situation financière; il
est décidé en conséquence qu'on écrira immé-
diatement au Consistoire pour le prier de s'en
occuper.

Le président désirerait soumettre
à ses collègues les états de sa gestion lorsqu'il
était trésorier; l'administration décide que
cet examen n'aura lieu qu'après la rentrée
des nouvelles quittances qui sont sur le
point d'être mises en recouvrement. Relativement
aux états du Trésorier, actuel, les quels doivent
être présentés par lui tout les trois mois, il
les soumettra dans la prochaine réunion qui
aura lieu chez lui.

35

L'Administration Décide ensuite
qu'après avoir payé les entrepreneurs, elle
s'occupera d'établir le C^{te} général des
recettes & dépenses pour le soumettre au C^{te}
La question du partage des
quêtes est l'objet d'une légère discussion
& un des administrateurs demande qu'à
l'avenir elles ne soient plus faites au
nom des pauvres, mais seulement pour les
fruits du culte, & qu'il en soit donné avis
à la société de bienfaisance. Cette proposition
n'est pas entièrement approuvée par les
autres membres & l'un d'eux voudrait qu'on
écrivît au Comité qu'une part sera toujours
réservee pour les pauvres, mais qu'il n'est
pas possible, quant à présent, de la fixer,
la position financière ne le permettant pas,
un autre administrateur croit qu'il est plus
convenable, tout en écrivant d'ant ce sens au
Comité, que les personnes chargées de recevoir
les dons n'indiquent aucune destination,
après un assez long débat sur cette question
qu'on propose de soumettre au C^{te} & Rabbi
ce qui n'est point adopté, il est décidé
qu'on continuera à procéder comme par le
passé, en réservant pour le Comité la
moitié du produit des quêtes.

La prière de Mincha est de
nouveau rappelée & l'Administration décide
qu'elle ne sera célébrée qu'après la pose
du nouvel orgue dans le Temple.

À l'égard du service des
inhumations, un membre fait remarquer
qu'il y a un tarif établi, mais ce tarif est
en dehors des questions qu'il s'agit de décider,
& qui se rattachent aux p^{res} démarches

à faire lors d'un décès; à ce sujet un des
membres demande que l'administrateur
de service en soit d'abord informé & que
le farvam ne se rende chez les parents que
sur un ordre donné par lui; cette proposition
est adoptée, & pour les indigents l'administrat.
de service devra, autant qu'il lui sera possible,
se rendre à leur enterrement.

Il est ensuite rappelé le mauvais
état du cimetière qui est tel, que les cérémonies
ne peuvent se faire convenablement, on propose
en conséquence d'écrire sans retard au Comité
de bienfaisance pour qu'il s'occupe des
réparations devenues indispensables; ce projet
est généralement adopté.

Le Président informe ensuite
ses collègues qu'on va recevoir une attig.^{on}
à la requête de Mr Soble pour le paiement
du solde qui lui est dû par Mr. Silva
ancien Ministre officiant; l'Administration
autorise Mr. Morry trésorier à acquitter
cette dette.

Il est donné lecture d'une
lettre de Mr. Dupot qui informe l'adminis-
tration qu'il a payé six mois d'avance pour
son loyer; conséquemment il ne devra rien s'il
quitte son local en Juillet prochain, & il lui
sera réclamé un terme s'il ne s'en va
qu'en Octobre; toutefois l'Administration
voulant s'assurer de l'exactitude des faits,
décide qu'elle verra Mr. Habile au sujet
du bail qui a été passé, & écrira à Mr.
Alphen Notaire & C. ancien
trésorier pour avoir tous les papiers & actes
relatifs à la construction du Temple.
Il est 10 h. 1/2 la séance est levée (renvoyé 26 et)

Séance Du 26 avril 1852
 Présidence de M^r Allegri
 Présens: M^r Allegri, Moray
 & Montcaup.
 à 8 h. 1/2 le Président
 déclare la séance ouverte & invite le
 Préférer à donner connaissance de sa comp-
 -tabilité jusqu'à ce jour; en conséquence ce
 D^r met sous les yeux de ses deux collègues
 tous les livres & papiers constatant les
 recettes & dépenses, avec pièces justifica-
 -tives à l'appui; il en résulte un solde
 en Caisse ce jour de 68 frs; après
 examen M^r Allegri & Montcaup
 reconnaissant l'exactitude des comptes
 présentés par M^r Moray, déclarent
 les approuver entièrement, & ayant signé
 à cet effet sur l'un des registres, le
 Président lève la séance & la renvoie
 à lundi 3 Mai 1852

Séance Du 3 Mai 1852
 Présidence de M^r Allegri
 Présens: M^r Allegri, Lange,
 Moray & Montcaup.
 Le procès verbal est adopté
 sauf quelques légères modifications.
 Il est donné connaissance d'une
 lettre de M^r Hivore g^d Rabbin, qui
 informe l'Administ^{on} de la position malheu-
 -reuse dans laquelle se trouve le J^r Silva
 ex Ministre officiant, & réclame en son
 faveur la bienveillance de ses coreligion-
 -naires à cette occasion le Président fait connaître
 à ses collègues la conduite de M^r Silva
 qui, sous le prétexte d'un départ qu'il

n'avait pas l'intention d'effectuer, et
venne encore lui extorquer une somme
de 25 fr & cela lorsque le passage gratuit,
jusqu'à Calais, demandé pour lui à
Mr Pécheux vient de lui être accordé, ainsi
qu'il résulte de la lettre écrite par ce
à l'Administration, dont il est donné connais-
sance. En conséquence justement indignés
de la conduite odieuse de Mr Silva, les
Administrateurs présents déclarent à
l'unanimité qu'ils n'auront point égard
à la demande faite en sa faveur par Mr
le G^d Rabbin.

Il est ensuite donné
lecture d'une lettre du Consistoire qui
se plaint de la lenteur avec laquelle
l'Administration procède au partage &
à la remise du produit vers quêtes;
quelques membres paraissent peu satisfaits
des termes de cette lettre; il est décidé
qu'on y répondra, mais sans entrer dans
aucune explication.

Il est donné connaissance
d'une lettre de M. Janvier relative
à l'offre qui lui avait été faite de
remplir les fonctions de Secrétaire; il les
accepte, mais informe l'Administration
que ses occupations ne pourront lui
permettre de donner au Temple tout le
temps qu'il désirerait; à cet égard on lui
répondra que son concours sera toujours
agréable lorsqu'il pourra le prêter.
On le remerciara de ses bonnes dispositions.
Le Président informe ses
collègues qu'il a reçu du Consistoire
la nomination officielle de M. J. Lopez

Diary comme administrateur; en conséquence
il en fera donner avis à ce dernier en
lui envoyant la lettre du Consistoire &
il fera prévenir que la réception aura
lieu Vendredi, etc.

Un Des membres rappelle la
question Des six mois de loyer payés
d'avance par Mr Suppot & pour
lesquels il avait été décidé dans la
dernière Réunion qu'on écrirait à Mr
Zalphen & astuce; le président n'ayant
point jugé utile aux intérêts de l'admini-
stration d'agir ainsi, il informe ses
collègues qu'il fera lui même une démar-
che à ce sujet auprès de Mr Zalphen.
Mr Barry fait ensuite connaître la
determination de Mr Suppot de s'en aller
au mois de Juillet.

Un Des administrateurs
rappelle que le 24 Et. étant la fête des
Roses, il conviendrait peut être de
profiter de cette Solemnité pour
célébrer l'anniversaire de l'inauguration
du Temple; les autres membres, tout
en approuvant cette idée, font remarquer
la dépense qu occasionnera une telle
cérémonie, dont on peut se dispenser en se
bornant à faire chanter un Te Deum à
cette occasion; cette proposition est adoptée
& l'administration décide qu'elle en informera
à l'avance ses corréligionnaires.

Le président donne ensuite
connaissance de l'opposition formée entre
les mains de l'administration sur les
appointements de Mr Carrance, père d'un
Ministre officiant, il est décidé à cet

Sujet que M. Allegri le verra
pour l'engager à prendre un arrangement
& lui déclarer que dans cette nouvelle
circonstance il est impossible à l'Administration
de faire en sa faveur aucun sacrifice.

Un des administrateurs propose
d'écrire aux membres de la Commission
nommée pour l'examen de l'orgue qui
doit être livré par M. Cavallie, afin
de leur rappeler la mission dont ils ont
bien voulu se charger, mais sur l'obser-
vation qu'il serait plus convenable
d'écrire d'abord à M. Cavallie pour
connaître l'époque à laquelle l'instrument
pourra être examiné, l'Administration
prend une décision dans ce sens.

Le Trésorier fait ensuite
part à ses collègues de la difficulté
qu'il éprouve à faire rentrer déjà à présent
le montant des nouvelles quittances pour
les places; il propose d'écrire une
lettre à toutes les personnes qui n'ont
point encore payé, l'Administration
l'adopte par & décide qu'on continuera
seulement à faire présenter les quittances
ce qui n'aura lieu l'année prochaine
en mai de l'année.

La question du loyer à
demander à la ville est encore rappelée
& un des membres désirerait qu'il fut
écrit sans plus de retard au consistoire,
mais sur les observations du Trésorier
qu'il doit être d'abord établi un budget
de recettes & dépenses constatant un déficit
réel, cette question est de nouveau ajournée.
Un des membres demande ensuite

au Président Mil au M^r Seloyral
pour obtenir la remise des états des
Entrepreneurs; sur la réponse négative
il est prié de vouloir bien faire cette
démarche le plutôt possible.

Il est 10 h. la séance est
levée & renvoyée à lundi soir 10 et.

Séance du 22 Mai 1852

Présidence de M^r Allegri

Le président ayant donné connaissance
à ses collègues de la lettre du Consistoire
Départemental en date du 10 Mai 1852, qui
confirme la nomination de M^r Dacosta
comme 1^{er} Ministre officiant du Temple
Israélite portugais, ayant obtenu à cet
effet du Ministre de l'Instruction publique
& des cultes, la dispense d'âge nécessaire
l'Administration a procédé à son installation
dans les dites fonctions. Cette formalité
remplie, elle décide qu'un avis en sera donné
à M^r les Membres du Consistoire avec
prière d'en informer l'autorité supérieure.

Séance du 31 Mai 1852

Présidence de M^r Allegri

Sous-présens: M^r Allegri, Willaury,
Montcaux & Lopez.

Le procès verbal est lu &
adopté sauf quelques légères modifications.

Au sujet du paragraphe relatif
à l'orgue, le président fait connaître combien
il est mécontent de la conduite de M^r
Cavaillie qui remplit fort bien l'engagement
contracté envers l'Administration, soit
par le retard qu'il fait éprouver pour

la pose de cet instrument, comme aussi par son mauvais vouloir en ce qui concerne l'examen que doit en faire la Commission nommée à cet effet, laquelle a pu cependant remarquer que l'orgue en question est d'une mauvaise composition, & ne pourra remplir les intentions de l'Administration. M^r Allegri fait par contre l'éloge de M^r La hauffes qui dans cette circonstance, a vivement défendu les intérêts du Temple.

Il est ensuite donné connaissance de diverses lettres du Consistoire; la 1^{re} est relative à l'entrée du legs Babat pour lequel il est indispensable que l'état de situation soit envoyé sans retard avec pièces justificatives. La 2^{me} informe l'Administration qu'il a été écrit au préfet de la Seine pour faire annuler l'impôt établi sur le local du Temple; la 3^e prie l'admⁿ de faire publier & afficher un avis relatif à la liste électorale Israélite pour cette année.

À l'égard du contenu de la 1^{re} lettre, le président qui a vu M^r Silveyra fait connaître à ses collègues l'état approximatif des dépenses, tel qu'il paraîtrait résulter du chiffre des sous-entrepreneurs; à ce sujet un des membres fait remarquer que la présence du trésorier, qui possède tous les titres de Caisse, est indispensable pour débattre cette question & il demande dès lors quelle soit ajournée jusqu'à la prochaine séance, ce qui est adopté. En conséquence M^r Morry sera prié de vouloir bien s'y trouver afin d'arrêter définitivement un budget

général à transmettre au Consistoire.
Le délai du 10^e est indiqué
pour la publication dans le Temple
De la liste électorale est trouvée insuffisante
par l'Administration, qui décide d'en
faire l'objection au Consistoire, en lui
faisant connaître quelle va cependant s'en
occuper.

à la suite d'un nouvel
incident qui s'est produit & a trouble
l'office des dernières fêtes, & qui a encore
été provoqué par M^r Stamar. Cohen, la
question des Cohanim est rappelée, & le
président informe ses collègues qu'il a
reçu une lettre du G^d. Rabbins de
Bord. qui s'abstient de faire connaître les
motifs qui l'ont autorisé à supprimer
cette bénédiction, j'engage l'Administration
à en référer à cet égard au G^d. Rabbins
de Paris. En attendant que cette démarche
soit faite, la conduite de M^r Stamar paraît
tellement répréhensible, qu'un des membres
propose de lui interdire l'entrée du Temple
pendant un an; un autre voudrait seulement
que la bénédiction ne fut plus donnée par lui
enfin un 3^e propose d'en plus à l'avenir
l'appeler à témoins; après un débat assez
animé sur cette question, l'Administration
n'adopte aucune de ces propositions, mais
décide que si le trouble se renouvelle,
elle prendra à l'égard des interrupteurs
les mesures les plus rigoureuses.

Le service administratif
qui, sur l'avis du président, devait être
modifié, est maintenu tel qu'il a été
établi, & le Secrétaire vérifiera chaque

membre dont le service sera sur le point de commencer.

M. Des Administrateurs propose ensuite d'adresser une lettre de remerciement à M. Jonay ainsi qu'à ses choristes amateurs pour leur bon concours, ce qui est généralement adopté; il en est de même à l'égard de M. Wenders fils, l'un des Commissaires, lequel a été chargé de l'acquisition des fleurs à l'occasion des dernières fêtes.

Il est donné lecture d'une lettre adressée par les Enfants de chœur, qui réclament la gratification qui leur a été promise; l'Administration étant entièrement satisfaite de eux, décide de leur allouer 2 fl à chacun.

Il est demandé à M. Allégre s'il a vu M. Zalphen, Notaire au sujet du bail passé avec M. Mabile; le Président informe à cet égard ses collègues que le dit bail ne mentionne aucunement les six mois de loyer payés d'avance par M. Suppat, mais sur l'observation d'un des membres qu'il doit exister un autre traité également. Dans les mains de M. Zalphen, il se propose de le revoir.

Le Secrétaire est ensuite chargé d'écrire à M. Didot & Botton pour qu'ils fassent insérer dans l'Almanach le Temple Israélite Portugais & le nom de ses Administrateurs à la suite du Consistoire Départemental.

Il est 10 heures 1/2 la séance est levée & renvoyé à lundi 7 Juin.

44
Séance du 3 Juin 1852

Présidence de M^r Allegri
Présens: M^r Allegri, Montcaux,
Lopero, Millaud, Sange & Morry.

Le procès verbal est lu & adopté
Plusieurs membres rappelant la
conduite de M^r Stamar Cohen à l'égard
de l'administration, ainsi que le scandale
qu'il occasionne dans ce sens par ses interruptions
demandent qu'il soit pris en vert lieu, séance
tenante, une décision rigoureuse, & que consé-
quemment la ^{pre} fois que le désordre se
renouvellera par son fait, il soit dressé
immédiatement procès verbal avec autorisation
de le traduire devant les Tribunaux, comme
ayant trouble l'ordre & le recueillement
dans un lieu saint, & soit présumé par le Code
Celle proposition est généralement adoptée
ainsi que celle fournie par un des
membres de ne plus l'appeler à Séphres.

La question de la bénédiction
des Cohanim est ensuite discutée; plusieurs
administrateurs demandent qu'il soit décidé
séance tenante, qu'elle ne sera plus donnée,
attendu qu'elle est un motif de trouble & de
désordre, qu'elle rend la prière plus longue
& peut, par le principe qui l'a établie
emaner de tout individu l'appelant
Cohen, quelque soit du reste la position
socio antérieure & son degré de moralité,
considérations graves qui ont dû déterminer
la suppression de cette bénédiction dans
les principales Synagogues, telles que
Bordeaux, Marseille, Nancy & al; après
quelques observations de la part du président,
qui ne croit pas que dans une telle

circumstance, l'administration puisse prendre une décision dans l'autorisation. Le G^e. Rabbins, on propose de mettre la question aux voix, ce qui est adopté & le résultat du vote étant affirmatif la délibération, inscrite sur le registre tenu à cet effet, est prise par l'administration, & sera lue au Temple avant la prière du Vendredi 4 de ce mois.

Un des membres propose ensuite de donner avis de cette décision au Consistoire afin qu'il l'approuve & éviter ainsi tout sujet de conflit; mais sur les observations présentées par ses collègues qu'il est très peu probable qu'on obtienne son assentiment, & qu'il convient mieux de dire que la décision prise doit d'abord être publiée il est convenu que le président verra M^r. Isidore après cette publication pour s'assurer d'avoir l'adhésion du Consistoire.

Un des administrateurs donne connaissance d'un fait très grave qui vient d'avoir lieu à l'occasion d'un décès, pour lequel M^r. Dacosta, après avoir vainement attendu qu'on ait recouru à lui, a appris que M^r. Silva ex Ministre officiant avait usurpé ses fonctions dans cette circonstance. M^{rs}. Lopez & Montauront sont délégués par leurs collègues pour procéder immédiatement à une enquête, à la suite de laquelle il sera adressé une plainte au procureur de la République pour qu'un pareil délit soit rigoureusement puni.

Il est ensuite proposé d'établir un tarif spécial pour les mariages qui

ne se font point au Temple; l'Administration adopte, & désigne M^r Moillaud & Norry pour s'occuper de la rédaction de ce tarif.

A l'occasion du dernier décès qui a eu lieu, un des membres se plaint vivement de la conduite des servants qui, avant l'enlèvement du corps, se disputent déjà ses vêtements; il demande que pour éviter à l'avenir un tel scandale, les mesures les plus sévères soient prises & qu'il soit interdit aux samarains ainsi qu'à toute autre personne, de faire même aucune demande à cet égard; à défaut il sera porté une plainte au Commissaire de police; cette proposition est unanimement adoptée. M^r Moillaud mère est ensuite appelée & priée de vouloir bien s'occuper du choix de deux femmes qui seront spécialement chargées du service près des personnes décédées.

Il est donné connaissance au Trésorier du résultat de la démarche faite par le Président chez M^r Filoyra au sujet des M^r des entrepreneurs; de son côté M^r Norry fait connaître à ses collègues la situation financière & le montant approximatif des nouvelles quittances reçues. Il résulte de cette communication, qu'il est impossible encore de donner aux fournisseurs un à l'Etat sur leur mémoire.

Il est soumis une proposition à l'effet d'abolir l'usage d'annoncer les funérailles religieuses; plusieurs membres ne partageant pas cet avis, l'Administration ne prend point en considération cette demande. M^r Macosta se présente en ce

moment & donne quelques explications
qui lui sont demandées par l'admⁿ.

Au moment de se séparer, le
président fait remarquer que la question
la plus importante n'a pas encore été
débatte; elle est relative à la liste
électorale pour 1852/53 qui doit rester
affichée jusqu'au 10 de ce mois; le président
donne connaissance de la lettre qu'il a écrite
à cet égard au Consistoire en lui demandant
de vouloir bien prolonger d'un mois le
délai indiqué. Il lui sera adressé en
attendant le relevé de tous les Israélites
occupant une place au Temple & pouvant
être portés sur la dite liste;
La séance est levée à 11 heures,
& renvoyée à lundi prochain 7 Et.

Séance du 7 Juin 1852
Présidence de M^r Allegri
présent: M^{rs} Allegri, Lopez, Montcaux,
Milland & Morry.

Le procès verbal est lu &
adopté.
Le président donne connais-
sance de la lettre du Consistoire qui
prolonge jusqu'au 10 Et. le délai pour la
liste électorale; l'administration, le
trouvant encore insuffisant, décide d'en
de nouveau au Consistoire pour qu'il
accorde un mois, & d'adresser immédiatement
une circulaire à tous les Israélites portugais occupant
une place au Temple, afin qu'ils
remplissent sans retard les formalités
exigées pour être portés sur la liste
électorale; à cet effet il leur sera envoyé

avec la lettre, un bulletin qu'ils devront retourner après l'avoir rempli; une commission est nommée pour se présenter dans un délai de trois jours chez ceux qui n'auront pas répondu.

Un des membres fait remarquer qu'il serait important d'adresser sans plus de retard au Consistoire la copie du budget demandé, afin de pouvoir améliorer plutôt la position financière; à cet égard le Trésorier informe ses collègues qu'il a préparé ce travail, & qu'on est en mesure de l'envoyer promptement au Consistoire.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre du Secrétaire de l'Administration qui demande, vu l'augmentation de son travail, que ses appointemens soient portés à 500 ff; l'Administration ne fait point droit pour le moment à cette demande, mais veut bien promettre à son Secrétaire de la lui accorder dès que la situation financière sera améliorée; en attendant il sera toujours dispensé de payer sa place ainsi que celle de sa femme.

À l'égard des six mois de loyer payés d'avance par M^r Suppot, l'Administration rappelle qu'il est urgent de s'en assurer en relisant le traité passé avec M^r Noabile; ce traité devant se trouver avec les papiers qui sont encore dans les mains de M^r Astruc, M^{rs} Willaury & Montcaury sont délégués pour lui en faire la demande.

M^r Carrance, père écrit

pour qu'à l'avenir la répartition des
offrandes faite en sa faveur un quart
de leur produit; l'administration ayant
égard à cette demande, modifié ainsi le
règlement. 50 % pour le 1^{er} Ministre,
25 % pour le second Ministre & 25 % pour
les Servans.

M^{rs}. Millaud & Moray
sont priés de s'occuper le plutôt possible
de la réduction du tarif pour les mariages
qui ne se font point au Temple.

Quelques membres exprimant
de nouvelles plaintes sur la conduite
des Servans, l'administration décide de
pouvoir le plutôt possible à leur remplacement.
Il est 10 h. 1/2 la séance est
levée & renvoyée à lundi 14 etc.

Séance du 14 Juin 1852
Présidence de M^r. Allégri
Présens: M^{rs}. Allégri, Lange, Lopez,
Millaud & Montaus.
Le procès verbal est lu &
adopté sauf quelques modifications.
Un des membres propose que
le Secrétaire du Temple ait un habit
noir pour les cérémonies & que les Ministres
officians portent des Joubiers à boucles;
ces deux propositions sont adoptées.

À l'égard des Servans
la décision prise est rappelée & devra
être exécutée le plutôt possible.

L'administration décide
ensuite que le recensement de tous les
Israélites portugais devra être fait
dans deux mois au plus tard; le Secrétaire

Le Temple sera chargé de ce travail.
Il est donné lecture d'une
lettre de M. Léon ancien membre de la
Commission, qui demande avec M. Ch.
Rodriguez une audience de l'adminis-
tration; il lui sera répondu de ce présent
lundi saint 21 et à 9 heures du soir chez
M. Allégri.

Le Comité consistorial
écrit pour remercier du concours qui lui
a été prêté le jour d'inauguration de
l'hôpital Rothschild; il accuse aussi
réception de la remise du produit des quêtes
& offrandes.

Il est donné connaissance
d'une lettre de M. Lecture & Blanche
Entrepreneur de maçonnerie qui se plaignent
de n'avoir encore rien reçu légal à cet
sur le montant de leur mémoire; le
secrétaire est chargé d'envoyer cette lettre
au Trésorier.

Un des administrateurs
informe ses collègues du mauvais état
de la couverture du Temple, ce qui donne
lieu à des infiltrations dans l'intérieur;
il fera écrit à ce sujet à M. Filveira pour
qu'il fasse opérer le plus tôt possible des
réparations par M. Pottier.

Il est ensuite donné lecture
d'une lettre de M. Fidiore G. Rabbin
qui soumet des observations relatives à la
suppression de la Birkha Cohanim; plusieurs
membres font remarquer que l'administration
ne peut convenablement révoquer la décision
prise à cet égard & qui a été publiée dans
le Temple, on propose alors de se rendre

en corps auprès de Mr. Siore pour lui
soumettre officiellement tous les motifs de
cette mesure, mais sur l'observation qu'il
conviendrait que tous les membres soient présents,
pour prendre une détermination à ce sujet,
la question est ajournée jusqu'à la prochaine
séance.

Il est 10 h 1/2, la séance
est levée & renvoyée à lundi 21 et 22.

Séance du 23 Juin 1852
Présidence de Mr. Allépi
présent: Mr. Allépi, Lange, Morry,
Noilland, Lopez & Montauzy.

Mr. Sonas & Dacosta ont
assisté dans ce moment à la séance.

Il est adressé quelques observa-
-tions au 1^{er} sur les nouveaux airs qui
viennent d'être entendus; la prière de
Cadiach est d'abord adoptée, mais
l'Administration désire que l'orgue ne
couvre pas autant la voix, elle se plaint
ensuite de la prononciation, qui ferait
penser que les paroles sont écrites en
allemand plutôt qu'en hébreu portugais;
Mr. Sonas est prié de veiller à une meilleure
exécution, & Mr. Dacosta est chargé de
lui prêter à cet effet son concours.

Relativement à la bénédiction
l'Administration donne pouvoir à Mr.
Dacosta de s'entendre avec Mr. Sonas
pour que cette prière soit dite selon les
usages de Bordeaux, soit en solo ou
en chœur.

L'Administration prie
aussi Mr. Sonas de modifier l'Aschibnou

4.
afin que les paroles soient mieux comprises
M^{rs} Bonas & Dacosta se retirèrent
Le procès verbal de la d^e séance
est lu & adapté.

La lettre de M^r. Sidore relative
à la suppression de la Bitla Cohanim
est ensuite rappelée, & l'Administration
décide qu'elle se rendra en corps auprès
du G^d Rabbis; M^r Allégré veut bien
se charger de le voir pour prendre ses
convenances au sujet de cette démarche.

Il est donné lecture d'une
lettre de M^r. Parrance Secrétaire du
Temple qui prie l'Administration de
fixer ses attributions & son travail; M^r.
Moray fera un rapport sur cette question.

Lettre de M^r. S. Cers qui
réclame le montant d'une fourniture
de rubans qui lui a été demandée par
M^r. Allégré pour entourer les Sephres,
& que le Trésorier a refusé d'acquitter,
n'étant point ordonné; après quelques
observations de la part de ce dernier, il sera
écrit à M^r. Cers de représenter la facture,
qui sera payée, & l'Administration décide
qu'à l'avenir toute dépense non autorisée
par l'Administration sera nulle & ne devra
point être acquittée.

M^r. Moray soumet ensuite le
budget général des recettes & dépenses
qui doit être envoyé au Consistoire;
le chiffre du passif paraît tellement
élevé, que l'Administration charge son
trésorier d'établir & fixer à l'avance la
somme applicable aux dépenses annuelles
sans les crédits extraordinaires qui

Seront Demandés & justifiés.

à l'égard des mémoires des
Entrepreneurs, plusieurs membres demandent
que le montant en soit réglé par un
expert vérificateur à qui ils seront fournis
à cet effet; cette proposition est généralement
adoptée.

Le Préféré croit devoir
rappeler la décision qui a été prise par
tous les Administrateurs de verser chacun
1000 \$ dans la Caisse pour aider à
améliorer la situation; il demande
conséquemment l'autorisation de les faire
recevoir, laquelle lui est accordée.

Il est 10 h. 1/2 la séance est levée.

Séance du 28 Juin, 1852
Présidence de M^r Allegri
Présents: M^r Allegri, Lange, Morry,
Willard & Lopez.
M^r Léon & Ch. Rodriguez
qui avaient été invités à venir, sont
introduits. Le Secrétaire fait
qui se sont passés à l'occasion d'une
souscription qui a été ouverte en faveur
d'un corréligionnaire malheureux, & dont
il s'est occupé conjointement avec M^r
Rodriguez; après quelques explications
de part & d'autre, l'Administration prie
M^r Léon de voir chacun de ses membres
en particulier afin de terminer cette
affaire qui ne peut, dans aucun cas,
concerner l'Administration ni l'ancienne
commission. Lors de ce M^r se retirent.
Le procès verbal est ensuite

lui s'adopté sauf quelques légères modifications.
Il est donné lecture d'une lettre de Mr Pottier qui réclame instamment le folda de son mémoire; l'Administration décide de latisfaire le plus tôt possible à cette demande.

Lettre du secrétaire de l'Administration qui désire que des attributions soient fixées; le Trésorier fera un rapport sur cette question dans une des prochaines séances.

Lettre de Mr H. et Henry qui réclame les faimts d'argent qu'il a prêtés; ils lui seront rendus avec une lettre de remerciement.

Mr Morry informe l'Administration qu'il lui a été remis par Mr Chabrier trois notes supplémentaires dont une réglée par Mr Silveyra & les deux autres pour frais d'entretien.

L'Administration décide ensuite vu le peu d'importance des questions à l'ordre du jour, de ne se réunir que dans une 15^e séance, sauf cependant un cas extraordinaire.

Quelques membres font observer que Mr Dacoftas ne vient pas régulièrement le matin à la prière; il est décidé que Mr Allégri le verra pour lui en demander les motifs. A 10 heures, la séance est levée.

Séance du 22 Juillet 1852
Présidence de M^r Allégri
Présents. M^{rs} Allégri, Millaud,
Morry, Lange & Lopez.

Le procès verbal est lu et
adopté sauf quelques modifications.
Il est donné lecture d'une
lettre de M^r Weill huissier chargé
par M^r Alexandre de réclamer le montant
d'une location d'orgue, M^r Allégri le
verra pour arranger cette affaire à
l'amiable.

Lettre de M^r Pottier qui
demande de nouveau le paiement de son
mémoire; afin d'obtenir sans plus de
délai la remise des ^{travaux} des entrepreneurs
M^r Lange ira avec M^r Léon dimanche prochain
chez M^r Silveira.

M^r Cure entrepreneur de
maçonnerie prie l'Administration de lui
donner un à compte sur le solde de son
mémoire; il est décidé que le Trésorier
lui comptera une somme de 300^{fr} à
valoir.

M^r Chabrier Lampiste désire
qu'on acquitte deux notes pour frais d'entretien,
elles lui seront également payées par le
Trésorier.

Le président rappelle
l'urgence et envoie sans plus de retard
l'état de situation au Consistoire; M^r
Morry informe l'Administration qu'il
est en mesure de remettre ses comptes,
ce qu'il fera dans la prochaine réunion.
Il prévient aussi ses collègues qu'il
va faire recevoir chez eux les 1000^{fr}

qu'ils doivent verser dans la C. H. pour
aider à acquitter les Comptes arriérés.
Le Trésorier informe également
l'Administration que le recouvrement du
montant des places s'effectue avec peine
& qu'il conviendrait d'engager les
retardataires à s'acquitter sans plus de
délai; il est proposé à cet effet d'envoyer
aux fidèles une circulaire, & ceux qui
n'auraient point paie avant les fêtes,
ne recevraient point une carte sans
laquelle on ne pourra entrer au Temple,
avant d'adopter cette mesure, l'Adminis-
tration croit devoir par un avis fraternel,
qui sera publié Vendredi & Samedi,
inviter ses corréligionnaires à se libérer;
cette dernière proposition est unanimement
adoptée. Il est 10 heures la séance
est levée & renvoyée à mardi 27
et.

Séance du 27 Juillet 1832
présidence de M^r Allégri, Lange
Maillet, Moray & Montcaup.
Le procès verbal est lu & adopté.
M^r Lange informe ses collègues qu'il a
vu M^r Silveyra au sujet du dépeillement
des comptes des entrepreneurs; il a été
reconnu & constaté un double emploi sur
celui de M^r Petit, à l'égard d'une
somme de 1200 fr pour banquettes et
portés, laquelle figure déjà sur le
mémoire du Capissier; en conséquence le
compte de M^r Petit sera diminué d'autant.
M^r Lange demande ensuite que M^r P

Silveira soit prié de régler au comptant avec tous les entrepreneurs; cette proposition est adoptée.

La question financière est alors rappelée & le Trésorier met sous les yeux de ses collègues l'état de situation qu'il doit être envoyé sans plus de retard au Conjoint, cet état étant généralement approuvé, le Président le lui adressera immédiatement.

M. Allégré informe l'Administration que M. Bonaf a fait une démarche au près de lui relativement à l'orgue pour lequel il serait accordé de nouvelles facilités; cette demande n'est point prise en considération quant à présent attendu la position actuelle.

Le Président fait ensuite connaître à ses collègues que, devant aux vives instances de M. Bottier, il lui a compté, à valoir sur son mémoire une somme de 300 fr qui viendra en déduction des 1000 fr qu'il doit verser dans la Caisse ainsi que les autres administrateurs. La séance est levée à 5 h. 1/2 & renvoyée à lundi 2 août.

Séance du 23 août 1852

présidence de M. Allégré
présent: M. Allégré, Moilland, Moray & Montcau.

Il est donné connaissance d'une lettre de M. S. Lopez Diaz, l'un des administrateurs qui expose les motifs qui l'obligent à donner sa démission, elle est

41

acceptée à l'unanimité & le président voudra
bien l'en informer.

Il est donné lecture d'une
lettre de Mr Fédore qui informe l'adm^{on}
du décès de Mr Linnery G. Rabbins du
Consistoire Central des Israélites de France.
L'administration décide de se rendre en corps
avec tout le personnel au service d'enterrement
qui aura lieu mardi 24 et. à 9 h. du matin.

Il est donné connaissance d'une
lettre de Mr Alvarer qui fonde une
imprimerie & désire que l'administration
s'intéresse à son entreprise; il lui sera
répondu négativement.

Il est donné lecture d'une
lettre de Mr D. Rodriguez qui rend
compte à l'adm^{on} de la conduite tenue par
Mr Tedesco pendant l'office du 18 de ce mois;
ce d. ayant trouble l'ordre & le recueillement.
Des assistants en lisant tout haut la prière
& couvrant ainsi la voix de celui qui
occupait la Chéba; l'adm^{on} décide de lui
en adresser des reproches en le prévenant
que dans le cas de récidive elle sera forcée de
sevoir rigoureusement.

Il sera écrit également aux
deux Hakams pour qu'à l'avenir ils ne
laissent point dire la prière par une
autre personne sans y être formellement autorisé
par l'administration.

Il est donné connaissance d'une
lettre de Mr Gérard de Bék l'un des
choristes rétribués, qui demande une
avance de 28 f sur ses appointements; elle
lui est accordée.

Il est donné lecture d'

D'une lettre de M^r Jonas qui prie l'Administration de commander le plus tôt possible un nouvel orgue pour remplacer l'harmonium qui existe; Il est passé à l'ordre du jour sur cette question.

Le Trésorier donne communication de la lettre qu'il a rédigée pour l'envoi des étés au Confiteire; Son contenu est entièrement approuvé.

Il est donné connaissance d'une lettre de M^r Morel qui demande l'autorisation d'établir une société allemande dans l'un des locaux dépendant du Temple, où elle célébrerait ses prières pendant les prochaines fêtes; elle présenterait en même temps son concours pour le service journalier du Mincha; cette demande n'est point accueillie & il sera écrit à M^r Morel pour l'en informer.

M^r Carrance Secrétaire du Temple qui dans ce moment est présent donne des renseignements sur l'état des recettes; comme elles ne s'effectuent que très difficilement, l'Administration décide d'adresser une circulaire à tous les retardataires afin de les engager à s'acquitter sans plus de retard, les prévenant que dans le cas contraire il ne leur sera point délivré la carte d'entrée au Temple pour les prochaines fêtes. Une publication dans le même sens sera faite avant l'office des Vendredis & Jambée qui précéderont les dites fêtes.

Un des administrateurs demande ensuite si on touchera l'orgue aux fêtes de Roshana & Hesper, rappelant à cet égard la décision affirmative prise l'année dernière; l'Administration désirant concilier

L'opinion d'une partie de ses collègues. Décide de le toucher seulement à Noëhana.

M. Des membres désirerait que les airs qui doivent être chantés aux prochaines fêtes soient arrêtés à l'avance avec le chef du chœur; l'administration partageant cet avis, décide de faire venir à la prochaine réunion, M^{rs} Sonat & Dacoptal.

Le président Soumet une proposition relative au service administratif qui ne se fait point régulièrement; en conséquence il désire que chaque membre dont l'exactitude sera en défaut, soit passible d'une amende de 10 f, ce qui est adopté.

M^r Willaud veut bien se charger ensuite de rédiger une prière en français pour le Kaal.

Le président Soumet à ses collègues la facture remise par M^r Joet argenteur; le Trésorier est chargé de la acquitter moyennant un léger rabais.

Il est donné connaissance d'une lettre de M^r Carrance père qui réclame ce qui lui est dû pour le mariage de M^r Montaur fils; l'adm^o décide de faire droit à sa demande.

M. Des administrateurs se plaignent de la chaussure peu convenable des Ministres officians dans le temple; il rappelle à ce sujet la décision prise de leur donner des souliers à bœuf; cette décision devra être exécutée avant les prochaines fêtes.

Le Président informe ses collègues qu'il a reçu une lettre de M^r...

Idore qui lui demande un rendez-vous
au sujet de la bénédiction des charnits;
l'administration décidera dans la prochaine
séance la réponse qui lui sera faite.
Il est ensuite arrêté que
pour les fêtes de Rossana & Hippour,
il y aura de service au Temple deux sergens
de ville & quatre municipaux.
Il est 11 h. la séance est levée.

Séance du 26 août 1892
présidence de M. Allépi.
Présents: M^{rs} Allépi, Willaud, Morry
& Monteaux. Le président informe ses
collègues que l'orgue ne sera point touchée
vendredi prochain chez les allemands à cause
du décès de M^r Lunery G^d Rabbini;
l'administration appréciant ce motif
prend la même décision.
M^{rs} Tonat & Darostas sont
présent afin d'arrêter les airs qui devront
être chantés à l'occasion des prochaines fêtes,
après être mis d'accord à cet égard avec
l'adm^{on}, ces deux M^{rs} se retirent.

Un membre communique à
ses collègues le projet de circulaire qu'il
a rédigé pour rappeler aux fidèles qu'ils
doivent acquitter le montant de leur place
avant les fêtes; cette réduction est adoptée
sauf quelques modifications.
Le président désire qu'il soit
répondu le plutôt possible à la lettre de
M^r Idore qui demande un rendez-vous;
l'adm^{on} décide de le rendre en corps chez lui
lundi prochain 30 et à 11 h. du matin, si

47

toutefois ce moment est à la convenance.
Il est 10 h. 1/2 la séance est levée.

Séance du 1^{er} sept. 1852
Présidence de M^r. Allégri,
présent M^{rs}. Allégri, Millaud &
Morry.
Il est donné lecture d'une
lettre de M^r. Stamar Cohen qui
demande de toucher le saphar pour les fêtes,
mais à la condition que l'orgue ne sera
point joué; il lui sera répondu que le
ser saphar est chargé par l'administration
de remplir les fonctions qu'il réclame.

Il est donné connaissance d'une
lettre de M^r. Cédesco qui donne quelques
explications au sujet du trouble qu'il a
occasionné le 18 du mois d'août.

Le Président désirerait que les
c^{tes} fussent envoyés sans plus de retard
au Confistoire; le Trésorier informe à ce
sujet ses collègues du décès de Mad^{me}.
Carrance, ce qui retardera de quelques jours
la remise des dits comptes qui ne sont point
encore entièrement terminés.

Un membre demande si on
posera une tente pour les fêtes de Noshana;
sur quelques observations présentées par ses
collègues, il est décidé qu'elle ne sera établie
que pour la fête de Kippur.

Il est 10 h. la séance est levée.

Séance du 6 sept. 1852
Présidence de M^r. Allégri
présent M^{rs}. Allégri, Montauzy,
Morry & Millaud.

Les derniers procès verbaux sont
lus & adoptés.

Il est donné lecture d'une lettre
de M^r Sioré g^e Rabbin, elle est relative
à la Sielta Johanna pour laquelle il
désirerait que l'Administration fit publier
que nul n'aura le droit de la dire sans
l'autorisation du G^e Rabbin; il lui sera
répondu conformément à ses intentions.

Relativement aux lettres qui doivent
être envoyées pour inviter les fidèles à acquitter
avant les fêtes le montant de leur place;
l'Adm^{on} décide qu'elles leur seront adressées
par la Poste & sans plus de retard.

Il est donné lecture d'une
lettre de M^r Olivetti qui désire faire
brûler annuellement une lampe dans le temple,
il lui sera répondu que son offre est acceptée
& le Président le verra pour s'entendre
avec lui à cet égard.

Il est donné connaissance d'une
lettre de M^r Hamaar Cohen qui informe
l'Administration qu'il n'occupera plus de
place au temple; les termes de cette lettre
sont tellement inconvenants, qu'il est proposé
de lui en refuser une dans le cas où plus
tard il viendrait à la demander; cette propo-
sition est unanimement adoptée.

L'Administration décide ensuite
d'écrire à M^r Bonat pour que tous les morceaux
de chants soient accompagnés en Jourdain
avec l'orgue.

Le Président adresse de
vifs reproches à l'un des Sarrattins qui
est présent, au sujet d'une discussion qu'il
a eu avec son collègue pendant un des derniers

officier; il le prévient que dans le cas de
récidive, il sera appliqué à tous les deux
une amende de 10 f.

M. Morry demande qu'à l'avenir
toute la galerie de face soit mise à la
disposition de la famille Des époux pour la
célébration d'un mariage; cette proposition
est unanimement adoptée.

La séance est levée à 10 h 1/2.

Séance du 20 Sept. 1852

présidence de M. Allégri

Sont présents: M. Allégri, Millaud
& Montcaup.

Il est donné lecture d'une
lettre de M. P. Castro choriste qui se
plaint qu'on ait disposé de la place de sa
femme sans l'en avoir informé; il demande
qu'elle lui soit rendue pour le jour de Stipp.
L'adm^{on} considérant que cette place lui a été
accordée gratuitement ainsi que deux autres
dont il dispose également en faveur de sa
famille, ne fait point droit à sa réclamation
mais il sera donné à la femme une autre
place pour laquelle une carte lui sera
envoyée.

Il est donné lecture d'une
lettre des choristes rétribués qui demandent
une gratification pour le service extraordinaire
qu'ils doivent faire à l'occasion des
prochaines fêtes; l'adm^{on} étant ^{très peu} satisfait
de leur concours, ne fait point droit à cette
demande.

Le président donne ensuite
connaissance de l'arrangement définitif avec
M. Alexandre au sujet d'une location

Discours. Il est 10 h. La séance est levée.

Séance Du 11 oct. 1852
présidence de M^r Allégri.
présens. M^rs Allégri, Montcaury &
Moillaud. Les deux premiers procès verbaux
sont adoptés après quelques modifications.
Le président propose de prendre
séance tenante une décision au sujet des
servans dont la conduite est de plus en plus
répréhensible; en conséquence l'administration
décide de remercier immédiatement l'un d'eux
M^r Carrance, qui devra dès lors quitter
le logement qu'il occupe dans la maison du
Temple; M^r Allégri veut bien le charger
de l'en informer.

La présence de M^r Allégri
Moray étant indispensable pour résoudre
diverses questions, la séance est levée à 9 1/2 h.

Séance Du 14 octobre 1852
présidence de M^r Allégri
présens: M^rs Allégri, Lange, Moray,
Moillaud & Montcaury.

Le 2^e des procès verbaux est adopté.

Il est donné lecture d'une
lettre de M^r Carrance secrétaire du Temple
qui donne sa démission pour la fin du mois;
il sera pris ultérieurement une décision à ce sujet.

Un membre propose de faire
recevoir un jeune homme d'appointement de 1^{er}
ministre officiant, lequel n'a point encore
été touché; l'adm. on a adopté cette proposition.

Le Président fait connaître

qu'il a transmis à M^r Carrance servant
la décision prise à son égard, mais ce des-
sire qu'il lui soit remis une lettre
constatant que sa moralité est à l'abri
de tout reproche; l'administration lui
adressera cette lettre.

Un membre propose ensuite
de confirmer la délibération qui a été déjà
prise que tout administrateur est responsable
à l'égard de ses collègues d'un acte
quelconque exécuté dans l'intérêt du
Temple, mais sans leur participation,
sauf cependant dans les circonstances qui
peuvent se rattacher au service administratif
l'administration adopte.

Il est ensuite proposé de
pour les mariages un dais plus beau que
celui qui existe, M^r Willaou est chargé
de s'en entendre à ce sujet avec un tapissier.
Il est 10 h. La séance est levée.

Séance du 18 octobre 1852
présidence de M^r Allégri
présent : M^r Allégri, Lange
Willaou, Morry & Montcaup.
Le dernier procès verbal est
adopté.

Il est donné connaissance d'une
lettre de M^r Carrance père 2^m Ministre
officiant qui demande que ses appointements
soient élevés à 600 f, un logement & 1/4 sur
les officiales; l'administration, après en
avoir délibéré, ne fait point droit, quant
à présent à cette demande, & verra plus
tard de lui accorder une indemnité & le
logement. M^r Allégri veut bien se charger

Séance du 26^{ème} 1852.
Présidence de M^r Allégrie.
Présens: M^{rs} Allégrie, Sauge, Milland, Narry & Montcaux.
Le procès verbal est lu et adopté. Le Trésorier donne connaissance des comptes de M^r Bellouart tapissier et fait remarquer à ses collègues l'augmentation des prix; il propose en conséquence d'établir une réduction proportionnelle aux comptes précédents, ce qui est adopté.
M^r Milland est ensuite chargé de voir M^r Bellouart pour le mariage de 1^{ère} Classe qui doit avoir lieu au Temple dimanche 31 courant.
Il est donné lecture d'une lettre de M^r Mayence qui demande l'emploi, l'administration décide de le faire venir une des prochaines séances.
Il est 10 heures la séance est levée.

De lui faire connaître cette décision.
Relativement à la démission de M^r Carrance secrétaire du Temple, M^r Narry le verra pour l'engager à remplir encore des fonctions pendant quelque temps aux mêmes conditions; un membre propose de lui donner pour successeur M^r Jotué Lebrun fils, lequel remplirait convenablement l'emploi en question; cette proposition n'a point de suite.

Un des administrateurs informe ses collègues que le Rabbini d'Alger doit prêcher l'amour chez les allemands, il serait d'avis que l'admⁿ s'y rendit; après quelques observations à ce sujet, la question est résolue négativement.

Il est ensuite proposé d'adresser une lettre de félicitation à M^r Narry q^{ui} est Rabbini de Bordeaux; cette proposition est unanimement adoptée.

L'administration décide aussi de se rendre en corps auprès de M^r Perceire pour le remercier de ce qu'il nous a bien voulu faire pour le Temple.

Il est 10 h. la séance est levée.

Séance du 18 Novembre 1852
Présidence de M^r Allégrie
Présens: M^{rs} Allégrie, Milland, Narry & Montcaux.
Le Trésorier donne connaissance qu'il a réglé le C^{te} de M^r Bellouart tapissier.
La question de la vente est remise à l'ordre du jour et M^r Milland est chargé de s'en occuper d'une manière définitive.

56

Lettre de M^r J. Carrance Secrétaire du
Temple qui désire qu'il lui soit adressé
une lettre constatant que ses appointements
sont portés à 800 ff; le Trésorier le lui
confirmera verbalement.

Un des membres désire que
l'Administration s'informe de ce qui est payé à
M^r Chabrier pour la fourniture des bougies,
il demande que son compte soit réglé & qu'on établisse
avec lui un prix à forfait; M^r Morry est
chargé de le voir à ce sujet.

Le Président informe ensuite
ses collègues que le Temple est dégrevé de
l'impôt dont il avait été frappé.

Il est 10 h. la séance est levée.

Séance du 29 Novbr 1852

présidence de M^r Allégri

présens: M^r Allégri, Lange, Montcaux,
Morry, Léon & Millaud.

Le procès verbal est lu & adopté.

Il est donné lecture de deux lettres
du Consistoire; la 1^{re} nomme officiellement
M^r Léon administrateur; la seconde informe
l'Administration que M^r Halphen est nommé
président du Consistoire en remplacement de
M^r Cahen démissionnaire.

Il est donné lecture d'une lettre
de M^r Gautret qui désire marier sa fille
au Temple de St. Pierre & demande un
mariage de 4^e classe, il lui sera répondu que
ses vœux seront donnés à cet effet.

Le M^r Moyenne écrit pour
demander qu'il soit fait quelques préparations
au logement qu'il doit occuper dans la maison
du Temple; le Président veut bien se

Charger de faire exécuter ces travaux.

M. J. Gérard de Béer choriste écrit pour demander qu'il lui soit fait une avance de 50 f sur ses appointements; l'admⁿ voulant s'assurer de sa position réelle, charge M^r Léon de prendre ces informations à ce sujet.

Le Président donne connaissance d'une lettre de M^r Dacosta qui transmet la note des femmes veuves & exprime des plaintes sur la conduite de M^r Pardo Jamat, l'admⁿ étant déjà dans l'intention de le remercier, décide qu'il lui fera écrit de cesser ses fonctions immédiatement, tout en lui tenant compte de ses appointements jusqu'au 31 F^{bre}.

A l'occasion du don de 25 actions de la Caisse mobilière que M^r Péreire viennent de faire au Temple, un des membres propose de faire auprès d'eux une démarche en vue pour les remercier de ce nouveau don; cette proposition est unanimement adoptée & il leur sera d'abord écrit une lettre pour leur demander le jour & l'heure où ils pourront recevoir l'administration. Des remerciements sont également votés à M^r Lange pour s'être encore occupé dans cette circonstance des intérêts du Temple.

M^r Noory informe ensuite ses collègues que ses grandes occupations ne lui permettent plus de remplir les fonctions de trésorier; en conséquence il offre sa démission qui est acceptée & M^r Lange est appelé à lui succéder.

M^r Léon qui est nommé administrateur économique, est chargé, de concert avec M^r Millaud, de faire poser un tronc destiné aux indigents.

Un des membres propose ensuite que le costume suivant soit adopté pour le nouveau Garçon qui prendra le titre de servant Du Temple: habit à la française, culotte courte & foulards à boucler. Cette proposition passe à l'unanimité.

M^r Montours informe ensuite ses collègues qu'une commission est instituée pour la propagation des livres religieux; il demande que l'Administration prête son concours à cette œuvre pieuse; cette question est renvoyée à une autre séance.

Un des Administrateurs, membre Du comité de bienfaisance, fait connaître que ce dernier se plaint Du règlement établi pour l'enterrement ainsi que de la répartition du produit vers quêtes; l'Administration confiant que ces plaintes ne sont nullement fondées, repousse toute proposition tendant à modifier les principes établis.

Un membre propose ensuite que la demande pour le paiement Du loyer soit renouvelée auprès du Conseil municipal; il sera écrit de nouveau à ce sujet au Consistoire.

L'Administration décide aussi que celui de ses membres qui est de service fera à l'avenir allumer les bougies de l'herald & de la Chéba les samedis, & jours de fête. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 h. moins 1/4.

Séance du 6 Avril 1852.
Présidence de M^r Allegri
Présent: M^r Allegri, Willand & Co.

M^{rs} Schaeffe organiste & Jonas
Chef du Choeur sont également présents ainsi
que M^r Dueroquet Facteur d'orgue, afin
de s'entendre sur les conditions d'un traité
passé avec ce fabricant pour un orgue qui
lui est commandé par l'Administration; après
quelques explications il est convenu que ledit
instrument sera livré par M^r Dueroquet
le 1^{er} Mars prochain au prix de 8250 fr.

Le procès verbal est ensuite lu
& adopté.

Il est donné lecture d'une lettre
du Sr. Pardo ancien servant qui demande
à être réintégré dans ses fonctions ou qu'il
lui soit accordé un secours; l'Administration
ayant égard à la position malheureuse du Sr.
Pardo décide de lui allouer une somme de 800 fr.

Il est donné connaissance d'une
lettre de M^r Viaflav qui désire que l'adm^{on}
fasse établir un tronc pour les pauvres du
2^e arrondissement; il est décidé que ses intentions
seront remplies & M^{rs} Villard & Léon ont
déjà été chargés de faire poser ce tronc.

Le Secrétaire de l'Administ^{on}
écrit pour rappeler la promesse qui lui a
été faite d'augmenter un peu ses faibles
appointements; sa demande n'est point prise
en considération.

L'Administration décide que
pour les jours de fête il sera donné un talet
aux personnes qui n'en auront point.

Le Président veut bien se
charger ensuite de faire confectionner le costume
du Secrétaire du Temple, lequel se compo-
sera d'un habit à la française, pantalon
noir & souliers vernis à boucles.

57

Il est donné lecture d'une lettre de
Mr Morry qui prie le Président de faire
convoquer chez Mr Lange pour la prochaine
réunion.

L'administration décide ensuite
que les offrandes pour les officiers sont
réparties ainsi qu'il suit:

3/6^{es} au 1^{er} Ministre

2/6^{es} au 2^{me} do.

1/6^{es} au servent.

Mr Spiere g^d. Rabbin devant
prêcher vendredi pain 10 Et. à l'occasion de
la fête des Tabernacles, il fera envoyé
immédiatement une lettre d'avis à tous les fidèles.

M^{rs} Millaud & Léon sont ensuite
chargés de faire poser les inscriptions
hébraïques à l'entrée du Temple.

Il est 10 h. 1/2 la séance est levée.

Seance du 20 Avril 1852

Présidence de Mr Allégri
Présens: M^{rs} Allégri, Léon, Millaud,
Morry, Lange & Montcaux.

Le procès verbal est lu & adopté.

Un des administrateurs rappelle la
proposition qui a déjà été faite d'inscrire
dans le Temple les noms de ses fondateurs
& donateurs; il est prié à cet égard une
décision affirmative. La question de mentionner
aussi les sommes reçues donne lieu à un léger
débat, lequel sera résolu dans la prochaine séance.

Un des membres désirerait que
le tarif des mariages de 3^e classe fut un
peu modifié, en ce sens de donner plus d'éclat
à la cérémonie; il propose donc qu'à l'avenir
il y ait dix enfants de chœur au lieu de 6;

cette question est encore à se débattre,
& l'Administration décide qu'il ne sera rien
changé aux dispositions actuelles. Relativement
au dais ainsi qu'à une tente, plusieurs
membres font remarquer qu'il serait important
de s'en occuper, l'un d'eux propose de
remplacer la Tente par une couverture bâchée,
mais ce dernier mode devant entraîner une
plus forte dépense, la proposition est unanime-
ment rejetée, & Mr Moilland & Léon sont
chargés de faire un rapport sur cette question
dans la prochaine séance.

Un des Administrateurs serait d'avis
qu'on utilisât promptement les locaux à côté
du Temple, dont l'un serait affecté à
une succursale & l'autre au dépôt des archives,
il est présenté à ce sujet quelques observations
sur le peu de convenance qu'il y a à faire
exécuter des travaux lorsque le bail passé
avec le propriétaire de la maison doit expirer
dans quelques années; il est proposé en
conséquence de lui demander une prolongation
avant de rien entreprendre, mais un des
membres prend la parole pour repousser ces
deux propositions & fait remarquer qu'il serait
plus avantageux aux intérêts de l'Administ.
d'acquiescer un terrain pour l'érection d'un
nouveau Temple; cette idée est généralement
approuvée & Mr Moilland est autorisé à
faire des démarches à ce sujet.

Il est donné connaissance d'une
lettre de Mr Duval Lacluse qui désire
régler définitivement les comptes de Mr Petit,
il lui sera répondu qu'on s'occupe de réunir
les pièces nécessaires au règlement des dits comptes.
Il est décidé ensuite que la

prochaine Réunion aura lieu lundi 27 Et
chez M^r Lange pour l'examen des titres de
caisse. Il est 10 h. la séance est levée.

Séance du 27 Dec 1892

Présidence de M^r Allegri.

Présens: M^r Allegri, Lange, Harry,
Mailland & Montcaux.

Le procès verbal est lu & adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de
M^r Léon qui s'excuse de ne pouvoir assister
à la séance.

M^r Ducoستا 1^{er} Ministre officiant
écrit pour demander l'autorisation de disposer
du Galon réservé aux Dames, afin d'en
faire la chambre à coucher; l'ordre du jour est
proposé sur cette question qui est mise aux
voix & résolue négativement, mais l'adminis-
tration décide de donner à M^r Ducoستا une
pièce dans le local du 1^{er} de chaufferie, & M^r
Montcaux & Lange sont désignés pour faire
un rapport à ce sujet.

Il est donné connaissance d'une
lettre de M^r W^r Lange qui desire se
marier au Temple jeudi soir 30 Et à 4 h.
M^r Lange administrateur de service ce jour
là, est chargé de l'informer que le tarif
est de 4,50 fr, attendu le luminaire, ou 2,50 fr
seulement s'il se marie à une heure; il est
décidé ensuite que les cierges tenus par le
Samaritain seront remplacés par des flambeaux
& que deux enfants de chœur iront servir le
Rabbin & donneront les bougies aux parvains.
M^r Harry ex trésorier de l'adminis-
tration prie ses collègues de vouloir bien

examiner les titres & papiers relatifs à la gestion & qu'il transmet à son successeur M^r Lange; cette formalité accomplie, M^{rs} Allégri & Montcaux délégués à cet effet, apposent leur signature sur les registres.

Le Président demande ensuite qu'il soit nommé une commission pour l'examen de ses comptes comme ancien trésorier de l'administration; cette question est ajournée.

Il est ensuite accordé au trésorier actuel l'autorisation de faire valoir au mieux les fonds disponibles.

La question des plaques de marbre est ensuite discutée & il est soumis à ce sujet diverses propositions relatives à leur inscription; l'administration, après en avoir délibéré, adopte pour la première plaque l'inscription suivante:

"Temple Israélite fondé par M^{rs}
B. Allégri, J. Astruc, A. Lange, D.
Léon, M. Willaud, B. Montcaux, B.
Moray, S. Silveyra, sous le rabbinat de
M^r Isidore grand Rabbin de la circonscrip-
tion de Paris."

Il est ensuite décidé à l'unanimité que les sommes au dessus de 100 francs comme dons seront mentionnées sur le tableau des donateurs.

Une commission composée de M^{rs} Willaud & Léon est nommée pour régler définitivement le compte de M^r Chabrier Campiste.

Il est 10 h. $\frac{1}{2}$ la séance est levée.

Séance Du 10 Janvier 1892

Présidence de Mr Allépi
Présens: M. M. Allépi, Langes, Léon,
Meilland & Montcaup.

Le procès verbal est lu & adopté
Sauf quelques modifications.

L'Administration décide que le
tableau des fondateurs du Temple sera
placé au dessus de l'orgue. Elle décide
également de faire établir sans plus de retard,
deux troncs de bienfaisance.

L'administrateur de service
fait remarquer, à l'occasion du dernier mariage,
qu'il serait plus convenable dans l'intérêt
du Temple, que les quêteuses fussent
placées, désormais à la porte d'entrée; cette
proposition n'est point adoptée, mais il
est décidé qu'à l'avenir l'époux écrira à
deux dames désignées à cet effet pour les
prier de vouloir bien remplir cette mission,
& l'Administration invitera de son côté deux
Commissaires à assister à la cérémonie.

Le Trésorier est ensuite prié
de faire le relevé des quêtes à l'occasion
des derniers mariages afin d'en remettre
la moitié au Comité.

Après le rapport présenté
au sujet des deux dairs & de la Vente,
cette question est encore ajournée jusqu'à
la prochaine réunion, dans laquelle Mr.
Léon communiquera un devis relatif à la
confection des objets précités. L'Administ.
croit devoir, dans cette circonstance, adresser
des remerciements à Mr. Léon pour le concours
dévoué qu'il prête aux intérêts du Temple.
Mr Montcaup communique

à ses collègues le prospectus de la Société
Israélite: qui vient de se fonder pour la
propagation des livres religieux & moraux;
il les invite à vouloir bien souscrire à
cette oeuvre pieuse; un des membres propose
de s'y intéresser individuellement & de
concourir par tous les moyens au développement
de cette association, ce qui est adopté à
l'unanimité.

Il est 10 h. 1/2 la séance est levée.

Séance du 28 février 1853.

Présidence de M. Allegri.

Présens: M. M. Allegri, Lange, Henry,
Léon, Millard & Montcaux.

Le procès verbal est lu et adopté.

Le rapport est à M. Léon pour faire son
rapport au sujet du dars et de la fontaine, c'est après le
avis établi par M. Bellouart l'avis du
chiffre de la dépense pour ces deux objets s'élevait
à 4500 fr. L'administration veut bien ce prix
très élevé, le président propose de voir s'on s'occupe
avec le dars au pouvoir établi de meilleures conditions
en conséquence, M. Léon est chargé d'une démarche
auprès de lui.

M. Doucas écrit de nouveau à l'adm^{on} de
vouloir bien lui céder le petit salon des dames; la
demande n'est point prise en considération, mais il
est décidé de lui affecter une pièce dans le local du
de chaussée et M. Montcaux et Lange sont chargés
de présenter un rapport à ce sujet dans la prochaine
séance.

À l'égard des tables de marbre M. Léon
devra faire aussi un rapport écrit.

Il est donné aux messieurs d'une lettre de
M. Carrance pour le Ministre officiant.

57
qui demande une augmentation d'appointement.
L'adm^{on} approuvant son rôle, décide d'en élever
le chiffre à 500 f. à partir du 1^{er} Janvier
dernier, ou de le maintenir à 400 f. en lui
tenant compte du logement. Il lui sera écrit
qu'il a été à ce sujet.

Il est donné lecture de deux lettres de
M. Duval Vancluse relatives au reg^t dé
nitif du C^{on} de M. Petit. Il lui sera répon-
du que M^{rs} Léon et Lange ont mission de
s'entendre avec lui à ce sujet.

L'adm^{on} décide ensuite d'adresser une lettre
de remerciement à M. Cedesco pour le don d'une
plaque en argent qu'il vient de faire au temple.

M. Decroquet organiste soumet à l'adm^{on}
un nouveau dessin pour l'orgue qui lui a été
commandé, après l'avoir comparé à l'ancien, ce
dernier est adopté.

Il est ensuite décidé que les deux tomes de
bienfaisance seront placés de chaque côté de la
porte en de dans du temple.

L'adm^{on} se plaint de la conduite des trois
charistes installés qui n'assistent presque
jamais aux prières et ne chantent pas con-
venablement. Leur renvoi est proposé, mais
sur l'avis de quelques membres M. Senas sera
entendu dans la prochaine séance avant qu'il
soit prise une décision à leur égard.

Sur la proposition de l'un des membres à qui
il a été fait une modification aux tarifs des diverses
cérémonies, cette question est renvoyée à la prochaine séance.

Un des administrateurs voudrait qu'il y ait établi
chaque mois un règlement pour le culte, ce qui est
adopté; en conséquence M. Léon est chargé de
s'entendre à ce sujet avec le comptable.

Il est 10 h³⁰ / 7 les séances est levée.

Séance du 14 Avril 1853.

Présidence de M. Allegri.

Présents: M. M. Allegri, Langes
Montcaux, Millaud, Léon et Moriz.

Un des membres propose d'écrire une
lettre de remerciements à M^{rs} les choristes honoraires
pour leur concours dévoué jusqu'à ce jour, en les
priant de le continuer. A l'occasion des fêtes de
Pâques, cette proposition est adoptée.

L'adm^{on} vote aussi des remerciements à M.
Millaud pour le don de 20 actions des glaces
d'eau la Chanelle, qui il vient de faire au
Temple.

Un des administrateurs propose de réaliser
toutes les valeurs appartenant au Temple, après
avis de ses collègues, ne partageant point cet avis,
une légère discussion s'engage sur cette question
qui est résolue affirmativement et il est décidé
qu'à l'égard de celles dont il pourra ultérieurement
être fait don au Temple, les ventes en aura égal,
il en sera une détermination prise par trois ad-
ministrateurs.

Il est 10 heures 1/2 la séance est levée.

Séance du 2 Mai 1853.

Présidence de M. Allegri.

Présents: M^{rs} Allegri, Léon, Millaud
et Moriz.

Les deux derniers procès verbaux sont lus
et adoptés.

Sur le rapport présenté par M. Léon au
sujet de deux bœufs de bienfaisance, l'adm^{on} décide
d'allouer une somme de 100 francs pour cet objet.

54

Il est donné lecture d'une lettre de M^r Ducrequet qui demande le paiement de laque et établit pour cet objet un supplément de dépense. L'ordon^{ne} renvoie à l'Assemblée le résumé de cette question pour laquelle M^{rs} Jorrot et Labrousse sont nommés.

Un des membres propose d'allouer une gratification à M^r Moyseval servant du temple pour son concours actif et dévoué à l'occasion des dernières fêtes; l'administration partageant cet avis, fixe à 40 fr. la dite indemnité.

Il est donné lecture d'une lettre de M^r Durval Vancluse relative au C^{de} de St. Sulp. et se réfère un des administrateurs informés ses collègues que ce C^{de} étant réglé avec le syndicat qui a fait un rabais de 500 fr. sur le mémoire visé par l'architecte, il n'y a plus lieu à s'en occuper.

Il est 11 heures la séance est levée.

Séance du 9 Mai 1853.

Présidence de M. Allegri.

Présents: M^{rs} Allegri, Lange, Montcaux, et Léon.

Il est donné lecture d'une lettre du Secrétaire de l'Ord^{re} qui donne sa démission pour le fin du mois; cette démission est acceptée.

M. Labrousse qui a été appelé pour donner quelques explications au sujet de laque, déclare que selon lui cet instrument remplit parfaitement les conditions exigées et est d'avis qu'on ne lui fasse subir aucune modification; l'administration désignant cependant à cette Cam^{ar} soit appelée à l'examen, décide en son Président et M. Labrousse sont

ensemble à cet effet chez M. Halvy.

D'après le rapport de M. Léon au sujet des plaques, l'administration décide d'en faire établir deux en orobres pour le prix de 650 f. sans à discuter dans la prochaine séance le mode d'exécution.

M. Jordan qui est présent en ce moment, demande l'autorisation de remplacer quelques enfants de chœur, il est fait droit à sa demande, mais pour deux seulement.

D'après de nouvelles explications données par M. Léon au sujet des bonnes de bienfaisance, il est autorisé à employer au mieux la somme de 100 f. qui a été allouée pour cet objet.

M^{rs} Montcaux et Lorange chargés de faire un rapport concernant la chambre pour M. Daubert, font connaître que le chiffre en devis pour cet objet est de 140 f. et la dépense totale de 300 f.; l'adm^{on} n'étant pas au complet renvoie cette question à la prochaine séance.

Il est 10 h $\frac{1}{2}$ la séance est levée.

Séance du 20 Mai 1853.

Présidence de M. Allegri.

Prisens: M. M. Allegri, Lorange, Morry, Milland, Léon et Montcaux.

Le procès verbal est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Merveux qui se plaint du mauvais état de son logement; l'administration charge M. Léon de faire le nécessaire à cet égard.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Charles Tersailles qui prie l'adm^{on} de lui céder les ornements de l'ancien temple; M. M. Milland, Léon et Montcaux

sont chargés de s'en rendre compte de donner les objets dont il sera possible de disposer.

Un des membres rappelant la question du legs Rabat, le président communique à ce sujet une note du consistoire; d'après son contenu, l'ad^{on} décide de lui écrire pour lui rappeler que les comptes lui ont déjà été envoyés; le mode de rédaction de cette lettre sera discuté dans la prochaine séance.

Il est ensuite proposé de rembourser chaque administrateur de ses avances, en prélevant la somme nécessaire sur le capital existant; l'ad^{on} est adoptée.

Il est donné connaissance d'une lettre de M^r Pottier qui demande le règlement définitif de son compte; le président s'en entretient avec lui à ce sujet en réservant tous les droits de l'administration.

Il est 11 heures la séance est levée.

Séance du Jeudi 1853.

Présidence de M^r Allegre

Membres Présents:

M. M^r Montanus, Langer, Millan, Noiry.

Il est donné connaissance d'une lettre de M^r Levré qui fait part de l'impossibilité où il se trouve d'assister à la réunion, pour cause de voyage à Versailles où l'anniversaire d'un saint relate à la fête au temple israélite de cette ville.

L'Administration décide de renvoyer le Tarif des honneurs religieux actuellement en vigueur par celui ci après.

Tarif des honneurs religieux

La demande des honneurs religieux doit être adressée 2 ou 3 jours avant les fêtes au Président ou au Trésorier.

	Fr. Jacob Jacobson	Fr. Krieger	Fr. Sauerhoff	Fr. Wagner	Fr. Scheubert	Fr. Poirier	Fr. Jamedi
Cordons	75	20	5	10	10	3	2
Portes du Tabernacle	20	30	10	20	20	8	4
1 ^{er} Sepher	20	25	10	20	20	5	3
Les suivants	15	20	5	10	10	2	2
Accompagner le Sepher	10	10	5	5	5	2	1
Chilabé	10	15	5	10	10	2	1
1 ^{er} Haim	15	15	3	10	10	2	1
Les suivants	8	8	2	5	5	2	1
Huabahas	30	50	10	20	20	3	3
Après la lecture de loi	25	40	5	10	10	5	1
Haphtarah	20	50	10	10	10	"	2
Quir de Poirier	"	"	"	"	"	5	"
Lecture de la Mequitas	"	"	"	"	"	5	"
Radis des Rabbins	"	"	"	"	"	"	1
Haphtarah de trois semaines en français.	"	"	"	"	"	"	10

L'Administrateur Trésorier,
A. Lange
5, Rue Rappaport

Pour l'Administration,
Le Président
B. Allegrif
18 Rue Richer.

M^{me} Ring ayant demandé par lettre qui est également mise sous les yeux du Conseil la restitution des remonins qu'elle est dans l'usage de porter au temple, le Conseil décide qu'il devra être répondu à cette dame en lui déclarant que, si son intention est d'eniger qu'à l'avenir cet objet lui soit rendu pour lui être à nouveau repris lorsqu'elle jugera à propos de le mettre à la disposition du culte si préfère, dès à présent, renonce à mettre plus longtemps son obligation à l'épreuve attendu les changements multipliés que cela occasionnera.

64

Statuant sur une nouvelle demande adressée par M. Carrance, toujours dans le but d'obtenir une augmentation de traitement, le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de la prendre en considération. Le cas, en effet, le chiffre de traitement n'est pas élevé, M. Carrance avertit de faire entièrement figurer dans son compte les autres profits et avantages attachés à sa charge, lesquels ne laissent pas que d'être d'une importance respectable. Toutefois, désirant ne se prononcer qu'en parfaite connaissance de cause, le Conseil charge son administrateur Crisoir, M. Lange, de faire un relevé qui établisse, d'une manière aussi exacte que possible, la position faite à M. Carrance et sur le vu de quel inventaire définitif sera adopté.

Le Conseil prie comme par le passé d'une requête qui lui est adressée par M. Cabron pour obtenir, à titre gratuit, la partie restée vacante du local occupé par le nouveau Temple, qui est affecté à l'usage d'une classe d'enseignement pour les jeunes Israélites. Cette demande ne pouvant être accueillie, le Conseil charge son Président d'en exprimer ses regrets à M. Cabron.

Sur la proposition d'un Membre il est décidé que le stupis offert par M. Volz sera consacré à la célébration de la fête des Schebou par l'un de nos confrères.

Il est ensuite adopté une motion pour qu'un appel soit fait aux dames israélites dans le but de les engager à faire des courus de leurs destinées à l'occasion du Temple à l'occasion de la même fête.

Aucune discussion s'engageant l'opportunité de cette mesure est prise. Le vote est donné trois voix pour et deux contre, compris celle du Président. Ce dernier fait observer

qu'une semblable démarche lui paraît contraire
à la dignité de l'administration et qu'il entend
s'abstenir de signer les lettres qui pourraient être
adressées dans cette intention.

Après différentes observations échangées,
le Conseil se sépara à 11 heures sans avoir émis
l'ordre du jour.

Séance du 11 Juillet.

Présidence de M.^r Allegri.

Présents M.^r Allegri, Lange, Léon, Milland
Monteauq.

La séance est ouverte à 8 h 1/2.

Il donne lecture du procès verbal de la réunion
du 6 Juin dernier.

Après une discussion sur le S final qui rend
compte de l'incident qui s'est produit à propos
de la motion relative aux fêtes de Scherbrooke l'ad.^{on}
arrête qu'à l'avenir toutes les lettres émanant d'elle
devront, quelle que soit leur importance, porter la
signature de quatre membres au moins.

M. Lange, qui a bien voulu se charger, dans
la dernière séance, de la mission de réunir les
éléments nécessaires à la saine appréciation de la
demande d'augmentation présentée par M.^r Carrance,
met sous les yeux de ses collègues le tableau transcrit
à la suite du présent. Après examen de cette pièce
qui résume avec une exactitude et une impartialité
rigoureuses les profits de toute nature que l'emploi
de ^{9me} ministre a rapportés à son titulaire dans
le cours du 1^{er} semestre 1853 l'ad.^{on} décide qu'il
n'y a pas lieu de donner suite aux intentions
actuellement élevées par M.^r Carrance, non
seulement à celles qui il pourrait être tenté de

reproduire par la suite

M. le Président informe l'Administration des démarches itératives qui sont faites par M. Potier pour obtenir le paiement du solde qui lui est dû. Il est arrêté que la recherche des engagements passés avec lui aura lieu sans plus de délai afin de terminer ce règlement.

L'Ad^{on} approuve la dépense de 40^{fr} faite pour réparations urgentes dans le logement occupé par M. De Costar.

Elle admet également celle de 70^{fr} payés à M. Vonroent pour 14 leçons de prononciation par lui données à M. De Costar.

Lecture est faite d'une lettre des M. M. les membres de la Communauté Israélite Espagnole Portugaise de Hambourg par laquelle ils sollicitent l'Ad^{on} de contribuer à l'édification d'un temple, celui qu'ils possédaient avant d'être détruit lors de l'incendie dont leur cité fut le théâtre en 1842. L'Ad^{on} regrette que les nombreux et importants sacrifices imposés à la Communauté de Paris à l'occasion du nouveau temple de rue Cassini ne lui permettent pas de prendre part à une œuvre si méritoire et délibère qu'une réponse dans ce sens sera adressée à ses frères de Hambourg en même temps que l'expression des vœux les plus sincères pour l'entière réussite de leur entreprise.

La question à l'ordre du jour porte ensuite sur la conduite tenue avec les enfants de plus en plus nombreux de la communauté.

L'Ad^{on} reconnaissant la nécessité d'y mettre un terme décide qu'une lettre sera adressée à M. le Secrétaire de la comptabilité du Temple à l'effet de l'inventer d'un droit de surveillance abolie et de lui inscrire les mesures prises pour assurer l'ordre et la régularité de cette partie essen-

tielle du service.

M. l'Administrateur trésorier fait part des difficultés que rencontrent l'encaissement des sommes dues par la plupart des locataires des places au temple et il émet l'avis qu'une circulaire semblable à celle de l'année dernière soit adressée aux retardataires. Cette motion est adoptée.

Etat semestriel des officiales perçues par les Employés du Temple

1853	M ^r E. Dacosta 1 ^r Ministre		M ^r Carrance 2 ^e Ministre		M ^r Moyens servant.		Reservations.
Janvier	48	50	34	10	47	05	Les officiales semestrielles du 1 ^r Ministre sont de 472.50
Fevrier	90	"	51	75	25	87	Les appointements semestriels sont de 750. "
Mars	58 ⁰⁰	50	36	50	18	25	Il a perçu ensemble 1222.50
Avril	143	"	98 ⁰⁰	65	49	33	Les officiales semestrielles du 2 ^e Ministre sont de 309.22
Mai	74	"	114	35	22	17	Les appointements semestriels sont de 200. "
Juin	58 ⁰⁰	50	43	87	21	94	Il a perçu ensemble 509.22
	472	50	309	22	154	61	Les officiales semestrielles du servant sont de 154.61
							Il touche 75 f. 7 mois 150. "
							604.60

* c'est le loyer en sus.

Séance du

Présidence de M. Allegri

Présents M. M. Allegri, Léon, Milland.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est donné connaissance d'une lettre du Consistoire Israélite de la Circonscription de Paris, en date du 18⁷ par laquelle il réclame le concours de l'Administration du Temple Israélite Français

6
à l'occasion de l'installation de M. le Grand
Rabbin du Consistoire central de France.

Les Membres présents acceptant à l'unanimité la mission qui leur est offerte et décident qu'une réponse dans ce sens sera adressée au Consistoire. Il sera également écrit à M. Bloch, délégué, à l'effet de l'engager à fixer une réunion très prochaine pour avis sur les dispositions à prendre.

Le Consistoire demandant aussi que MM. les Ministres officiants et le personnel chantant prennent part à la cérémonie, il est résolu que des invitations en conséquence seront adressées à MM. Dacostas et Caronnet, ainsi qu'à MM. les Choristes honoraires.

Une autre lettre du Consistoire, relative aux insinuations et à l'emploi du produit des quêtes est mise sous les yeux de l'Administrateur qui nomme M. Léon rapporteur et le charge de lui présenter ses observations dans sa plus prochaine séance.

L'ordre du jour est ensuite lu, lu et adopté sur une lettre collective de MM. Sciamma et autres qui réclament à nouveau la suppression des chapitres de l'orgue aux jeûs de Roch Hagoahana.

Lecture est donnée à une lettre de M. de Norry, qui informe ses collègues que, ses raisons de santé ne lui permettent plus de partager leurs travaux.

Considérant les services éminents rendus à la Communauté par M. de Norry et la difficulté de lui donner un successeur méritant les amabilités qui rendent son concours si appréciable, le Consistoire charge son Président de l'entretenir d'une manière personnelle auprès de lui, pour lui exprimer tous ses regrets et l'engager à revenir sur sa

déterminations.

L'Administrat^{ion} a approuvé la dépense de 25
faite pour l'acquisition d'une feuille de plomb et
sa pose derrière le banc de M. des Administrateurs.

M. Lionel a abordé ensuite le chapitre de la
Comptabilité du Temple et déclare que le secrétaire
de la Comptabilité en raison de ses fréquentes absences
ne la tient pas avec la régularité désirable.

L'Administration décide en conséquence
que M. Carance sera invité à se présenter
devant elle avec ses registres.

Il est 10 h 1/2, la séance est levée.

Séance du 27 8^{bre} 1853.

Présidents M. M. Allegri, Lange, Léon
Willaud, Montcaux.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté
sauf quelques modifications.

Il est donné connaissance d'une lettre par laquelle
M. Morisy déclare persister dans le maintien de sa
démission.

Cette décision paraissant irrévocable il est résolu que
l'on s'occupera si une tenant de son choix de son successeur.

Il est ensuite donné communication d'une lettre écrite
par M. le G^d Rabbin du Consistoire Central à l'occasion
de sa réception au Temple du Rite Portugais et par laquelle
il exprime son entière satisfaction tant pour l'accueil qui
lui a été fait que pour la manière dont s'accomplit la
célébration du culte.

L'un des Membres émet le vœu que cette lettre si flatteuse
à tous égards, soit publiée dans les ^{archives} Brevétaires des Français.

Cette proposition est appuyée par un autre membre
sauf cependant à obtenir au préalable l'agrément de M.
le G^d Rabbin.

Après une discussion à laquelle chacun de M. M.
les Membres prend successivement part, la motion est retirée.
L'ordre du jour appelle ensuite la question du remplace-
ment de M. Norzj.

Plusieurs honorables Membres de la Communauté
Portugaise, sont tous à tour, mis en avant, entre autres, M.
J. Cohen qui obtient l'unanimité des suffrages en
raison de ses services à la cause de la religion et de ce qu'il a pour
savoir distingué et ses connaissances approfondies, le mettent à
même de rendre comme administrateur.

Il est en conséquence décidé que le choix de M. Cohen
sera immédiatement proposé à la sanction du Consistoire.

M. Léon, chargé dans la précédente séance du soin de
faire un rapport sur la lettre du Consistoire en date du
14 Août relative aux inhumations annoncées que dans une
prochaine séance il sera en mesure de produire par travail.

L'Ad.^{on} avisés qu'en attendant il sera, sans plus de
délai, répondu à l'autre partie de la même lettre qui
concerne le produit des quêtes faites dans le Temple
Portugais, et cela en priant le Consistoire que, confor-
mément à son désir, ce produit sera à l'avenir intégralement
versé dans la Caisse du Comité de Secours et d'Encouragement
ainsi qu'celui des Offrandes spécialement affectées aux
pauvres.

L'Ad.^{on} décide ensuite que les Cartes des honneurs, religieuses
et autres seront adressées aux fidèles de la Communauté ac-
compagnés d'une circulaire spéciale.

M. le Président expose la nécessité de contraindre
M. Perron, voisin du Temple de la rue Lamartine, à prendre
enfin les mesures nécessaires pour faire complètement
disparaître l'inconvénient qui a motivé un commencement
d'instance.

Il est décidé qu'il sera écrit à M. Sylvestre, architecte,
pour l'engager à voir M. Perron à l'effet de s'entendre avec
lui sur les dispositions à adopter, démarche qui pourrait
être suivie d'un acte rédigé par les Conseils respectifs.

des parties.

M. Allegri appelle à nouveau l'attention de ses collègues sur les vices de l'administration et d'apporter plus d'exactitude dans l'accomplissement du service.

M. Montebello objecte que depuis longtemps il n'a pas reçu de lettres à cet effet.

Le Secrétaire de l'Ad.^{on}, implicitement mis en demeure de répondre à cette observation déclare qu'il n'a pas cessé de remplir avec régularité cette partie de ses attributions.

Il est résolu à ce propos qu'un tableau d'ordre de service sera établi par le Secrétaire et qu'un exemplaire en sera remis à chaque Administrateur.

On décide en outre que toutes les fois que l'un de MM. les Administrateurs se trouvera empêché, pour quelque motif que ce soit, de remplir ses fonctions, il devra, de toute rigueur, se faire remplacer par un de ses collègues.

M. Allegri demande que la production du compte trimestriel ne se fasse pas attendre plus longtemps afin que l'Ad.^{on} puisse se rendre compte de la situation financière du Temple.

M. Langet répond qu'il sera très prochainement en mesure de soumettre cette situation à l'occasion de la présentation du budget.

Un Membre propose que l'on introduise à l'ordre du jour la question concernant l'augmentation du traitement de M. Davostal.

La discussion de cet article est ajournée à une des prochaines réunions.

La séance est levée.

Séance du 3 Novembre.

Présents, tous à l'exception de M. Nozy.

L'Ad.^{on} s'est réunie au Temple de la rue Lamartine à l'effet d'examiner un projet de dais destiné aux cérémonies

de mariage.

Elle s'est ensuite installée dans une pièce voisine où la séance a été ouverte en présence de M^r Da Costa, ministre officiant.

Celui-ci a déclaré avoir assisté aux convois de deux Membres de la Communauté Portugaise auxquels se trouvaient également présents les Ministres du Rite Allemand.

M^r de M^l les M^ll^{tes} déclara à cette occasion qu'il croit qu'on oblige M^l les M^ll^{tes} du Rite Allemand à y assister.

Après quelques observations à ce sujet, M^r le Président est prié de prendre des informations précises dont le résultat sera communiqué dans la prochaine réunion.

La question ainsi résolue, M^r Da Costa se retire.

M^r le Président prend ensuite la parole pour signaler un incident qui s'est produit au Temple lors de la cérémonie d'Installation de M^r de G^r Rabbin. M^r Nozzy étant arrivé un peu tardivement aurait trouvé sa place déjà occupée et demandé qu'elle lui fut rendue.

M^r le Président propose que pour éviter le retour d'aussi fâcheuses discussions il soit pris une délibération portant que, dans certaines circonstances de cérémonies autres bien entendu, que celles se rattachant à la célébration du culte, l'U^ll^l aura le droit de disposer des places louées ainsi que cela se pratique au Temple consistorial.

Sur l'avis de plusieurs Membres qu'il y a à la fois convenance et équité à laisser intacts les droits des propriétaires et à s'en rapporter à leur sagesse pour ce qui est de n'en user que dans des limites raisonnables.

M^r le Président retire sa motion.

M^r Allegri entretient ensuite ses collègues de M^r Da Costa en faisant rapport que ce héraut ne lui paraît pas posséder toute l'instruction religieuse nécessaire.

A l'appui de cette opinion il est donné lecture d'une lettre de M^r Sciamal par laquelle celui-ci, tout étant d'accord que le Ministre actuel se distingue par des qualités réelles et met cependant l'avis qu'il a besoin de se perfectionner dans

de la langue et par une étude sérieuse de toutes les connaissances indispensables à ses fonctions.

Pour arriver à ce but, M. Allegri désire être autorisé à faire les frais de leçons qui seraient prises par M. Davostal soit par les M. Crénel, soit par tout autre professeur du choix de l'Ad^{on}.

Avant de rien arrêter à cet égard il est décidé que des renseignements seront pris par M. le Président sur les dépenses auxquelles cela pourra donner lieu.

M. le Président exprime ensuite le vœu que, désormais il ne pas entraver la marche régulière du service, tout admis^{tion} ^{tant} à quel que titre que ce puisse être, soit tenu de continuer ses fonctions jusqu'à l'entière installation de celui appelé à lui succéder.

Cette proposition ne rencontre aucune opposition de la part de MM. les Membres présents: toute fois il semble plus convenable à l'un d'eux qu'une délibération dans ce sens ne soit prise qu'alors seulement que l'Ad^{on} se trouverait au grand complet.

Il demande en conséquence l'ajournement qui est adopté.

La question de l'envoi des tarifs, déjà agitée dans la précédente réunion est de nouveau mise à l'ordre du jour et seréunie par une invitation à M. le Président de tenir la main à la prompte exécution de cette mesure.

M. l'Administrateur trésorier expose que le secrétaire actuel de la comptabilité ne lui paraissant suffisamment apte à ses fonctions il demande que, dans l'intérêt de sa mission, il soit pourvu à son remplacement.

Il n'est pris aucune décision à cet égard.

Un membre rappelle la réclamation de M. Mayence relative au droit d'encasement.

L'examen en est renvoyé à la discussion du budget.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Alphen ayant trait au service des inhumations.

L'Ad^{on} ne pense pas qu'il y ait lieu de donner suite, quand à présent, aux propositions de M. Alphen.

Il est ensuite décidé qu'il sera faite une acquisition

Le 25 livres de prières spécialement destinés aux enfants
de ce temple et qui, devant rester la propriété du Temple, seront
à cet effet revêtus d'une empreinte ou marque particulière.
La séance est levée.

Séance du 16 Novembre.

Présents: M. M. Allegri, Cohen, Lange, Léon,
Willaud et Monseigneur.

Les procès verbaux des séances des 27⁸ et 3⁹ sont
lus et adoptés.

Après l'audition de celui-ci du 27⁸ M. Cohen, admini-
strateur, nouvellement élu demande la parole et exprime
dans une courte et chaleureuse allocution combien il ainal à
cœur de justifier les choix qui s'est portés sur lui.

De son côté M. le Président répond à M. Cohen
que l'ad^{on} est une heureuse de compter dans son sein un
collaborateur dont le concours doit être un véritable bienfait
pour la Communauté * (voyez suite ci-après)

(Suite) M. Cohen rappelle ensuite la lettre qui lui a été
écrite au sujet de sa nomination et dans laquelle on lui annonce
qu'il sera ultérieurement procédé à son installation ce qu'il
verrait avec gratitude qu'aucune cérémonie n'eut lieu à cette
occasion.

M. le Président fait observer à M. Cohen que
tout en rendant hommage au sentiment qui lui fait émettre ce
desir et n'est cependant pas possible de le prendre en considération
l'usage suivi jusqu'à ce jour voulant qu'en pareille circonstance
la réception ait lieu au temple afin de donner par là au
nouvel administrateur le caractère officiel nécessaire à
l'exercice de ses fonctions.

La séance est ensuite ouverte.

Il est donné connaissance d'une lettre de
M. Créhanche, Secrétaire Général du Temple considéré

par laquelle il demande que l'Administration civile bien souvenue,
pour un certain nombre d'exemplaires à un ouvrage de
poésie qu'il vient de publier.

L'Administration reconnaissant l'utilité
de cet ouvrage décide de s'inscrire pour 25 exemplaires.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre
du Consistoire relative à la procédure entamée avec
M. Ferron, voisin du Temple de la rue Lamartine.

Au moment où la discussion va
s'engager sur la teneur de cette lettre M. Veray, ex-
administrateur se présente et est admis dans le sein
du Conseil. Il expose que comme ancien membre du Conseil et à
raison d'une affaire qui a pris naissance lorsqu'il faisait partie de
l'Administration il a cru pouvoir intervenir auprès de ses anciens
collègues pour les prier de faire disparaître par une réponse
claire et précise le malentendu qui semble exister entre
l'Administration du temple et le Consistoire au sujet du procès Ferron.

Après diverses observations échangées M. Cohen est chargé
du soin de rédiger séance tenante une lettre en réponse à celle du Consistoire.

La séance est suspendue à cet effet, puis reprise
quand M. Cohen vient donner connaissance du projet de lettre ainsi
conçu: (Voir au Copie de Lettres

La rédaction de cette lettre est approuvée à l'unanimité.

L'Administration s'occupe ensuite de l'augmentation
de traitements précédemment proposée pour M. Sacostat.

Elle fixe à 300. cette augmentation qui prendra
cours le 1^{er} Décembre prochain.

Sur la proposition de M. Mellan, elle vote
également une augmentation de 200. en faveur de M. Carrane.

La séance est levée à 10^h 2 et une nouvelle
réunion décidée pour lundi prochain 21 C. à chez M. Lange.

Séance du 21 Novembre

L'Administration s'est réunie chez M. Langel.

Présents: M. M. Allequil, Cohen, Langel, Lévy, Milland et Montcaun.

M. Caspotes, aides secrétaires de la comptabilité, a été également à la réunion, à l'effet de fournir les explications qui pourraient être nécessaires.

La séance est ouverte.

Elle a pour objet spécial la discussion du projet de budget pour le prochain exercice.

M. Langel, administrateur Trésorier présente le tableau des Recettes et Dépenses de l'exercice en cours.

Recettes

Dépenses

Places	9,000
Mitzvots	10,000
Mariages, Naissances	1,000
Recette Trésor	1,000
Legs Raba	100
Offrandes Cachine	100

1 ^{er} Hazan	1 800
2 ^{em} id et Loyer	850
Chamas	775
Jonas	1000
Lahaouze	600
11 enfants de chœur à 60 ^f	660
1 id id	120
3 Choristes	720
Copie de musique	100
Eclairage (gaz et bougie évalués 100 par mois)	1 200
Loyers	3 000
3 Secrétaires	1 200
femme du Sanas	60
garçon du temple	600
10 mignaniotes à 50 ^f par mois	600
fosses-mobles	100
Chauffage	100
fleur	100

à Reporter 21,200

à Reporter 13,585

Recettes

Report 21,200

Dépenses

Reporte 13 585

Impression	100
Concierges	172
Intérêts sur 10 actions de 500 ^f	250
Melaba du 1 ^{er} Hazan (en sus de son trait.)	200
id du 2 ^{em} id	100
id du Sama	50

Dépenses fixes 14,457

Supplément

au 1 ^{er} Hazan	1 200
au 2 ^{em} id	700
Samas, gratification	400
à Jonan <i>extra</i>	100
à La hausse	100
Enfants de chœur	100
3 choristes	100
Assurances	60
Impositions	50
Dépenses diverses imprévues	1 000

Total 21,200

Total 18 267

Après cet exposé et une discussion approfondie de tous les articles l'administration arrête ainsi qu'il suit les chiffres approximatifs du budget de 1854. (Voir ci-dessous)

Cette opération terminée l'administration passe à l'examen des registres de comptabilité et délègue M. M. Allegri et M. Montaux pour l'appréciation des modifications qu'il peut être utile d'apporter au mode actuel.

L'assemblée est levée à

Séance du 7 Décembre 1853.

Présents: M. M. Cohen, Lange, Millard
Montaux

Les procès verbaux des 16 et 21 q^{tes} sont lus et adoptés sans
quelques modifications à faire subir au 1^{er} M pour lesquelles M.
le Secrétaire est invité à s'entendre avec M. Cohen.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Caspouté qui ayant
appris la retraite de M. Caramez, secrétaire de la Comptabilité
du Temple demande à lui succéder dans ces fonctions.

La décision est ajournée à une prochaine séance.

Il est ensuite donné connaissance d'une lettre de M. O.
Lahausses qui sollicite une gratification en faveur du souper
de l'orgue du Temple.

La décision est également ajournée aux renseignements
que M. le Président est chargé de prendre sur les mérites
de cette demande.

Une lettre du Consistoire Israélite de Bordeaux est
portée à la connaissance de l'As^{semblée}. Elle l'informe de la
création d'une école destinée à former des Ministres officiant
du rite Portugais et l'engage à mettre dès à présent cette
institution à profit en y envoyant un ou plusieurs élèves.

Après une discussion à laquelle prennent part chacun
des M^{embres} les Membres, il est résolu qu'il n'y a pas lieu
à présent à donner suite à cet offre, mais bien seulement
à féliciter le Consistoire de Bordeaux de l'initiative prise
par lui et qui ne peut manquer d'être féconde en heureux
résultats pour le culte.

Un membre appelle ensuite l'attention de ses collègues
sur divers griefs qui seraient à imputer à M. Dacosta,
entre autres, son manque d'exactitude à assister aux prières
et certaines négligences dans les préparatifs des cérémonies.

Il est décidé qu'avant de passer à la discussion des faits
allégués, M. Dacosta sera appelé en personne à la
prochaine réunion pour fournir des explications.

Sur la motion d'un Membre il est ensuite arrêté qu'il
y a lieu de procéder à la révision générale des tarifs des divers
services du Temple.

Cette opération aura lieu dans le plus bref délai possible.

M. le Président propose de s'occuper de même d'arrêter

de la question déjà plusieurs fois soulevée relativement
à la prière du Minchal.

L'examen de cette question est renvoyée à une prochaine
réunion. D'ici là M. le Président est prié de vouloir bien
se renseigner sur les dépenses approximatives auxquelles donnerait
lieu cette importante addition à la célébration du culte et M.
l'Administrateur de service voudra bien, de son côté assister
fidèlement à la prière du Minchal dont l'heure sera
ultérieurement fixée.

La séance est levée à 10 h 1/2.

Séance du 12 Décembre

Présents: M. M. Allegri, Millaud, Langel,
Léon, Montoux et Cohen.

La séance est ouverte à 8 h sous la Présidence de M. Allegri.
M. Allegri annonce que M. Velle secrétaire de l'ad.^{général}
lui a fait connaître l'impossibilité où il se trouve d'assister à la
séance de ce jour.

M. le Président donne lecture de deux lettres de M.
Sciama, l'une relative à M. Dacosta, l'autre concernant
la récente création à Bordeaux d'une école destinée à former
des Ministres officiants du rite Portugais.

L'ad.^{général} charge M. le Président de répondre à M.
Sciama.

M. le Président communique à l'ad.^{général} une lettre de M.
Joseph Carance secrétaire du Temple, dans laquelle M. Carance
donne sa démission motivée sur ses occupations nombreuses.

Acte est donné de cette démission qui est et demeure
acceptée. Il est décidé qu'il sera écrit à M. Carance pour
lui exprimer le regret avec lequel les Membres de l'ad.^{général}
ont appris sa retraite et lui témoigner la gratitude de l'ad.^{général}
pour ses bons services et son remarquable dévouement.

M. Dacosta, Membre officiant convoqué pour cette séance
est admis.

60
M. le Président lui donne connaissance des motifs qui l'ont fait appeler dans le sein du Conseil. Il lui annonce que certaines plaintes sont parvenues à l'ad^{mi} qui lui reprochent de ne pas mettre une complète exactitude dans l'accomplissement de ses fonctions; on assure qu'une ou deux fois, il a manqué à l'office sans s'être fait remplacer et sans avoir préparé les choses nécessaires à la célébration du Culte.

M. Da Costa proteste contre ces allégations; il affirme qu'une seule fois, pour cause de maladie soudaine il n'a pu se rendre à l'office, mais que toutes les mesures ont été prises par lui et que en effet le service a été fait comme les autres jours.

M. le Président en acceptant au nom du Conseil les explications de M. Da Costa lui fait observer qu'il serait utile, dans ces cas exceptionnels, de prévenir l'administrateur de service qui avisera au besoin.

M. le Président demande à M. Da Costa s'il est vrai que, dans diverses circonstances il ait prêté en qualité officielle, de l'encens son ministère et des circoncisions faites par des mehels étrangers. Sainte Portugais.

M. Da Costa affirme que ce fait ne s'est jamais réalisé et que quant à lui, chaque fois qu'il assiste à une circoncision, il engage les parents à accomplir au temple toutes les cérémonies voulues, d'abord dans un sentiment de religion et ensuite pour ne pas priver le temple d'une ressource légitime.

Après un débat auquel M. Da Costa prend part comme voir consultant, il est décidé qu'à défaut l'ordre contraire, en cas de l'administration le service des jours ordinaires et du sabbat commencera toujours à l'heure indiquée, que l'administrateur de service soit présent ou absent, et qu'à cet effet les ministres officiants et les enfants de chœur entreront, à cette heure exacte, solennellement dans le Temple.

En outre et dans l'intérêt de la dignité du culte il est décidé que les ministres officiants et les enfants de chœur s'abstiendront rigoureusement d'entrer dans le Temple avant l'instant de la prière.

M. Da Costa est aussi invité à se rendre toujours

autant que possible le 1^{er} au Temple

Mr. Dacosta appelle l'attention de l'ad^{on} sur la nécessité de créer un tarif pour les anniversaires de deuil et pour les diverses cérémonies qui peuvent être faites à cette occasion.

Sur la demande de Mr. Cohen la question est réservée pour être discutée lors de la révision des tarifs généraux.

Aucune autre demande n'ayant lieu d'être adressée à Mr. Dacosta, l'ad^{on} déclare ses explications satisfaisantes et l'engage à continuer de mettre au service du culte le dévouement dont il a fait preuve jusqu'à ce jour.

Mr. Dacosta se retire.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un secrétaire du Temple en remplacement de Mr. Garance.

Mr. Caspote est nommé à l'unanimité secrétaire de la Comptabilité du Temple aux appointements de 800 f par an.

Un Membre pose la question de savoir si le Conseil d'ad^{on} a besoin d'un secrétaire particulier et si ces fonctions ne pourraient être convenablement remplies par l'un de ses administrateurs.

Après diverses discussions, le Conseil décide qu'il y a lieu de conserver provisoirement un secrétaire pris en dehors de ses Membres et maintient le traitement de 400 f par an affecté à ces fonctions.

Le Conseil décide sur la proposition de Mr. Millard qu'une lettre sera adressée à Mr. Sander, pour lui demander les conditions auxquelles il entend continuer les leçons de lecture hébraïque qu'il a bien voulu donner à Mr. le ministre officiant.

L'ordre du jour appelle la question de savoir s'il n'est pas nécessaire d'acheter un doigt pour les mariages, au lieu d'en louer chaque fois un qui coûte 150 f de location.

Le Conseil à l'unanimité se prononce pour l'affirmative et charge Mr. Lange et Léon de traiter à cet égard avec un tailleur aux meilleures conditions possibles.

M. Lorange prisonnier expose que, d'après deux lettres successives le Consistoire a exigé que le produit des quêtes faites dans le Temple Portugais fut intégralement versé dans la caisse du comité des bienfaisances. D'un autre côté, l'ad^m municipale du 2^e arrondissement a imposé au Temple l'obligation d'établir un tronc destiné aux pauvres de l'arrondissement sans distinction de culte. Il comme, à l'exception des cérémonies exceptionnelles, la fréquentation du Temple n'a lieu que les jours où il est défendu de toucher de l'argent, il en résulte que le tronc des pauvres est à peu près vide. Il appelle l'attention du Conseil sur ce fait qui est de nature à donner à l'autorité une fautive idée de la charité Israélite et il propose de verser une partie des quêtes dans le tronc des pauvres.

Après un débat auquel prennent part M. M. Léon, Montcaux, Millaud, Allegri et Cohen, il est décidé que préalablement à toute résolution M. Allegri fera une démarche officielle auprès du Consistoire et de l'autorité administrative du 2^e arrondissement dans le but de connaître leurs intentions à cet égard.

La séance est levée à 11 heures du soir.

Séance du 15 Décembre 1853.

Présents: M. M. Allegri, Léon, Cohen, Millaud et Lorange.

Lecture du procès verbal: adoptée.

M. Cohen communique une lettre adressée à M. Sander à l'occasion des leçons que M. Da Costa reçoit de lui.

L'arteneur de cette lettre est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre des choristes et d'un règlement y annexé.

Cette lecture est donnée de cette communication. La question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La séance est levée à 8 h 3/4.

Séance du 26 Décembre 1853.

Présents. M. Mo Allegri, Cohen, Langer, Léon,
Moilland et Montcaux.

La séance est ouverte à 8 h 1/4.

Lecture est donnée de deux lettres, l'une adressée au Consistoire Israélite de la Circonscription de Paris et relative au tarif des Inhumations; l'autre à M. Sciamal, concernant M. Dacosta ainsi que l'école de charanat récemment créée à Bordeaux.

La teneur de ces lettres est approuvée.

M. le Président formule ensuite une proposition tendant à ce qu'à l'avenir il ne soit plus prêté de talet au temple, et cela, en vue d'éviter le bruit et le dérangement qui sont toujours résultés de cette mesure. Il pense qu'il conviendrait d'inviter les fidèles à faire adapter à leur place un tiroir destiné à renfermer leurs talet et livre de prières.

Sur l'observation de plusieurs membres que l'Administration ne saurait déroger à la louable coutume d'offrir un talet à tout assistant qui, par un motif quelconque, s'en trouve dépourvu, M. le Président retire sa motion mais il est arrêté en même temps qu'une publication aura lieu au temple dans le but d'engager chaque propriétaire de place à faire la dépense d'un tiroir.

Il est ensuite décidé que M. Marguier devra préparer la conférence et l'envoi de lettres annonçant le prochain sermon de M. le Grand Rabbin.

Un Membre croit devoir s'élever contre la dépense qu'occasionne chaque fois ce mode d'invitation et émet l'avis qu'il suffirait, en pareilles circonstances, d'une simple annonce verbale faite au temple.

La majorité repousse cette motion qui est retirée par son auteur.

M. le Président informe ensuite ses collègues qu'il a fait, relativement au travail de bienfaisance, la démarche dont il était chargé et qui sera inévitablement suivie d'une autre d'un résultat plus décisif.

De son côté M. Lange fait connaître qu'il s'est occupé de la question du dais et s'en est entretenu avec M. Dubleffon pour les devis et explications nécessaires.

M. Le Président prenant ensuite la parole au sujet de la prière du Minchal, fait part des pourparlers qu'il a eus avec M. Jonas et donne un aperçu qui fixe le montant approximatif de la dépense à 155 francs mois.

Il est décidé qu'attendu l'importance de cette question il sera créé, séance tenante, une commission spéciale.

MM. Alléqui, Cohen et Millard sont nommés membres de cette commission qui se réunira lundi prochain et près de laquelle M. Jonas sera prié de se rendre.

M. Le Président rappelant ensuite les divers faits reprochés à M. Da Costa déclare avoir eu avec celui-ci un entretien qui l'autorise à arguer, mieux de l'avenir et à espérer que M. le 1^{er} Ministre officiant s'acquittera de ses devoirs à l'entière satisfaction de l'Administration.

Il est décidé, à propos de la lettre des choristes et du projet de règlement y annexé dont il a été donné communication dans la précédente séance, que l'examen de cette question sera renvoyé à la commission spéciale ci dessus nommée de même que celle concernant la suppression de l'emploi de choriste rétribué tenu par M. Salomon.

M. Lange expose qu'il est chargé de soumettre de la part des enfants de chœur une demande de gratification à l'occasion des dernières fêtes.

L'ad^{on} juge qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette réclamation.

Lui en est soumise une autre, élevée ^{réclamée} par M. Cohen et rapportant aux frais de chauffage des Minianims

Considérant que cette dépense ne peut être équitablement laissée à la charge de M. Cohen, l'ad^{on} arrête qu'il sera fait acquisition d'une voie de bois spécialement affectée à cet usage et dont M. Margenne surveillera l'emploi.

Un Membre appelle ensuite l'attention de ses collègues sur la manière peu convenable dont les enfants de chœur continuent à se comporter, et notamment sur le désordre avec lequel s'opère leur

entrées dans le temple.

Il est résolu que M^{rs} Carrame et Casout seront invités à exercer une surveillance rigoureuse et à fournir, chacun de son côté, un rapport mensuel sur le rui desquels chaque infraction donnera lieu à la retenue d'un jeton.

La séance est levée à 10 heures $\frac{1}{2}$.

Séance du 18 Janvier 1854

Présents, M^{rs} W. Allégri, Lange, Léon, Montcaus, Willauid et Cohen

La Séance est ouverte à 8^h

M^{re} le Président communique au conseil une lettre de M^{re} Cotte Secrétaire du conseil lequel donne sa démission.

Cette démission est acceptée; le conseil décide qu'il ne sera plus nommé de Secrétaire étranger et qu'un de ses membres en remplira les fonctions.

M^{re} le Président communique une lettre du Consistoire de Paris annonçant l'ordonnement de deux semestres du legs Raba, au profit du Temple Israélite Portugais.

Communication est donnée d'une autre lettre du Consistoire de Paris qui transmet au conseil des exemplaires d'une lettre Pastorale adressée par M^{re} le Grand Rabbin du Consistoire Central à M^{rs} les Rabbins, Ministres Officiants et Chés de famille Israélites de France.

Le conseil décide que cette lettre Pastorale sera lue publiquement au Temple de la rue Lamarque, Vendredi soir et

71

Samedi matin 20 et 21 Janvier et qu'avis
de cette décision sera donné au Consistoire
Départemental

Communication est donnée d'une lettre
de M^r Casno sollicitant au nom du corps des
Choristes l'approbation du règlement soumis
au Conseil

Le Conseil passe à l'Ordre du Jour
Communication est donnée d'une lettre de
M^r Hayence Samas du Temple qui demande
que diverses réparations soient faites au local
qu'il occupe.

Le Conseil charge M^r Léon de se renseigner
sur l'opportunité et l'importance de ces
réparations

Communication est donnée d'une lettre
des Minianistes qui sollicitent une augmenta-
tion de traitement à cause de la mauvaise
saison.

Le Conseil décide qu'une somme de 10p
sera remise à chacun des Minianistes à
titre de gratification et sans qu'il en résulte
pour eux aucun droit de nouveau à l'avenir

Communication est donnée d'une
lettre de M^r Sander lequel en réponse
à une lettre de l'Administration en date
du 22 Décembre déclare que c'est gratui-
tement qu'il consent à donner des leçons
de lecture et d'instruction géographique à
M^r Dacotta Hazan du Temple

Le Conseil décide que des remerciements
seront adressés à M^r Sander pour le
désintéressement digne d'éloges dont
il fait preuve

M^r Cohen auron de la Commission
chargée d'organiser le service de Mincha

fait un rapport verbal à ce sujet

Il expose que la commission a eu plusieurs conférences avec M^r Jonas, chef du Chœur, au point de vue de la fixation des dépenses qu'entraînerait le nouveau service.

M^r Jonas a soumis à la commission un projet de budget duquel il résultait que les frais de ce service s'élèveraient à 155 fr par mois, ce qui portait la dépense totale du Chœur à 430 fr 80 par mois ainsi répartis:

	Offices ordinaires	Office de Wintha	Total
Chef du Chœur	83. 30	50. "	133. 30
Organistes	50. "	10. "	60. "
1 ^{er} Enf. de Chœur	12. 50	5. "	17. 50
2 ^e id	10. "	5. "	15. "
10 Enfants de Chœur à 5 fr par mois	50. "	50. "	100. "
3 Chanteurs à 20 fr par mois	60. "	30. "	90. "
1 Souffleur	10. "	5. "	15. "
	245. 80	155. "	430 80

Sur les observations de la Commission M^r Jonas a réduit les dépenses générales ou particulières au service de Wintha dans une proportion qui réduit à 102 fr par mois l'excédant qu'exigera ce nouveau service. Ces réductions sont exposées dans la lettre suivante.

(Voir la lettre de M^r Jonas du 5 Janvier 1884)

M^r Cohen au nom de la Commission propose l'adoption pure et simple des chiffres contenus dans la lettre de M^r Jonas

Un Membre s'étonne qu'en augmen-

tant

le traitement de toutes les personnes du Chœur on n'ait pas fait de même pour l'Organiste.
 Il ne trouve cette exception ni juste ni convenable et il propose d'augmenter le salaire de cet employé. Il pense que l'on peut supprimer un autre choriste salarié sans inconvénient et par cette économie arriver à payer à l'organiste le supplément de travail qu'on lui impose.

Après diverses observations la proposition du dit-membre est mise aux voix et adoptée.
 En conséquence le budget du Chœur est rectifié ainsi qu'il suit :

Chef du Chœur	125.30
Organiste	60. "
1 ^{er} enfant de Chœur	17.50
10 Enfants de Chœur à 10 fr	100. "
1 Chanteur	20. "
1 Souffleur	15. "

	fr 337.80

Chacun de ces chiffres est successivement mis aux voix et adopté.

L'ensemble du budget du Chœur est ensuite mis aux voix et adopté.

Un membre demande que le luminaires soit le même au service de Bincha que le Samedi au matin.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Sur la proposition d'un membre il est décidé qu'une lettre circulaire sera adressée par l'Administration à M. H. les Israélites dit Rit Portugais pour leur faire connaître l'organisation du nouveau service et les engager à y assister.

Sur la proposition d'un autre membre

12

Reglement des Choristes du Temple Israélite du Rit Portugais

Le Conseil d'Administration du Temple
Israélite du Rit Portugais

Vu le projet de reglement presenté par M. W.
les Choristes du Temple et delibéré par eux le
15 Decembre 1853 et y ayant tel égard que
ce raison :

(Décide :

Article 1^{er}

Il est institué au Temple Israélite du Rit
Portugais pour la célébration des Offices un
corps de Choristes dont le nombre ne dépassera
pas Trente, y compris les Enfants de Chœur

Art 2

Un professeur de musique et de chant, nommé
par l'Administration du Temple est chargé
d'enseigner les parties de chant aux Choristes
et aux Enfants de Chœur. Lui seul a le
droit de conduire le Chœur et de désigner
celui qui remplira cette fonction en son absence

Art 3

Le Chœur est présidé par un des membres
élus par ses collègues à la majorité des suffrages.
Il est nommé pour six mois et peut être
réélu. Cette élection est soumise à l'approba-
tion de l'Administration.

Le Président est chargé sous l'autorité
de l'Administration de maintenir le bon
ordre et la discipline parmi les Choristes
de veiller à l'observation du reglement et
à l'exécution des mesures prises par l'Admini-
-stration concernant le Chœur

En l'absence du Président un autre
membre désigné par lui en remplira les

fonctions.

Art 4

Aucune personne ne sera admise à l'avance à faire partie du Chœur si elle n'a été agréée par l'Administration sur la proposition du Chef du Chœur lequel devra préalablement prendre l'avis des corps des Choristes.

Art 5

Les Choristes amateurs assisteront aux divers Offices aussi souvent qu'ils le pourront mais ils sont tenus de se rendre aux répétitions chaque fois que le Chef du Chœur les convoquera.

Art 6

Ceux d'entre les Choristes qui auront été reconnus capables par le Chef du Chœur de chanter leur partie sans s'exposer à faire manquer une exécution pourront être dispensés d'assister aux répétitions particulières; mais ils devront se rendre exactement aux répétitions générales.

Art 7

Le jour et l'heure des répétitions particulières ou générales seront fixés par le Chef du Chœur.

Art 8

Aucun chanteur étranger au Corps des Choristes ne pourra se faire entendre au Temple sans en avoir adressé la demande au Chef du Chœur lequel devra obtenir l'autorisation préalable de l'Administration.

Art 9

Quand un Choriste désirera chanter un solo appartenant au Ministe officiant il devra en obtenir l'autorisation de ce

74

dernier et l'Administration ou Temple
Art 10

Lorsqu'il se présentera un débat entre plusieurs Choristes pour chanter le même Solo, le chef du Chœur décidera.

Art 11

Le programme des chants à exécuter dans les cérémonies religieuses devra être soumis à l'Administration et ne pourra être changé sans son consentement.

Art 12

Les Enfants de Chœur sont placés sous la surveillance du Ministre Officiant et du Secrétaire du Temple. Ils reçoivent un traitement qui se paye sur la présentation d'un double jeton de présence qui doit leur être remis au commencement et à la fin de chaque office. Les fautes de leur part ou tout manquement à leurs devoirs peuvent être punis par l'Administrateur de service de la perte du jeton de présence (c'est l'expulsion provisoire du Temple ou même de l'expulsion définitive s'il y a lieu).

Art 13

Dans toute cérémonie extraordinaire et particulière telle que mariage etc. les parents ou amis devront inviter W. H. les membres du Chœur par une lettre adressée franco trois jours à l'avance et pour les cérémonies nuptiales huit jours à l'avance au chef du Chœur qui la communiquera à W. H. des Choristes.

Art 14

Chaque place de Choriste devra porter son nom. Aucune personne étrangère au Chœur ne pourra y siéger. Les Choristes de femmes

de passage à Paris le pourront avec l'auto-
risation du Président

Art. 15

Copie du présent règlement sera trans-
mise à M^e le Président du Chœur pour
le communiquer à M^ll. les Choristes et
en faire observer l'exécution

Tous les articles de ce projet de règlement
sont mis aux voix et adoptés.

Conformément à l'Article 3 le Conseil
nomme M^e J. P. de Castro président
du Corps des Choristes pour un espace de
six mois. Avis sera donné à M^e de Castro
de cette nomination et copie du règlement
lui sera transmise

M^e Geon annonce au Conseil que
le dais destiné à la célébration des maria-
ges sera terminé le 28 courant

M^e le Président expose au Conseil le
résultat de ses démarches au sujet du
Trône des Pauvres. Il en résulte que
l'on s'entendra peut être avec l'Adminis-
tration Municipale pour un abonnement
annuel dont le montant serait acquitté
par le Comité de Bienfaisance

Le Conseil invite M^e le Président à
continuer ses démarches pour faire
résoudre cette question

La Séance est levée à 10 heures

25

Séance du 23 Janvier 1854

Présents: M^r Allegri président, Léon, Willaud, Lange, Monteaux et Cohen

La séance est ouverte à 8 heures

Le Procès Verbal est lu et adopté.

M^r Jonas chef du Chœur est admis à la séance

Il expose au Conseil que M^r Willaud l'un des Administrateurs l'a engagé à faire imprimer la musique des Chœurs qui se chantent aux divers Offices, s'offrant généreusement à payer la dépense de cette impression. M^r Jonas communique au Conseil plusieurs épreuves de ces airs imprimés

Le Conseil vote à l'unanimité des remerciements à Monsieur Willaud pour cet acte généreux qui est une nouvelle preuve de sa piété et de son dévouement.

M^r Jonas prie Messieurs les membres du Conseil de vouloir bien se rendre au Temple à l'une des répétitions générales pour entendre et approuver s'il y a lieu les morceaux de Musique qui seront exécutés à la prière de Mincha

Le conseil décide qu'il se rendra au Temple dans ce but jeudi soir, 26 Janvier à 8 heures précises

M^r Jonas se retire

Communication est donnée au Conseil d'une lettre du Consistoire de Paris lequel annonce qu'il a institué une Commission générale dans le but de centraliser tous les éléments propres à l'établissement d'une bonne liste électorale pour la Circonscription.

Cette commission se compose l'administrateur du Comité de celle du Temple Consistorial

et de celle du Temple du rit Portugais.
Il invite les membres de cette administration
à lui indiquer s'ils acceptent la mission qui
lui est confiée.

Le conseil décide qu'il accepte et dit qu'il sera
écrit dans ce sens à M.M. les Membres du Consistoire.
Communication est donnée au Conseil d'un projet
de Circulaire destinée à annoncer aux fidèles
l'organisation et l'inauguration du nouveau
Service de Mincha.

Ce projet est adopté, le conseil en vote l'impres-
sion et la distribution aux Membres de la
Communauté Israélite du Rit Portugais et
à ceux du rit allemand.

Communication est donnée d'une lettre de
Paul gazier du Temple lequel sollicite à
titre d'avance la remise d'une somme de 100 \$.

Le Conseil décide que M^r Léon se renseignera
sur la situation de Paul et l'autorise à lui
remettre cette somme s'il le juge convenable.

M^r Léon annonce qu'il s'est renseigné sur
les réparations réclamées par M^r Mayence.
Ces réparations ne coûteront pas plus de 100 \$
à l'administration. Il propose de les autoriser.

Le Conseil adopte
La séance est levée à 9 h 1/2.

Séance du 30 Janvier 1854

Présents : M. M^r Alliani Président, Montauy,
Willaud, Léon, Cohen.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le Procès verbal de la précédente séance est lu
et adopté.

Monsieur le Président expose que le procès avec
M^r Percon est encore pendant entre ce dernier

76

et l'administration du Temple; qu'il y a lieu de faire examiner de nouveau le mur mitoyen entre les deux propriétés, avant de poursuivre l'instance; il demande en conséquence à être autorisé à faire apprécier l'état des lieux par un architecte qui fera son rapport.

Le conseil autorise.

Un membre propose de renvoyer à une commission spéciale la révision des Tarifs mise à l'ordre du jour de cette séance.

Cette proposition est adoptée. M. M. Colligri, Millaud et Cohen sont nommés membres de cette commission.

M. le Président communique au conseil un avertissement qui lui a été notifié d'avoir à payer une somme de 1057 $\frac{2}{3}$ pour contributions imposées sur le Temple de la rue Lamartine.

Le conseil décide qu'avis de cette réclamation sera transmis au Consistoire départemental avec prière de poursuivre devant qui de droit le dégrèvement de cette imposition.

Communication est donnée au conseil d'une lettre du V. Wolf, ancien ministre officiant qui prie l'administration d'appuyer une demande de secours adressée par lui à M. le ministre des Cultes.

Le conseil décide que cette demande sera transmise au Consistoire départemental, avec une recommandation en faveur du V. Wolf.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 14 Février 1854.

Présents: M. M^{rs} Allegri Président, Millaud, Léon, Cohen, Montcaup. -

La séance est ouverte à 8 heures.

Le Procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Communication est faite d'une lettre de M^r Jonas chef du Choeur qui propose l'admission de M^r Chevalier Lopiès comme choriste salarié. Le conseil nomme M^r Lopiès membre du choeur fixe son traitement à 500 frs. par an.

Communication est donnée d'une lettre d'un nommé Isaac Samuel qui demande des secours.

Renvoyé au Comité de bienfaisance.

Communication est donnée d'une lettre de M^r le Grand Rabbin du Consistoire de Paris qui expose le désir d'être consulté dans toutes les questions intéressant le Service du Culte.

Le Conseil décide qu'il sera répondu à M^r le Grand Rabbin que l'administration n'a jamais entendu entrer à la haute sanction du premier pasteur de la communauté la sanction des mesures qu'elle prend dans l'intérêt de la dignité du Culte.

Communication est donnée d'une lettre du Consistoire qui approuve le tarif qui lui a été soumis relativement aux inhumations.

M^r Cohen au nom de la Commission nommée pour la révision des Tarifs fait un rapport verbal sur le tarif concernant les honneurs religieux.

Il propose l'adoption du Tarif suivant.

Tarif

Désignation	Pâques et Rosch = Hachana	Hippour	Souccoth	Schebouoth	Samedi Pourim et Fêtes Secondaires
Cordons	15. "	20. "	5. "	10. "	2. "
Portes du Tabernacle	20. "	30. "	10. "	20. "	4. "
1 ^{er} Sepshe	20. "	25. "	10. "	20. "	3. "
2 ^e id	"	20. "	"	"	"
3 ^e id	"	15. "	"	"	"
4 ^e id	"	10. "	"	"	"
Les suivants	15. "	5. "	5. "	10. "	2. "
accomp ^t du 1 ^{er}	10. "	10. "	5. "	5. "	1. "
id des suivants	5. "	5. "	5. "	3. "	1. "
Guélibah	10. "	15. "	5. "	10. "	1. "
1 ^{er} Hgaïm	15. "	15. "	3. "	10. "	1. "
Les suivants	10. "	10. "	2. "	5. "	1. "
agbaach	25. "	30. "	10. "	20. "	3. "
appel à la loi	20. "	30. "	5. "	10. "	1. "
Haphtarab du matin	10. "	30. "	10. "	10. "	2. "
id de l'après midi	"	50. "	"	"	"
Cierge de Pourim	"	"	"	"	5. "
Lecture de la Noéguilah	"	"	"	"	5. "
Haphtarab des 3 semaines en Français	"	"	"	"	10. "

Un membre demande que l'on adopte pour les deux derniers jours de Pâques l'ancien Tarif. Cette proposition est adoptée, mais sur la demande d'un autre membre l'agbaach pour ces derniers jours est fixé à 25 \$ au lieu de 20 \$ portés en l'ancien Tarif. =

L'Ensemble des propositions de la Commission est adopté avec cet amendement

La séance est levée à 9 heures 1/2

Séance du 6 Mars.

Cette séance a eu lieu par convocation spéciale chez M^r. le Grand Rabbin du Consistoire de Paris. Étaient présents: M^r. le Grand Rabbin; M^r. Allegri président, Millaud, Léon, Montcaury, Cohen. =

La séance est ouverte à 8 heures.

L'ordre du jour appelle la question relative à l'organisation du service des aschhabots. =

Un membre expose que les aschhabots récités suivant l'usage du rit Portugais, après chaque appel à la loi au service du Samedi matin, outre qu'elles sont dites sans la solennité qu'exigerait une prière de cette nature, prolongent beaucoup l'office du Samedi matin. Il propose d'établir à l'office de Mincha un service spécial où sera solennellement dite avant la lecture du livre de la loi, une aschhabah générale au nom de tous les membres de la Communauté qui auront fait parvenir au ministre officiant le nom des personnes décidées pour qui ils désireront faire dire cette prière.

M^r. le Grand Rabbin pense que le but de cette proposition est utile et convenable, mais il fait observer qu'il n'y a pas nécessité d'abolir l'usage respectable pour ceux qui montent à la lecture de la loi de faire prier pour le repos de leurs parents, seulement il est juste d'empêcher à cet égard l'abus en limitant le nombre d'aschhabah qu'il sera permis de faire dire aux appels à Septher. Il estime que l'on devrait accorder à chaque membre de la communauté appelé à la lecture de la loi, le droit de faire dire deux aschhabah pour l'âme de ceux qu'il désignerait.

- Après diverses observations le conseil décide :
- 1^o. Que tout membre de la communauté appelé à la lecture de la loi n'aura le droit de faire dire que deux aschaboth pour le repos de l'âme des personnes qu'il désignera.
 - 2^o. Qu'une Aschababath générale sera prononcée chaque Samedi au Service de Mincha par le ministre officiant avec recueillement et solennité dans laquelle seront compris les noms de toutes les personnes décédées dont la liste aura été remise au Secrétaire du Temple avant le Service.
 - 3^o. Qu'avis de cette décision sera donné à tous les membres de la communauté avec invitation de faire connaître chaque Semaine à l'administration du Temple, le nom des personnes décédées pour lesquelles ils désireront que la prière soit faite, et l'offrandes qu'ils veulent donner dans ce but.

Un membre expose que le Service des amonitions d'un parent décidé très régulièrement observé par les individus pieux et généralement négligé par une foule de personnes qui ignorent même s'il existe à cet égard des prières particulières; que d'un autre côté ce Service se fait avec très peu de solennité et dans aucun des éléments propres à impressionner les assistants et à remplir le but pieux qu'on se propose dans ces tristes circonstances.

Il pense que l'organisation d'un service spécial aurait pour effet d'attirer au Temple à cette occasion un grand nombre de personnes qui ne s'y rendent pas aujourd'hui; de rattacher ainsi par un sentiment du cœur qui existe même chez les plus indifférents, un plus grand nombre de fidèles aux cérémonies, du culte et enfin d'assurer au Temple une source nouvelle

de revenus.

M^r le Grand Rabbin donne son approbation à cette pensée, et annonce qu'il va s'occuper de déterminer les prières qui devront être récitées à ce service spécial.

Le conseil décide qu'un service dit des anniversaires aura lieu pour toute personne qui en fera la demande.

Ce service sera célébré après l'office du matin ou de Mincha aux choix des personnes qui le demanderont.

Un tarif sera établi dans ce but.

L'avis de cette décision sera donné à tous les membres de la communauté par une circulaire spéciale.

Il est décidé en outre que les circulaires relatives au service des asch Babah et à celui des anniversaires seront signées par M^r le Grand Rabbin et approuvées par lui.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 9 Mars.

Présents: M. M^{rs} Allegri Président, Montcaup, Léon, Lange, Cohen.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le Procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Communication est donnée d'une lettre de M^r Poll de Silva qui demande d'être autorisé par l'administration à faire exécuter au Temple un Imlohr de sa composition.

Le conseil décide qu'il sera répondu affirmativement à M^r Silva.

Un membre fait observer qu'il y a dans la muraille actuelle du Temple bien des choses à

17

modifier. Il désire qu'on apporte plus de sévérité dans l'adoption des airs composés par M^{rs} Jonas, et que l'on chante aussi les airs traditionnels auxquels la communauté tient avec raison.

Après diverses observations le conseil décide qu'une commission sera nommée pour réviser les airs actuellement exécutés et proposer les mesures qu'elle croira utiles.

M^{rs} M. Allegri et Cohen sont nommés membres de cette commission, ainsi que M^{rs} Sacosta ministre officiant

Un membre fait observer que l'habitude de mettre et d'ôter les Véphitims au milieu du Temple est évidemment contraire à la dignité du Culte.

Il demande qu'une mesure soit prise à cet égard.

Le conseil décide qu'à l'avenir les fidèles devront mettre les Véphitims dans les cabinets adjacents au Temple.

Un membre fait observer que par suite de l'usage adopté de communiquer au conseil en séance les lettres dont la rédaction a été résolue la correspondance subit des retards préjudiciables au service. Il propose de décider qu'à l'avenir la correspondance sera rédigée par le secrétaire et les lettres envoyées purement et simplement à la signature des administrateurs.

Si des objections étaient faites par l'un ou l'autre le conseil serait convoqué à deux jours d'intervalle pour décider ainsi qu'il y aurait lieu.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 20 Mars.

Étaient présents : M. M. Allégri président, Millaud, Léon, Lange, Cohen. -

La séance est ouverte à 8 heures. -

Le procès verbal est de la précédente séance est lu et adopté.

Communication est donnée d'une lettre de M^{re} le Grand Rabbin Isidore, qui adresse au conseil le programme des prières qui devront être récitées aux offices des anniversaires.

Le conseil décide qu'il sera répondu à M^{re} le Grand Rabbin pour accuser réception de sa lettre et pour soumettre à son approbation la circulaire que l'administration se propose d'adresser à ses collègues en leur remettant un exemplaire des nouveaux tarifs.

Communication est donnée d'une lettre de M. M. les Choristes du Temple qui demandent certaines modifications au règlement qui les concerne.

Le Conseil décide que le titre de Chef de Musique sera donné à l'avenir au chef du Chœur, et qu'il sera répondu dans ce sens aux Choristes du Temple.

Communication est donnée d'une lettre de M^{me} Mayence qui réclame une indemnité pour les soins qu'elle donne aux enfants de Chœur.

Avant toute décision le conseil charge M^{re} le Trésorier d'examiner qu'elle est la dépense et qu'elle était la situation antérieure à cet égard.

Communication est donnée d'une réclamation de Paul domestique au Temple qui demande une augmentation de salaire pour les demi-jours qu'il perd, lors des mariages, ou d'autres cérémonies extraordinaires, et pour l'office de Mincha.

Le Conseil charge M^{re} Léon d'examiner cette réclamation et de lui en rendre compte -

Communication est donnée de M^{re} A. Israël délégué du Consistoire qui adresse aux membres du conseil plusieurs exemplaires de la liste électorale.

Le Conseil décide que cette liste sera affichée dans le Pèristyle du Temple et qu'un office sera lu aux offices du Vendredi et du Samedi. afin d'inviter les électeurs à examiner cette liste et à y provoquer toutes les rectifications s'il y a lieu. -

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur les nouveaux Carifs.

Après diverses observations les Carifs généraux sont adoptés.

L'ordre du jour appelle l'établissement d'un Carif pour les anniversaires.

Après diverses observations, il est décidé qu'il y aura pour cet office trois classes qui comprennent les dispositions suivantes:

1^{re} Classe — 50 francs. —

20 cierges à l'hal.

1^{er} Hagan 5 francs

2^e idem 3 "

Schamas 2

Enfants de Chœur et choristes 8

Musiciens 5

2^e Classe — 30 francs

10 cierges à l'hal.

2 Hagan

3^e Classe

4 cierges

1 Hagan.

Le Conseil décide que des circulaires seront adressées aux membres de la Communauté pour leur donner connaissance des nouveaux Carifs et des innovations qui ont été rapportées par le

service des anniversaires et dans celui des Esch Babots.
Un membre demande s'il n'y aurait pas d'opportunité
d'organiser certaines cérémonies spéciales pour la
naissance des filles.

La question est ajournée à une autre séance.
La séance est levée à 10 heures 1/2.

Séance du 8 Mai.

Étaient présents : M. M. Allégné Président,
Millaud, Léon, Cohen.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le procès verbal de la précédente séance est
lu et adopté.

M^r Léon annonce que conformément à la
mission qui lui avait été donnée il s'est entretenu
avec Paul, servant du Temple, et lui a
accordé une indemnité supplémentaire de
100 f. par an, et en outre un salaire de 5 f.
à chaque mariage.

La proposition est approuvée.

Communication est donnée d'une lettre de
M^r Victor Monteau qui donne sa démission
d'administrateur du Temple.

Il est décidé qu'il sera répondu à M^r Monteau
en lui exprimant les regrets et les sympathies
de ses collègues, et en rendant hommage au
concours et au dévouement dont M^r Monteau
a donné tant de preuves à l'administration
du Temple, à la communauté, et aux intérêts du
culte.

Communication est donnée d'une lettre de M^r
Charis, Président de l'administration du Temple
de Bordeaux qui demande au Conseil commu-
-nication de ses tarifs et des Mesures prises par
lui pour les appels à Sopher.

Il est décidé qu'il sera répondu à M^r Charis
aussitôt que des Carifs auront été définitivement
arrêtés.

Communication est donnée à une lettre de
M^r Victor Monteaux qui donne sa démission
d'administrateur du Temple.

Il est décidé qu'il sera répondu à M^r Monteaux
en lui exprimant les regrets et les sympathies de
ses collègues et en rendant hommage au concours
et au dévouement dont M^r Monteaux a donné
tant de preuves à l'administration du Temple,
à la communauté et aux intérêts du culte.

Communication est donnée à une lettre de
M^r Charis, président de l'administration
du Temple de Bordeaux qui demande au
conseil communication de ses Carifs et des
mesures prises par lui pour les arrêter à Gennevilliers.

Il est décidé qu'il sera répondu à M^r Charis
aussitôt que les Carifs auront été définitivement
arrêtés.

Communication est donnée à une lettre de
M^r Allaud, qui signale à l'administration
du Temple la nécessité d'avoir un prédicateur
spécialement attaché au temple Portugais.
Il est passé à l'ordre du jour.

Sur la proposition d'un de ses membres le conseil
charge M^r Léon, en sa qualité de conservateur
du matériel du Temple de vérifier s'il n'y a
pas lieu de faire une soutane pour le
ministre officiant.

Un membre fait observer qu'il y a beaucoup
d'arriéré dans ses recouvrements des deux derniers
années, et qu'il serait utile d'adresser
une circulaire aux débiteurs en retard.

Il est décidé qu'avant de résoudre cette
question, M^r le Trésorier sera consulté sur

L'importance des sommes dues et sur le
nom des débiteurs

M^r le Président est prié de hâter si cela
est possible la solution de la question relative
au Tronc de bienfaisance pour les pauvres
du 2^{ème} arrondissement.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 12 Juin 1875.

Étaient Présents M. M. Allegri Président,
Léon, Millaud.

La séance est ouverte à 8 heures.

M^r le Président communique une lett.
de M^r Cohen qui s'excuse de ne pouvoir
assister à la séance.

Un membre expose que l'appartement
occupé par le Vieux Cocher étant devenu
vacant, l'administration a décidé que cet
appartement serait mis à la disposition

de M^r Carrance second organ, mais cet
appartement a besoin de réparations
qu'il semble juste et convenable d'autoriser.

Après quelques observations M^r Léon est
chargé d'examiner le locat dont il s'agit
et de faire un rapport sur la nature
et l'importance des réparations qu'il nécessite.

Lecture est donnée d'une lettre de M^r

A. Foucault Membre du Consistoire délégué
pour la révision de la liste des recteurs
qui accuse réception des documents recueillis
par l'administration du Temple du

Petit Portugais

Sur l'observation d'un membre il est
décidé que l'administration de service
tienne la main à ce que le chef du Choeur

12

guide toujours les Choristes même dans
les morceaux non accompagnés par l'orgue
La séance est levée à 9 heures.

Séance du 20 Octobre 1874.

Étaient présents. M. M. Attegni, président,
Mittault, Léon, Lange, Cohen.

La séance est levée à 7 h. 1/2.

Un membre se plaint de ce que le
Consistoire après avoir invité l'adminis-
tration du Temple à envoyer une délégation
au mariage de M^{lle} Caffrier
n'a pas voulu à ce que des places honorables
soient réservées à cette délégation.

Un membre répond que la place où se
trouvaient les délégués était destinée aux
divers représentants des administrations et
qu'il n'y a pas lieu d'adresser des observa-
tions à cet égard.

L'incident n'a pas d'autre suite.

Communication est donnée de deux
lettres de M. M. Castie et Testue qui con-
sentent leur démission de membres du
Chœur. acte est donné à cette démission.
Communication est donnée d'une lettre
de M^{re} Barsy demandant avis du mariage
de M^{lle} Sébaris et demandant que la
summe et la famille soient admises dans
la partie du Temple réservée habituellement
aux hommes. Un membre s'y oppose
par le motif que l'exclusion des femmes
est un usage religieux qu'il importe de
ne pas violer.

Un autre membre rappelle qu'à l'occasion
des cérémonies occasionnelles les femmes

entrent dans l'intérieur du Temple
allemand et qu'aucun Rallin n'y a
eu un inconvénient ni une violation de
la loi. D'un autre côté une possible
exclusion prive le Comité de nombreux
mariages; aucune cérémonie importante
de cette nature ne pourrait se faire rue
Lamarque avec l'espace étroit des galeries
des femmes - au rest il ne s'agit pas de
mêler les femmes et les hommes ou les se-
-parera et elles seront placés à un seul
côté. - Après diverses observations il est
décidé que le côté gauche du Comité rap-
-ché des bancs de l'administration sera
réservé pour les dames invitées par M.
Auby, et que ce sera une règle générale
à l'avenir, lorsque les intéressés le
désireront -

Consensus le Président communique
à l'administration une proposition de
M^{re} Sonas maître de musique qui à l'occasion
du mariage précipité émanée d'ajouter
une Marche à l'orgue.

Il est décidé que M^{re} Sonas fera s'il le
juge convenable cette proposition à M^{re}
Auby mais que cette dépense ne saurait
incombés à l'administration.

Un membre expose que sur son initiative
M^{re} Bonneau qui a dans le temps donné
sa démission s'est offert pour reconstru-
-uire le chœur sur des bases plus con-
-venables et qu'il répond du dévouement
des choristes moyennant certaines con-
-ditions qui seront soumises à l'adminis-
-tration. Ce soir même les membres
du Chœur se réunissent dans ce but

et Vendredi ils se présenteront probablement à l'administration.

Un membre remarque qu'il faut éviter des conflits d'attribution entre le Chœur et le Maître de Musique, et que c'est là une question très délicate. Il faudra tâcher

d'atténuer autant que possible la susceptibilité naturelle de M. Jonas, car les services sont appréciés à juste titre.

Il est décidé que l'on attendra les propositions des Membres du Chœur et qu'il leur sera répondu ainsi qu'il appartiendra.

Un membre signale un fait regrettable qui s'est passé aux élections consistoriales du 29 Octobre - Sur la protestation peut-être injuste de quelques Cubulentes contre la validité de l'élection, le membre du consistoire qui présidait le scrutin aurait dit des paroles inconvenantes, contre la communauté portugaise et il demande qu'une enquête ait lieu à cet égard.

M. le Président s'engage à faire lui-même cette enquête, mais il avertit, reconnaissant que la protestation émanée d'un membre de la Communauté Portugaise habituée à un système d'opposition permanente n'aurait pas la conséquence nécessaire. L'incident n'a pas d'autre suite.

Un membre communique une demande du secrétaire du Compté qui sollicite un supplément extraordinaire de traitement à raison des nombreux travaux qu'il a eu à faire dans ces derniers temps.

Il propose de lui accorder une gratification de 100 f. Un autre membre observe que M. Cassoute Secrétaire a un traitement fixe

et suffisant; qu'il a une remise sur le montant des places, il n'a pas un travail aussi pénible qu'on veut le dire et qu'il n'est pas nécessaire de lui accorder un supplément. Au reste il signale le danger de donner ainsi des gratifications au dehors des traitements fixes; il ne faut pas accorder ainsi les budgets du Temple, et ce n'est pas sur les fonds du Temple qu'il y a lieu de faire des générosités.

L'ordre du jour est prononcé.

Un membre demande que le budget de l'année soit mis à l'ordre de la prochaine séance, et qu'en conséquence un projet de budget soit soumis à la réunion par M^r le Trésorier et par la Commission de comptabilité.

La proposition est adoptée.

Un membre propose de nommer une commission de deux membres pour établir l'inventaire de tout ce qui appartient au Temple.

Un membre rappelle que M^r Sien est spécialement chargé de la conservation des objets appartenant au Temple et qu'il suffit de lui en demander un recensement exact.

La proposition est adoptée.

Un membre signale plusieurs faits qui démontrent que M^r Carrance, 2^e ministre accueilli avec inconvenance soit les observations du 1^{er} ministre officiant soit celles des administrateurs; qu'il a durant le service une tenue peu convenable et qu'il y a lieu de lui adresser sous ces divers rapports des

reproches sérieux.

Un membre propose d'adopter une formule et d'adresser à M^{re} Carrance une lettre formelle à cet égard.

Il est décidé qu'il ne sera pas écrit mais que des observations seront faites à M^{re} Carrance au nom de L^e Administration.

Un membre propose d'adopter une formule en français pour les Mischobrahés qui sont cités en faveur de ceux qui se présentent à la lecture de la loi.

Il est passé à l'ordre du jour.

La séance est levée à 9 h 1/4.

Séance du 27 Décembre 1876.

Étaient Présents. M. Mo. Allégrei Président.
Lange, Lion, Cohen.

La séance s'est tenue chez M. Lange Trésorier suivant convocation spéciale, elle est ouverte à 7 heures 1/2. Le Procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M^{re} Lange rend compte des dépenses et des recettes de l'exercice commençant au 1^{er} Novembre 1875 et finissant au 31 Octobre 1876. Le compte s'éleva par une encaisse de 381 fr 50 c. à cette dernière date. il est établi ainsi qu'il suit.

Du 1^{er} 9^{bre} 1853 au 31 8^{bre} 1854

Dépenses. 45

Etiezer Dacosta 1 ^{er} harang.	2921	50		
Abraham Carrance 2 ^{ime} d ^e "	1277	65		
Wolf Mayence Schamos.	1358	50		
Emile Tomas Maître de chant.	1469	90		
Sahausse Organiste.	715	"		
Léon Cassoute Secrétaire.	1100	"		
Paul Journalier.	965	"		
Maurice Lenois es-chartois.	70	"		
Ciccollier Copiste d ^e "	410	"		
Leone Bate es-secrétaire.	166	"		
Garnier es-souffleur.	60	"		
Mignaniestes	680	"		
Enfants de Chœur.	1572	50		
Madame Mayence Lingère.	50	"		
Herschner Concierge.	192	"	18053	15
Eclairage huile & bougies.	2084	55		
do Gaz.	498	80		
Chauffage la fumisterie.	290	"		
Commissaires & Locations de St. Eulge.	3176	45		
Assurances contre l'incendie.	54	"		
Loyer du temple et de St. Ab. Coran.	3308	40		
Accord et entretien de l'orgue.	125	"		
Honoraire des maraîchers & matins.	150	"		
Imprimeries & lithographies.	212	"		
Commissaires, serruriers, Maçons, peintres etc.	2106	50		
Frais Généraux, voitures, guides etc.	1615	65	18058	55
Verse à l'hospice Rettschuid.	125	"		
do au comité de bienfaisance.	955	"	1580	"
Obligations de l'ancien Comité.			18	20
Versement à la S. C. de St. 4 ^{me} 1853.			6000	"
do do de St. 8 ^{bre} 1854.			2500	"
			56819	10
Solde en Caisse le 31 8 ^{bre} 51 p. d'abonné.			3815	10
			40664	25

Après vérification par les Membres de
l'Administration des chiffres indiqués ci-dessus,
l'état présenté par M^r Lange est reconnu
exact et conforme aux écritures.

Il est en outre décidé qu'à l'avenir il y aura
plus de distinction entre la grande et la
petite caisse et qu'il ne sera plus établi qu'une
seule comptabilité.

La séance est levée à 9h. $\frac{1}{4}$.

Séance du 25 Février 1855.

Présents. M. M. Colléqi président. M. Hane,
Lange, Lion, Cohen.

Séance ouverte à 1 heure.

Il est donné communication d'une lettre de
M^r Lacosta qui signale la nécessité de faire
des réparations aux sopharins, et l'adjonction
d'un sepher dans ce but. Il demande aussi
l'autorisation de renouveler son costume.

Séance du 28 Décembre 1854.

Présents. M. M. Colléqi président. Lion,
Lange, M. Hane, Cohen.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu.
M^r Lange trésorier expose quelles sont les
dépenses annuelles du Comité et présente
un aperçu du budget pour l'année 1855.

Voici cet aperçu.

Le budget ci-dessus est arrêté au chiffre de
17531. 70 pour les dépenses de l'année 1855.

Un Membre annonce qu'il semble pouvoir être
utilement employé à la construction d'un
nouveau temple est à verser une Cadet 900. 00

Il propose de nommer une commission pour
aller examiner cette maison.

M. M. Colléqi & Lion sont chargés de cette mission.

1853 à 1854.

Frais Du Temple Portugais.

86

	Casuel		Gratuitement fixé	min.
Diego Lacosta 1 ^{er} sacristain	1121	50	1800	25
Abraham Carrance 2 ^{ème} id.	600	50	600	100
Wolff Mayence Schramm	458	"	900	50
Emile Jonas Maître de chant	95	"	1500	"
Labauste Organiste	42	50	920	"
Leon Cassouté Secrétaire	132	"	800	"
Saul Frotteur	265	"	400	"
Migniaristes (huit hommes)	88	"	1200	"
Enfants de chœur (Coeurs)	72	50	1500	"
M ^{me} Mayence Lingère			50	"
Fischer Concierge			192	"
"				
Royer Du Temple	3308	"	3058	10
Obligations de l'ancien temple	280	50	280	50
Orgue de l'ancien	100	"	100	"
Virgins, bougies et huiles	2081	50	1500	"
Éclairage au gaz	148	80	500	"
Chauffage et fumisterie	299	"	130	"
Cahutiers	515	40	125	"
Assurances contre l'incendie	59	50	54	20
Plieurs naturelles			100	"
Imprimerie & lithographie	512	"	500	"
Réparations entretiens & loyers	2115	50	800	"
Frais Généraux	1515	50		
			1 ^{er} 181	10 250
			2 ^{ème}	"
			1 ^{er} 231	10

Séance du 25 Février 1855.

Présents. M. M. Allegri président. Milloué,
Lange, Léon, Cohen.

La Séance est ouverte à 1 heure.

Il est donné communication d'une lettre
de M^r Dacosta qui signale la nécessité de
faire des réparations aux sapharims, et l'ad-
jonction d'un saphar dans ce but. Il
demande aussi l'autorisation de renouveler
son costume.

Après diverses observations, il est décidé qu'on
engagera M^r Dacosta à faire lui-même les
réparations aux sapharims et que d'ailleurs
ne doivent pas être très importantes, puisqu'il
ya moins de deux ans qu'on les a fait
vérifier et repasser. Quant au vêtement du
ministre officiant, il est décidé que pour les
jours ordinaires et pour les cérémonies
extérieures de peu d'importance, il sera fait
pour les ministres officiants des soutanes
de drap, et que les soutanes de soie seront
réservées pour les fêtes solennelles.

Il est en outre décidé qu'il sera écrit à
M^r Dacosta que son costume sera renou-
velé ainsi qu'il le demande, mais qu'à
l'avenir les sapharims auront à se fournir
eux-mêmes leurs vêtements sacerdotaux.

Un Membre annonce que M^r Cassout
secrétaire du Temple est parti pour Marseille
qu'il paraît s'être rapatrié avec sa famille,
que M^r Cassout ne paraît ^{sai} pas d'ailleurs,
pouvoir remplir plus long temps les fonctions
de secrétaire et que dans ces circonstances
il convient d'écrire à M^r Cassout pour
lui annoncer que l'administration va

pouvoir à son remplacement.

Cette proposition est adoptée.

Il est donné communication d'une lettre de M^r Mendez qui se propose comme secrétaire du Temple.

Il est décidé qu'il sera pris des renseignements sur l'aptitude et la situation de M^r Mendez et qu'on s'entendra d'ailleurs avec lui de la manière la plus précise sur la position qui lui sera faite.

Il est décidé que M^r Marance devra recueillir les mitzvotz dans le Temple et annoncera à la Chébab les noms de ceux qui les font.

Un Membre annonce qu'il est soulevé par les hostiles les difficultés au sujet du Legs Rabah, ils prétendent qu'ils ont le droit de retenir le capital et la somme léguée et qu'ils ne voient que le paiement annuel des intérêts.

Il est décidé qu'il sera pris des informations et consulté le juris-consulte à cet égard si cela s'écrit.

M^r Le président communique une réclamation de M^r de Brotonne avec charge de représenter l'administration dans le procès Leroy, qui demande pour ses frais et honoraires une somme de 6000 -

Il est décidé que M^r Cohen s'entendra à cet égard avec M^r de Brotonne.

Il est donné communication d'une lettre de M^r Crichange qui fait hommage d'un exemplaire de sa nouvelle tradition espagnole journalière du V^e et l'ortusais et demande à l'administration d'encourager cette œuvre par une souscription et une subvention.

Il est décidé qu'on imprimera 100 exemplaires.

mais à 5.11 reliés.

Il est communiqué une lettre de la Communauté d'Amsterdam qui demande des renseignements sur les résolutions des cortes espagnoles au sujet de la révocation de l'édit de 1492 qui a expulsé les Israélites d'Espagne.

Il est décidé qu'il sera répondu à la Communauté d'Amsterdam en exprimant le regret des résolutions intolérantes adoptées par les cortes.

Il est communiqué une lettre de M. Quafflard administrateur du comité de bienfaisance qui réclame 100 f., qui devaient être versés par le comité consistorial israélite pour le tronç qui devait être établi dans le Temple de la rue Lamartine.

Il est décidé qu'il sera écrit au comité consistorial de Bienfaisance.

La séance est levée à 3 heures.

Séance du 29 Mars 1855.

Présents: M. M. Alliqui, président, Miffaue, Lange, Léon, Cohen.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4. Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

M. Rodriguez Trésorier des Commissaires du Temple est introduit, il expose que, samedi dernier ayant fait observer à M. Wajence Schamas du Temple qu'il y aurait lieu d'affirmer le catoufère, M. Wajence lui avait répondu avec impolitesse et même avec violence que cela ne le regardait pas, qu'il ne lui reconnaissait aucune autorité, et qu'il n'avait d'ordre à recevoir que des administrateurs.

Après diverses observations, il est décidé

que M^r. Mayence sera flammé d'avoir agi ainsi
qu'il l'a fait et sera invité à être plus circonspect
à l'avenir.

Un Membre expose qu'il serait utile de
fixer d'une manière précise les attributions
des commissaires du Temple.

Un autre membre dit qu'il n'y a pas lieu de
discuter et que ces attributions consistent en de
simples fonctions de police du Temple.

Après divers débats il est décidé qu'un
projet de règlement sera présenté à la prochaine
séance dans ce but.

M^r. le président annonce qu'il a, confor-
mément au vœu de l'administration fait
une démarche au près de la famille Monteau
et que la plupart des membres de cette famille
cèdent reprendre leur place au Temple, il
pense en conséquence qu'il y a lieu d'entre-
prendre des négociations avec les personnes
qui occupent aujourd'hui ces places, c'est donc
une affaire à suivre et à terminer amiable-
ment. (approuvé).

Un Membre demande s'il en s'est
définitivement entendu au sujet de la
somme qui doit être payée pour le titre de
2^e arrondissement.

Il est décidé que l'administration paiera
100 francs pour l'année courante et 150^{fr}
chaque année, mais qu'elle retiendra ces
sommes sur celles qu'elle verse au Comité
de bienfaisance. M^r. le Président rend
Compte de la démarche qu'il a faite au près
de M^r. Menday, et il expose que M^r. Menday
se contenterait comme secrétaire du Temple,
de 1000^{fr} par an et qu'il tiendrait
seulement le titre de hazar supplémentaire.

rétribution pour ces dernières fonctions.

Il est décidé que l'on exprimera à M^r Mendez le regret de ne pouvoir pour le moment utiliser ses services.

M^r Lion fait un rapport verbal sur une distribution de bois faite pendant l'hiver au nom des administrateurs.

Cette distribution a été faite à 143 familles.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 8 Juillet 1855.

Présents: M. M. Colléque président, Lion, Millau, Cohen.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M^r Cohen donne lecture d'un projet tendant à appeler l'attention du Consistoire sur l'utilité d'une réforme du rituel. Ce projet sous forme de lettre est ainsi conçu:

(Voir au copie de lettres).

Le texte de la lettre qui précède est approuvé à l'unanimité. Il est décidé qu'elle sera adressée à M. M. Les Membres du Consistoire dans le plus bref délai.

La séance est levée à 8 heures 1/2.

Séance du 21 Octobre 1855.

Présents M. M. Colléque président, Lion, Millau, Lange, Cohen.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2. Le procès verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est donné communications de deux lettres du Consistoire reçues depuis la dernière séance. L'une d'elles invitait l'administration du Temple à faire procéder

89

La ville de Kippour à une quête destinée à
envoyer des aumônes israélites à l'armée
d'Orient. La seconde prescrivait des prières
spéciales pour la santé de l'Impératrice.

Ces lettres ne sont mentionnées que
pour ordre. La quête a eu lieu au jour
indiqué et le produit en a été versé entre
les mains du Trésorier du Consistoire.

Les sommes qui parviendront ultérieurement
à l'administration dans ce but seront éga-
lement transmises au Consistoire.

Des prières spéciales pour l'impératrice
ont été jointes aux offices des Samedis.

Il est donné communication d'une
lettre de M^r le grand rabbin annonçant
que le Consistoire a pris à ses frais les dépenses
de surveillance etc. nécessitées par la
boucherie Cascher et qu'en conséquence
les Israélites n'auront pas à payer au cas
ou vice versé par la taxe impériale.

Cette lettre est également mentionnée
pour ordre. L'avis au public a été
en temps utile publié dans le Compte de la
vue de Martin.

Il est donné communication d'une
lettre de M^r St. Tol qui demande le
remboursement d'une demi-action de
l'ancien temple dont il est porteur et se
plaint de la manière dont sont distribués
les honneurs religieux.

La demande de M^r St. Tol n'étant
fondée sur aucun droit, il est passé à
l'ordre du jour.

Il est donné communication d'une
lettre de Michel Lévy présentée à la cons-
titution des mitzvots qui demandent une

augmentation de traitement. Il est décidé que le traitement du jeune Michel Lévy sera augmenté de 50 francs par mois.

Il est donné communication d'une lettre de M^r Jonas maître de musique qui expose que le chœur est en complète désorganisation et propose d'avoir un certain nombre de chanteurs salariés au prix de 20 à 30 francs par mois.

Après diverses observations, cette proposition est rejetée, il est décidé qu'une lettre sera adressée au président des choristes pour l'engager à exciter le zèle des membres du chœur qui assistent trop rarement aux offices.

Il est décidé qu'il sera remis comme autrefois des jetons de présence aux enfants de chœur, un à l'entrée et un à la sortie et qu'ils ne seront payés à la fin du mois qu'au prorata et sur la représentation de leurs jetons. Il est décidé en outre que deux jetons de récompense d'une valeur de 2 frs. seront mensuellement accordés aux enfants qui se seront le mieux conduits, sur le rapport de l'administrateur de service et de M^r Carance. Celui qui aura le plus de ces jetons à la fin de l'année recevra de plus une récompense exceptionnelle.

Un membre expose que les réparations qui ont été faites au temple et qui doivent être approuvées par une décision formelle de l'administration ont supprimé un petit salon qui était utile pour les cérémonies des mariages et en d'autres circonstances. Il pense en conséquence qu'il y a lieu de le remplacer par un autre que

45

L'on pourrait établir dans une des dépendances
du Temple.

Les réparations faites au Temple sont et
demeurent approuvées; il est décidé que
M^r Léon se renseignera sur la dépense
qu'extraiterait l'établissement du salon
dont il s'agit.

M^r Le Président annonce qu'il est infor-
mé que les grands Rabbins de France
doivent se réunir en conférence à Paris dans
le courant du mois de Novembre pour
s'occuper de diverses questions rituelles.
au nombre desquelles il y a lieu d'espérer
que figurera celle sur la solution de la
quelle l'Administration a appelé récemment
l'attention du Consistoire.

La séance est levée à 4 h. $\frac{1}{4}$.

Séance du 29 Octobre 1855.

Présents M. M. Millaud, Lange, Léon,
Cohen.

La séance est ouverte à huit heures.

Le procès verbal de la précédente séance
est lu et adopté.

M^r Cohen chargé pendant l'absence de
M^r Lange des fonctions de trésorier rend
ses comptes de sa gestion intérimaire,
tels qu'ils résultent des livres de l'adminis-
tration. Ces comptes se soldent au 30 8^{bre}
par une encaisse de 13358^{fr.} 45 que M^r
Cohen verse effectivement entre les mains
de M^r Lange trésorier.

Les Comptes présentés par M^r Cohen
sont approuvés et décharge lui est donnée
de sa gestion intérimaire.

Après diverses discussions il est décidé

que M^r le Prévôt s'adjointra un nouveau
secrétaire exclusivement chargé de la tenue
des livres et registres de l'administration et
qu'il se choisira lui-même et fixera ses
émoluments -

M. M. Lange & Léon chargés d'examiner
la dépense que coûterait l'établissement
d'une salle destinée aux mariages, aux
séances du conseil et à la conservation
des archives annoncent que les devis qu'ils
ont fait faire s'élèvent à environ 600 f^{cs}.

Ces administrateurs sont chargés de traiter
à cet égard au mieux des intérêts du temple.

Il est décidé que le règlement pour les
enfants de chœur sera imprimé et affiché
dans la salle où les enfants se réunissent
et s'habillent. M^r Léon est chargé de
s'entendre avec qui il jugera convenable
au mieux des intérêts du temple pour
renouveler les chaussures de ces enfants.

La séance est levée à 9 h. $\frac{1}{2}$.

Séance du 29 Novembre 1855.
Présents M. M. Alléqui président, Lange,
Léon, Cohen. M^r Millard écrit pour
s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

La séance est ouverte à 8 h. du soir.
Le procès verbal de la précédente séance
est lu et adopté.

Il est donné communication d'une
lettre de M^r Dacosta qui demande à
l'administration de payer les officiants
et le Schamas à raison des Kaditch et
Cischabots qui ont été faits dans l'année
en souvenir de leur oncle Dacosta.

Considérant que les officiants et schamas

91

sont payés par l'administration pour officier toute l'année et qu'ils n'ont aucun droit spécial et exceptionnel quand à ce, l'administration passe à l'ordre du jour.

Il est rendu compte par l'administrateur de service que Samedi dernier au moment où l'on sortait le schœber deux ou trois personnes qui est inutile de désigner ont fait à grand bruit et d'une manière scandaleuse des observations sur le service, ont arrêté les enfants de chœur et interrompé même M. M. les administrateurs à leur place.

Il pense qu'il y a lieu de blâmer ce fait et de rappeler les fidèles aux devoirs de convenance et d'ordre qui leur sont imposés dans le temple.

Après diverses discussions il est décidé à l'unanimité que la proclamation suivante sera faite samedi prochain au temple de la rue Lamartine.

L'administration du temple a la conscience d'observer la plus grande modération et le plus profond circonspect dans l'accomplissement du mandat qu'elle tient d'une députation républicaine et légale.

Elle est toujours disposée à écouter les observations qui peuvent lui être adressées et à y faire droit quand elle les croit justes et inspirées par l'amour de notre sainte religion; mais elle doit maintenir dans le temple l'ordre et la dignité du culte et faire respecter au besoin l'autorité dont elle est investie; elle doit surtout empêcher que, par un esprit d'opposition qui n'a rien de vraiment religieux, quelques individus, heureusement en très petit nombre

troublent le service et causent des scandales également contraires convenances et aux précieuses pacifiques de la loi d'Israël.

Pour éviter le retour de ces scènes regrettables l'administration croit devoir rappeler publiquement les dispositions de la loi qui sont relatives à la célébration des offices. L'article 261 du Code Pénal est ainsi conçu :

a Ceux qui auront empêché, retardé ou interrompu les exercices d'un culte par ces troubles ou désordres causés dans le temple ou autre lieu destiné ou servant actuellement à ces exercices, seront punis d'une amende de seize francs à trois cents francs et d'un emprisonnement de six jours à trois mois.

L'administration se trouverait si les circonstances le réclament, forcés de faire usage des moyens que cet article met en son pouvoir.

Elle compte sur les bons sentiments, sur la piété et sur la raison éclairée des fidèles pour rendre inutiles ces ressources extrêmes.

L'administration n'a qu'un but : l'ordre, la majesté et la dignité de notre culte, la grandeur de notre religion, il est impossible qu'elle ne soit pas secondée et approuvée par tous les esprits droits et par tous les cœurs sincères.

Un des membres rappelle qu'au mois de Avril 1854, l'administration a arrêté un tarif spécial et décidé qu'il serait fait chaque fois que sa demande en serait adressé un service particulier dit des anniversaires.

12

M^r le grand Rabbⁿ Sivo^re a établi les formes rituelles, de ce service et a approuvé une circulaire préparée dans ce but par l'Administration. Ces résolutions sont restées sans résultat. En conséquence, il appelle sur ce point l'attention de l'Administration.

Cette question est mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M^r Cohen un des membres de l'Administration fait les propositions suivantes sur lesquelles il appelle les délibérations de l'Administration.

Sur la proposition de M^r le Trésorier il est décidé qu'une indemnité sera accordée à un teneur de livres pour mettre la comptabilité à jour et qu'entre cela il lui sera alloué une somme de 30 f. par mois.

La séance est levée à 9 heures.

La Suite des Procès-Verbaux est dans le livre
— des Délibérations.